

## SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2015

### OUVERTURE

**M. CHENUT, Président** : Je vais demander à Mme MEIGNAN de bien vouloir procéder à l'appel.

**Mme MEIGNAN** : François ANDRÉ, Gaëlle ANDRO, Nicolas BELLOIR, Isabelle BIARD, Armelle BILLARD, Damien BONGART, Frédéric BOURCIER, Jean-Luc BOURGEAUX, Vera BRIAND, Jean-Luc CHENUT, Muriel CONDOLF-FEREC, Ludovic COULOMBEL, Anne-Françoise COURTEILLE, Isabelle COURTIGNE, Marie DAUGAN, Jacques DAVIAU, Claudine DAVID, Catherine DEBROISE, Nadine DREAN, Béatrice DUGUEPEROUX-HONORE, Michel GAUTIER, Aymar de GOUVION SAINT-CYR, Pierre GUITTON, Sophie GUYON, Béatrice HAKNI-ROBIN, Marc HERVE, Louis HUBERT, Aude de LA VERGNE, Didier LE BOUGEANT, Isabelle LE CALLENNEC, Anne LE GAGNE, André LEFEUVRE, Pierre-Yves MAHIEU, Bernard MARQUET, Christophe MARTINS, Aymeric MASSIET DU BIEST, Laëtitia MEIGNAN, Yvon MELLET, Gaëlle MESTRIES, Solène MICHENOT, Frédérique MIRAMONT, Roger MORAZIN, Michèle MOTEL, Louis PAUTREL, Franck PICHOT, Marcel ROGEMONT, Sandrine ROL, Emmanuelle ROUSSET, Monique SOCKATH, Françoise SOURDRILLE, Agnès TOUTANT, Thierry TRAVERS.

Absents : Thierry BENOIT, Philippe BONNIN,

**M. CHENUT, Président** : Merci. Je vais très brièvement énoncer quelques dossiers, sans que ce soit une liste exclusive, qui pourraient attirer une attention particulière lors de cette session. Nous aurons tout d'abord un point sur la décision modificative n° 3 et je pense que cette présentation permettra de montrer deux choses : d'abord, l'excellent travail de préparation du budget qui fait qu'à ce stade, nous sommes véritablement dans des mesures d'ajustement et de portée budgétaire extrêmement restreintes ; par ailleurs la maîtrise de l'exécution budgétaire tout au long de cet exercice 2015.

Nous aurons également un zoom sur un point d'étape important, nous nous étions engagés à en faire très régulièrement sur l'état d'avancement du Plan de relance qui avait été décidé au début de cette année. Vous verrez à quel point ce plan a suscité l'adhésion d'un très grand nombre de collectivités et de partenaires, car la multiplicité des dossiers en cours d'instruction ayant déjà donné lieu à des engagements montre que les attentes étaient importantes et que la réponse que nous avons souhaité y apporter était adaptée.

Nous aurons également un point sur le positionnement. A ce stade, il s'agit d'énoncer une position de principe et d'ouvrir ensuite, cela viendra dans les mois qui viennent, le débat de fond sur les modalités. La loi nous précise bien que dans un premier temps, nous devons faire part d'une intention. Nous aurons donc à exprimer nos intentions pour ce qui concerne la gestion des ports départementaux.

Parfois, ces délibérations peuvent être perçues comme des délibérations essentiellement d'ordre technique, mais elles vont bien au-delà. Nous aurons donc un point sur les taux directeurs dans les établissements, qu'il s'agisse des structures relatives à la protection de l'enfance, aux personnes âgées ou aux personnes handicapées. Elles sont véritablement au cœur de nos politiques publiques, nous y consacrons l'essentiel de nos moyens.

Ce seront les quelques dossiers phares.

Nous avons trois vœux qui ont été examinés par les commissions, un quatrième a été renvoyé à un examen ultérieur avec un travail au sein de la commission n° 4, relatif aux interfaces entre les élus des territoires et le travail en agences. Une discussion sera donc conduite au sein de la commission. Les vœux que nous aurons à examiner portent respectivement sur :

- La restauration dans les collèges ;
- Le maintien du dispositif d'accueil de la Banque de France sur la ville de Fougères ;
- Une résolution faisant suite notamment à la récente tenue du Congrès des Départements de France, résolution relative à la pérennisation d'un mode de financement notamment des allocations individuelles de solidarité.

J'ai également reçu deux questions orales :

- L'une relative à notre positionnement par rapport à l'établissement public de la baie du Mont-Saint-Michel : une réponse sera apportée ;
- L'autre relative au dispositif d'accompagnement que nous serions susceptibles de mettre en place pour l'accueil des migrants, la question portait plus spécifiquement sur le dispositif qui a déjà mobilisé quelques-uns de nos collègues, et je les remercie de leur implication au côté des services de l'État sur ce qui se passe dans le secteur de La Guerche de Bretagne.

Des réponses seront donc apportées à la fin de cette session.

Les débats dureront le temps nécessaire, nous pouvons cependant peut-être envisager de tenir la session sur la journée. Si nous devons travailler demain matin, il n'y a pas de problème, nous avons tous réservé la matinée de demain pour ce faire. Nous verrons dans le déroulé des discussions.

Avant de passer la parole à ceux qui le souhaiteraient, je souhaiterais pour ma part évoquer très brièvement la mémoire de trois personnalités récemment disparues, et qui je pense, par leur action dans des domaines extrêmement divers, contribuaient à faire de notre Département ce qu'il est aujourd'hui dans toute sa diversité et sa richesse. Je pense à M. HANNEDOUCHE, qui était directeur général de TV Rennes 35 et a su, à tous les échelons de cette société, en faire une référence nationale dans le domaine de l'information locale et des télévisions locales. Nous avons été un certain nombre à lui rendre hommage, je pense que c'était parfaitement justifié. TV Rennes 35 est un outil qui fait désormais référence dans ce domaine, je crois que les uns et les autres, tous ceux qui ont eu l'occasion de le côtoyer, peuvent saluer à la fois ce qu'ont été ses qualités professionnelles, mais bien au-delà, la qualité de sa personnalité.

Je voudrais aussi évoquer la mémoire dans un tout autre registre d'Albert POULAIN, qui a véritablement été une figure emblématique de la renaissance et de la reconnaissance de la culture galaise, et notamment son action « La bogue d'or », pour nos collègues plus spécifiquement du Pays de Redon. Je pense que le rayonnement de ce qu'il a fait va bien au-delà et qu'il fait partie de ces personnes qui auront contribué à un moment, dans les années 70 où on était plutôt sur une forme de déclin et de disparition, à redonner toutes ses lettres de noblesse et redonner du sens à l'histoire, à nos racines sur tout un territoire et bien au-delà.

Évoquer aussi la mémoire de Monsieur Pierre DEMALVILAIN qui a été un grand résistant, très jeune, notamment sur le Pays de Saint-Malo. On a pu voir qu'à l'âge de

15 ans, il s'était engagé auprès de réseaux au péril de sa vie. Toute sa vie a été marquée par ses engagements au service des valeurs de la République. Il les a prolongés aussi par des engagements municipaux de longue durée, notamment alors qu'il était élu de Saint-Servan, on m'a expliqué qu'il a tenu un rôle important dans le processus qui a conduit à la création de la ville de Saint-Malo telle qu'on la connaît aujourd'hui. Je pense que les uns et les autres, par delà toute la diversité de leur parcours, de leurs engagements, en votre nom à tous, nous pouvons leur exprimer notre reconnaissance collective pour le travail qu'ils ont accompli et bien sûr, exprimer toute notre compassion et notre reconnaissance à leur famille. Merci.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Mme LE CALLENNEC.

**Mme LE CALLENNEC** : Merci, M. le Président. Cette session intervient trois semaines après la tenue du congrès annuel de l'Association des Départements de France (ADF) qui a donné lieu au vote d'une motion adoptée à l'unanimité. Que dit cette motion ? L'ADF exige des mesures immédiates pour 2015 en faveur des Départements les plus en difficultés. Ce n'est, je crois, a priori pas le cas du nôtre. L'ADF demande des mesures durables pour garantir la pérennité du RSA (Revenu de Solidarité Active) et la compensation financière des Départements dans la prise en compte du reste à charge. Nous n'avons, hélas, rien vu en ce sens dans le projet de Loi de finances qui est actuellement en examen à l'Assemblée Nationale.

L'ADF souhaite l'adoption de mesures permettant de ralentir l'envolée des dépenses sociales et notamment l'APA (Allocation Personnalisée à d'Autonomie) et dans la motion, sont évoqués par exemple le ticket modérateur et le recours sur succession. M. le Président, vous avez voté cette motion, vous nous présentez d'ailleurs aujourd'hui une proposition de résolution qui la reprend. Vous avez d'ailleurs rajouté un paragraphe, nous aurons l'occasion d'y revenir et parmi les mesures que je viens d'annoncer, lesquelles comptez-vous adopter pour notre Département ?

Quelle proposition a votre préférence si d'aventure les gestes de Gouvernement ne venaient pas ? Deux propositions de l'ADF : elle suggère de n'inscrire au budget 2016 que le niveau de dépenses sociales voté en 2015 ou bien de n'inscrire que le niveau qui ne compromettrait pas nos autres missions d'intérêt général. Qu'estimez-vous dans notre Département être nos autres missions d'intérêt général ?

Est-ce que par exemple, le soutien au maintien des services au public en milieu rural relève de nos missions d'intérêt général ? La Loi NOTRe renforce le Département dans son rôle en matière de solidarité territoriale. Je vous pose la question, car elle est cruellement d'actualité. Votre prédécesseur a signé le 22 janvier dernier, juste avant les élections et à grand renfort de communication, une charte d'engagement du bouclier rural pour le maintien et le développement des services. Résultat, seulement dix mois plus tard : fermeture programmée – effective d'ailleurs – des gendarmeries de Châtillon-en-Vendelais, Sens-de-Bretagne, Bécherel, Saint-Aubin-d'Aubigné. Menace sur les trésoreries de Louvigné-du-Désert et de La Guerche-de-Bretagne. Suppression du distributeur automatique du Crédit Mutuel de Bretagne à Montreuil-sur-Ille et probablement à Servon-sur-Vilaine. Pour la Poste, fermeture des agences de Bais, Miniac-Morvan, remplacée par un relais poste, diminution des amplitudes horaires dans les postes à Saint-Broladre, Saint-Malo, Fougères, Dingé, Lanhélin, Saint-Pierre-de-Plesguen, Plerguer, La Chapelle-des-Fougeretz, Servon-sur-Vilaine. Dernièrement, c'est la Banque de France qui annonce la fermeture de son bureau d'accueil et d'information à Fougères.

Évidemment, on nous explique par A+B les raisons de ces décisions. Mais cela,

on le savait, c'était inéluctable donc ce qu'on reproche à la majorité, c'est d'avoir voulu faire croire aux habitants d'Ille-et-Vilaine sous prétexte qu'on allait signer un bouclier rural, on allait empêcher une tendance de fond qui conduit à une désertification rurale rampante. Ce bouclier n'y peut rien, et force est de constater que votre majorité brille par son silence.

Tout comme elle se fait bien discrète sur l'avancement de ses discussions avec Rennes Métropole dans la perspective de la mise en œuvre de la Loi d'affirmation des métropoles et de la Loi NOTRe. Permettez-nous de vous rappeler une nouvelle fois que les choix de l'agglomération de Rennes ne manquent pas d'impacter les autres intercommunalités du Département. Pour les élus de l'Union de la droite et du centre, Rennes métropole a un véritable devoir d'entraînement et de solidarité avec les bassins de vie qui rencontrent plus de difficultés. Plus largement, qu'en est-il des actions qui ne feront plus demain partie de nos compétences si Rennes métropole décide de les récupérer ? Nous pensons notamment à tous les dispositifs dans le cadre de l'économie par exemple. Nous n'avons à ce jour, ni nous, ni les premiers intéressés, de pistes sur la manière dont vous souhaitez procéder. Là encore, c'est une question de méthode, nous vous répétons régulièrement que nous souhaitons être associés aux réflexions, aux décisions, c'est donc l'objet de ma demande. J'espère avoir tenu dans mes moins de cinq minutes. Merci M. le Président.

**M. CHENUT, Président** : Sur ce seul point, je peux vous donner acte, sur le reste nous allons y revenir. M. ANDRE.

**M. ANDRÉ** : Un peu improvisé et en quelques mots, je voudrais à mon tour me réjouir que nous nous retrouvions ici pour cette session. En apparence, l'ordre du jour peut paraître allégé par rapport à certaines autres sessions, dont les prochaines seront essentiellement consacrées aux orientations budgétaires d'abord, puis au budget de la collectivité dans un second temps. Peut-être un peu plus léger, mais néanmoins un certain nombre de rapports qui sont au cœur des compétences du Département à la fois les compétences que la loi leur confère, je pense à la tarification de nos établissements. Ce sont des délibérations qui sont tout sauf techniques parce qu'elles contiennent une indexation des moyens qui sont accordés pour l'accueil de l'enfance, pour l'accueil des personnes âgées, pour l'accueil des personnes en situation de handicap.

Derrière ces taux directeurs, qui sont des notions techniques, il y a des moyens de fonctionnement, des moyens humains, de l'encadrement qui est permis, et il est évident qu'un chiffre de l'ordre de 1 % d'indexation sur des budgets dont on connaît l'ampleur pour la collectivité, ce sont des moyens supplémentaires considérables. Mais les rapports qui nous réunissent en cette journée ne concernent pas que les compétences obligatoires que la loi nous confère, il y a également la poursuite de la mise en œuvre de l'action politique volontariste qui est la nôtre, je pense évidemment au plan de relance dont j'aurai l'honneur de vous présenter tout à l'heure le bilan d'étape de la mise en œuvre. Les chiffres qui vous seront donnés permettent de mesurer que dans ce Département, contrairement à beaucoup d'autres, d'une année sur l'autre, les montants d'investissement global auront augmenté et je crois que c'est assez rare pour être souligné.

C'est aussi le cas des contrats de territoires, action facultative. Là encore, on voit comment la mise en œuvre de ces dispositifs et leur poursuite dans le temps seront le moyen de mettre en œuvre les principes d'équilibre territorial et de solidarité territoriale qui nous tiennent à cœur politiquement. Je m'en réjouis donc au nom du groupe

socialiste.

Tout comme je me réjouis que Mme LE CALLENNEC, dans l'intervention qu'elle vient de faire, se soucie du sort financier des Départements. Je regrette simplement qu'elle s'en soit préoccupée avec beaucoup moins de voix, de volume sonore tout au long des années 2000, précisément période au cours de laquelle s'est creusé l'effet de ciseau entre les dépenses obligatoires conférées par l'État et l'évolution des recettes des Départements. Vous aurez sans doute, M. le Président, l'occasion de le dire, le Gouvernement commence à s'engager à traiter cette question du différentiel entre l'évolution des recettes et des dépenses des Départements et je regrette que l'opposition ait attendu si longtemps dans ce domaine comme dans d'autres. Voilà ce que je souhaitais indiquer d'emblée, M. le Président.

**M. CHENUT, Président :** Merci. Je pense que vous avez déjà, M. ANDRÉ, été à l'essentiel. Mme LE CALLENNEC, vous observerez que nous, majorité, nous sommes dans une posture de cohérence par rapport à la défense de notre Institution, des moyens qui lui sont alloués et des missions que nous souhaitons exercer pleinement. Cette cohérence fait, qu'en tant que Président d'un Conseil départemental de gauche, avec d'autres collègues, nous ayons validé, discuté une proposition qui émanait d'un collectif de Présidents, qui ne sont pas de gauche. Parce qu'il y avait une dimension d'alerte nationale et dans les considérations qui la motivaient, nous partageons. Nous n'avons pas toujours vu le même état d'esprit, notamment de 2004 à 2012, parce que les problèmes que nous avons aujourd'hui, je pense quand même qu'il convient de les rappeler et de ne pas laisser croire un instant, remontent à 2012. Là, il suffit de prendre les chiffres. Notamment dans le travail préparatoire qui a été conduit avec les services du Premier ministre, pour la première fois ont été actés tous les éléments de l'état des lieux de la situation et actés avec l'accord des deux parties. L'ADF d'un côté, le Gouvernement de l'autre. Aujourd'hui, le constat est que depuis 2004, les réformes ont conduit à transférer aux Départements à la fois l'APA, la PCH (Prestation Compensatoire du Handicap), le RSA, le reste à charge non compensé au niveau national pour l'ensemble des Départements s'élève aujourd'hui à 8 milliards d'euros. Mais ces 8 milliards d'euros, contrairement à ce que certains nous laisseraient penser, ne sont pas un problème qui date, qui serait apparu depuis 2012. En 2012, ce chiffre était déjà de 6,2 milliards d'euros. Pendant toute cette période, je tiens à rappeler le silence assourdissant qui a été le vôtre quand les élus, que nous étions ici, alertions pour dire que cette équation, cet effet de ciseaux intenable.

Aujourd'hui, il est encore, bien sûr davantage qu'hier, parce que les tendances se sont prolongées. Mais de grâce, ayons au moins l'objectivité de reconnaître que le fait générateur, ce sont les mécanismes de transferts qui ont été mis en place en 2004 sous des gouvernements que vous souteniez fortement à l'époque et depuis c'est bien cela le fait générateur. Donc, aujourd'hui, il convient de traiter des conséquences de dispositifs qui ne sont pas de notre fait. 6,2 milliards déjà en 2012. Il ne s'est rien passé, aucun signe n'a été donné aux Départements pendant cette période de 2004 à 2012. Le changement a eu lieu pour une première fois en 2013 où il y a eu des négociations de conduites qui ont abouti à ce qu'on appelle les accords de Maignon entre les Départements et le Premier ministre. Ils se sont traduits – parce qu'il faut être précis – par deux mesures particulières : la première est la possibilité de moduler le taux des droits de mutation. Vous nous aviez reproché de le faire, la quasi-totalité des Départements de France l'a fait. C'est-à-dire que dans cette quasi-totalité, beaucoup plus de Départements de droite que de gauche ont utilisé cette faculté qui leur était donnée. Aujourd'hui, plus de 90 sur 100 l'ont appliquée.

Seconde mesure : le transfert des frais de gestion de la fiscalité directe locale nous a été donné et ces mesures ont produit des effets bénéfiques. En 2013, le reste à charge qui a fait l'objet d'un suivi transparent dans cette Assemblée avec une commission qui s'est réunie très régulièrement et dont les conclusions n'ont jamais été contestées, le reste à charge pour le département d'Ille-et-Vilaine cumulé depuis 2004 s'élevait à 99 M€. Grâce aux mesures décidées en 2013 et entrées en vigueur en 2014 et 2015, il a été ramené à 95 M€. C'était la première fois sur une période de 10 ans qu'on n'était plus dans une tendance régulière à la hausse, mais dans une légère décline. Ceci dit, nous faisons le constat partagé que ces mesures aujourd'hui ne suffisent plus, qu'il en faut d'autres. Elles ont permis de stabiliser les choses, mais dès 2016, on sait, y compris dans notre Département, qu'à nouveau la tendance à la hausse l'emportera et que les effets de ces mécanismes correcteurs seront dépassés. Nous demandons donc avec tous les Départements, nous y reviendrons si nécessaire à l'occasion de la présentation de ce vœu, que des mesures structurelles soient mises en œuvre.

Vous nous dites : dans la Loi de finances, elles n'y sont pas. Mais personne n'a imaginé qu'elles pouvaient l'être dès cette Loi de finances - là au regard de l'ampleur des problèmes. Le travail va se poursuivre notamment au premier trimestre parce que ce sont des mesures, je dois le dire, parmi les différentes solutions : refinancement national du RSA ou pas ? Si l'État reprend le financement du RSA, que reprend-il comme ressources aux Départements ? Est-ce qu'il reprend la CVAE ? Les droits de mutation ? Il n'y a pas de consensus au sein des Départements. Ce n'est pas un clivage droite-gauche ; au sein d'élus de gauche, il y en a qui disent qu'il faut plutôt prendre cela, au sein d'élus de droite, il y en a qui partagent parfois l'avis de leurs collègues de gauche, mais pas les mêmes. Ce débat, l'ADF a aussi besoin de le gérer en son sein, il est compliqué.

On se dit aussi qu'il ne faudrait pas sous l'urgence de la situation, que cela conduise à transférer des recettes qui ont encore des dynamiques intéressantes pour les Départements. Il faut donc quand même ne pas confondre urgence et précipitation : ce travail est engagé, il y a un calendrier.

Les choses vont se passer en deux temps. Il a été acté au niveau national que pour les Départements dont la situation est des plus critiques, je vous confirme que le nôtre n'en fait pas partie, il a évalué selon les méthodes de calcul entre 12 et 17 Départements. Ceux-là feraient l'objet de mesures d'accompagnement par l'État dès 2015, non pas dans le cadre de la Loi de finances pour 2016, mais dans le cadre d'un collectif budgétaire pour 2015. Les choses sont dans les tuyaux, les dernières discussions sur les critères sont en cours, mais ces mesures d'urgence, il faut quand même donner acte qu'elles vont exister.

Par contre, nous sommes bien conscients qu'elles ne sont pas suffisantes durablement, mais là aussi de grâce, ne renvoyons pas à un Gouvernement aujourd'hui la responsabilité pleine et entière de dispositifs qu'il n'a pas créés. Il s'emploie à corriger leurs effets effectivement dévastateurs pour les équilibres budgétaires des Départements, mais convenez aussi qu'on ne règle pas en quelques mois un processus qui date de 2004 c'est-à-dire qui a eu plus de 11 ans d'existence aujourd'hui et dont les effets cumulés de toute façon sont considérables. Je rappelle : 8 milliards d'euros, cela fait l'objet d'un consensus dans l'évaluation de ce chiffre. On ne trouve pas 8 milliards d'euros aujourd'hui dans le contexte budgétaire du moment. Je pense donc qu'il faut quand même rendre à chacun les responsabilités qui lui reviennent et rendre au Gouvernement le fait de s'être saisi véritablement de ce dossier, d'avoir déjà mis en

place des mesures correctives qui ont porté des effets en 2014 et 2015 et de lui donner acte de la prise de conscience, que ce n'est pas suffisant et qu'il en faudra d'autres.

Vous nous demandez d'ores et déjà lesquelles nous allons choisir, mais les choix ne se feront pas Département par Département, nous sommes dans une approche collective des dispositifs. Quand on connaîtra le socle des orientations, cela permettra de voir quelles sont les mesures relevant de décisions locales qui pourront aller au-delà ou les accompagner, mais on ne va pas s'engager dans des choix sur les questions qui ont plutôt des portées à la marge avant de connaître les orientations structurelles pour les années à venir. En tout cas, le mouvement est engagé, vous observerez que nous proposons de relayer la démarche nationale de l'ADF portée par son président Dominique BUSSEREAU, par son bureau exécutif et par l'Assemblée plénière en rappelant quelques éléments de contexte sur ce qui se passait en Ile-et-Vilaine, en remettant les choses en perspective. Mais, nous nous inscrivons bien dans cette démarche collective parce que nous, sans état d'âme, et que le Gouvernement en place correspond à nos aspirations ou non, nous posons le problème de l'équation budgétaire des Départements et ceci, indépendamment des interlocuteurs en place. J'aurais aimé que cette posture soit également la vôtre les années antérieures, mais il n'est jamais trop tard pour bien faire et on peut imaginer que dans des mises en perspective, on y arrivera pour l'avenir.

Sur la question du bouclier rural, je pense qu'il ne faut pas confondre : le Département se positionne dans une posture volontariste d'accompagnement et il paye, si je puis dire, de sa personne, même si c'est une personne publique, pour défendre ses territoires. Il a mis en place des dispositifs spécifiques qui ont déjà d'ailleurs été mobilisés très concrètement ; on a des exemples déjà, une enveloppe budgétaire a été allouée, elle a déjà été mobilisée à plus de 900 000 € avec des effets de levier tout à fait déterminants.

Ensuite, c'est un dispositif plus complexe et naturellement, nous n'avons pas, nous, Département, la capacité d'imposer à nos partenaires un certain nombre de décisions, mais nous voulons systématiquement les rappeler à leurs obligations et cela en fait partie à chaque fois, y compris par exemple récemment sur la question des gendarmeries. J'ai interpellé le gouvernement, des suites des discussions me sont annoncées, on va continuer de défendre ce dossier. Sur la question de la Banque de France, je suis d'ores et déjà intervenu auprès du gouverneur pour lui dire que cette décision me semblait inappropriée et également le ministre de l'Économie, donc nous nous battons bien face à ces tendances lourdes. Par contre, vous allez jusqu'à les qualifier d'inéluctables. Cela veut dire que dans votre esprit, de toute façon, il n'y a rien à dire, rien à faire, si elles sont inéluctables. C'est le terme que vous avez employé, je ne le reprendrai pas à notre compte parce que nous restons dans la mobilisation. Et, je le redis en tout cas pour ce qui le concerne, le Département continue d'agir en ce sens parce que c'est la conviction effectivement que l'équilibre territorial, la qualité des services qu'il s'agisse de services publics ou de services privés d'intérêt collectif, c'est un enjeu majeur et nous continuerons donc d'agir en ce sens.

Ne vous inquiétez pas sur les discussions que nous devons avoir avec nos interlocuteurs, les contacts sont noués, des réunions sont programmées, mais vous nous dites que vous voudriez être autour de la table de négociation, mais très honnêtement, cela ne se fait pas. Quand je rencontre des élus de Vitré communauté, on rencontre l'exécutif, les élus de la minorité ne sont pas autour de la table de ce type de discussion. C'est l'usage général que les discussions, qui se conduisent, se font entre les exécutifs. Je citais Vitré communauté, mais c'est la règle partout. Quand je

rencontre un maire ou une commune, je discute avec le maire, je ne l'ai pas encore vu venir avec les représentants de sa minorité pour se mettre autour de la table des discussions qu'il a à conduire avec le Département. Nous avons un calendrier.

Vous nous dites que les discussions que nous aurons notamment avec Rennes métropole auront un effet structurant et peut-être dans votre esprit déstructurant pour l'ensemble du territoire départemental. Je vous rassure d'emblée, le champ de ces discussions est relativement limité par la loi. Le point principal porte sur la question des voiries d'agglomération, je ne pense pas que la gestion de ces voiries ait un caractère qui pourrait être déstructurant pour l'ensemble du territoire départemental. En plus la règle est claire : c'est le transfert donc ce n'est pas facultatif, les voiries départementales situées à l'intérieur du périmètre de Rennes métropole seront transférées.

Ensuite, nous sommes dans des mécanismes d'évaluation financière pour lesquelles on a tous les uns et les autres d'excellents prestataires, des expertises internes qui arrivent à dégager. Rennes métropole, je vous le redis, a eu à faire l'exercice avec les 43 communes de son territoire en 2014, je rappelle qu'il avait été possible et pourtant, on connaît la diversité et y compris l'expertise de certains élus qui n'appartiennent pas à la majorité, et malgré cela, ils ont adopté la clé de répartition, elle a été votée à l'unanimité.

Je n'ai donc pas d'inquiétude sur la capacité à dégager des solutions techniquement et budgétairement équilibrées. C'est ce que nous allons faire.

Par ailleurs, sur la question des collègues, d'emblée il a été dit que nous n'envisageons pas le transfert des collègues métropolitains et c'est bien le point de vue de Rennes métropole. Par ailleurs, dans la liste de huit compétences à choisir sur laquelle nous allons travailler, d'emblée je le redis aussi – je l'ai déjà fait, mais parfois il faut redire – le choix est bien de prendre les trois compétences qui seront les moins impactantes et dont les périmètres sont les plus limités, c'est l'obligation légale. C'est la volonté partagée de l'exécutif départemental et de l'exécutif métropolitain. Vous voyez donc que le champ par rapport à d'éventuelles incidences sur l'ensemble des équilibres départementaux me semble extrêmement circonscrit. Par ailleurs, vous renvoyez à Rennes métropole un devoir d'entraînement et de solidarité, bien évidemment, mais je pense que nos collègues métropolitains ne disent pas le contraire. Je pourrais même prolonger en disant que ce devoir d'entraînement et de solidarité doit aussi se mesurer sur tout le territoire et qu'on a ici ou là également des communautés de communes ou d'agglomération dont la prospérité peut également être utilement diffusée. Le secteur de Vitré n'est pas un secteur en difficulté, celui de Châteaugiron non plus, et ils peuvent donc eux aussi à leur échelle rayonner autour d'eux dans des dispositifs de péréquation et de solidarité. En tout cas, rien n'est interdit dans ce domaine et tout est possible.

Nous allons pouvoir engager l'ordre du jour et je donne la parole à M. MARTINS sur la décision modificative N°3 – 2015.

---



## 4<sup>e</sup> COMMISSION – THEMATIQUE 5 – POLITIQUE 51 – RAPPORT 51-1

### DECISION MODIFICATIVE N°3-2015

**M. MARTINS** donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Je vais vous présenter la première série de rapports des rapports financiers relatifs aux moyens des services. Le premier de ces rapports concerne la décision modificative n° 3. Vous avez, sur table, une feuille annexe qui retrace quelques éléments de régularisation par rapport au projet apporté dans les pages 15 à 19. Ce sont des montants finalement mineurs et des adaptations de dernière minute puisqu'il s'agit de la dernière décision modificative avant le budget primitif 2016. On essaye donc de se caler au mieux aux besoins des services et à la rigueur administrative.

Quels sont finalement les mouvements principaux de cette décision modificative ? Il s'agit d'abord d'une régularisation des crédits de paiement prévus en investissement. 8,9 M€, presque moins 9 M€, ces moins 9 M€ d'investissement, c'est avant tout et essentiellement moins 9 M€ de subventions d'équipement apportées à des tiers. Quels sont ces tiers ? Ce sont des tiers qui peuvent être à la fois les opérateurs publics HLM, ce sont les collectivités, communautés et communes, mais cela peut être aussi des tiers privés. Sur ces moins 8,9 M€, notez que nous avons moins 1,7 M€ pour la LGV (Ligne à Grande Vitesse), c'est le bon exemple. Sur cette somme, précisons qu'à l'intérieur, nous avons une économie substantielle de 912 000 € de restitution due à une avance forfaitaire du Département l'année dernière. C'est finalement une moindre actualisation des travaux. Vous savez que les travaux dans les marchés publics sont actualisés, le fait d'avoir avancé les paiements l'année d'avant nous fait gagner sur l'actualisation de travaux près de 900 000 €. L'effort que nous avons fait l'année précédente est donc aujourd'hui « rentabilisé ».

Sur ces 9 M€ de travaux, 1,7 M€ de LGV, près de 1 M€ d'APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie) pour les établissements, là aussi sur l'APA sur les établissements ou sur les établissements dits sociaux, vous voyez que nous ne sommes pas forcément maître d'œuvre ni maître du temps en la matière, nous n'avons pas le calendrier.

Sur le plan de relance, vous verrez que c'est à peu près 4 M€ d'opérations qui sont décalées dans le temps, des opérations qui ne concernent pas le Département d'Ille-et-Vilaine pour ses propres opérations, mais qui concernent là aussi communes ou EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

Sur le volet emploi et développement durable, nous avons là aussi des reports d'opérations : 410 000 € en assainissement collectif dus à des rephasages de projets essentiellement communaux, 900 000 € sur les budgets d'ENS (Espace Naturel Sensible), c'est peut-être le seul budget où finalement nous avons la main. Cela concerne essentiellement des travaux sur Messac avec une problématique de passerelle au-dessus de la Vilaine.

Sur le volet égalité des chances, notez que les deux plus gros mouvements concernent moins 120 000 € sur le patrimoine protégé essentiellement des églises, là aussi, je ne sais pas si l'éternité sera devant nous, mais pour protéger ce patrimoine culturel, il faut rephaser les choses. Moins 266 000 € pour enfance famille, il s'agit là

aussi des projets essentiellement des centres de loisirs ou des crèches qui étaient dans les contrats de territoire et dont les EPCI n'ont pas réalisé encore les opérations.

Rappelons que les élections municipales sont passées un peu sur tout ça, ce qui peut aussi expliquer un certain retard dans le démarrage de certains travaux.

Sur le volet solidarité, nous avons moins 572 000 € sur les projets de construction pour les maisons pour personnes à mobilité réduite ou personnes handicapées. Même motif pour les personnes âgées, moins 283 000 € et un gros montant sur les logements dits sociaux en report de crédits : près de 2 M€ avec les opérateurs sociaux. Ces 2 M€ ont été prévus dans le plan de relance, il faut du temps, vous le savez, dans les communes pour réaliser des logements sociaux entre l'acquisition de terrains, le projet et la finalisation du tour de table financier, cela demande un peu de temps.

Sur les infrastructures, les deux plus gros mouvements, c'est moins 1 945 000 € dus essentiellement à des reports de crédits sur la LGV, pour près d'un million, mais aussi sur la route départementale Rennes-Redon pour 700 000 €. Rappelons que nous touchons des subventions complémentaires non inscrites au budget primitif sur la suppression du passage à niveau de Servon-sur-Vilaine. Et enfin, sur cette commission d'aménagement et d'infrastructures, nous avons aussi moins 1 M€ de réalisation sur les projets essentiellement intercommunaux actés dans le plan de relance.

Enfin, sur la dernière commission sur les moyens, les membres de la commission d'appel d'offres peuvent s'en souvenir, on a moins 110 000 € qui est la seule opération digne de ce nom en report d'investissement, il s'agit de la caserne de Fougères sur laquelle on a découvert des citernes dans le sol, ce qui fait que cela a retardé les travaux. On reporte donc 110 000 € sur l'exercice précédent.

À noter que l'ensemble de ces opérations était presque de moins 9 M€, ce sont des opérations qui devront être reportées pour la plupart d'entre elles sauf la moins-value sur la LGV.

S'il y a environ moins 9 M€ en investissement, nous avons quand même rajouté près de 2 M€ en dépenses d'investissement. Cela concerne essentiellement 914 000 € pour les collèges, notamment pour suivre les appels de fonds de la Région. Vous savez que nous avons une contractualisation avec la Région, notamment quand les collèges et les lycées sont proches. Mais aussi, et vous pourrez le retrouver un peu plus loin dans les rapports, notamment les accords-cadres pour acheter du matériel de cuisine et mettre les cuisines aux normes de nos collèges. Nous allons être obligés de faire face à des demandes supplémentaires.

Enfin, plus 700 000 € sont ajoutés au crédit des contrats de territoire. Sur les contrats de territoire, si tout n'a pas démarré, je pense qu'il y a un consensus dans les EPCI, au moins sur les équipements sportifs, M. le Président, puisque là on a plus d'appels de fonds que prévu. Je ne sais pas si c'est le stade qui fait des petits, mais nous avons plus 700 000 € en équipements à remettre sur les contrats de territoire au volet sportif.

Au total, on va s'approcher sur ce budget, comme le disait M. André tout à l'heure, sur une somme de crédits d'investissement hors dette de 174 M€, presque 175 M€ à comparer aux 158 M€ de la dernière.

Je voulais juste préciser sur ce périmètre qui est souvent comparé à d'autres Départements qu'il faudrait pour être exact rapprocher ce que beaucoup de Départements ont en régie ou intégré dans le budget principal, et on le verra tout à

l'heure, les efforts faits à travers la régie et le parc départemental qui, lui, investit de 20 M€. Si on rajoute 174 M€ puis 20 M€, M. le Président, nous ne sommes pas loin des 200 M€ auxquels nous sommes souvent comparés. Il faut souvent pour comparer les choses être à périmètre équivalent et donc, il faut rajouter 174 plus 20, cela fait 194 M€, ce qui n'est pas rien pour un acteur économique à l'échelle du Département.

En matière de recettes d'investissement, nous avons fait le choix qui vous est proposé à l'intérieur de cette décision modificative de préfinancer à l'instant T le fonds de compensation de TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée). Vous le savez, c'est le remboursement de la TVA par l'État qui donne lieu normalement à un décalage d'un voire deux ans, cela dépend du moment où on déclare nos états. C'est la Caisse des Dépôts et Consignations qui finalement doit avoir beaucoup d'argent, elle se propose de préfinancer en avance nos montants de TVA, ce que l'on a fait pour un montant de 7,59 M€.

A contrario, nous avons l'annulation d'une vente de la caserne Guillaudot que vous connaissez, nous avons inscrit un chiffre un peu présomptueux de 6,57 M€, on aura du mal à l'atteindre très honnêtement. Cette somme ne donnera pas lieu à vente cette année, d'un côté, on a plus 7 M€, de l'autre, on a moins 6 M€. Vous voyez que nous avons un delta en recettes d'investissement de plus 1 M€ sans oublier des recettes diverses et variées qui n'ont l'air de rien : 313 000 € pour le passage à niveau de Servon-sur-Vilaine, et on le verra tout à l'heure en fonctionnement des récupérations sur des indus puisqu'on parlait tout à l'heure de successions et d'indus en matière d'action sociale, je vais y revenir.

Ceci est l'équilibre de l'investissement, vous voyez moins 9 M€ environ d'investissement portés par les tiers du Département, et plus 1,5 M€ de recettes d'investissement.

En matière de fonctionnement, beaucoup de petites lignes ne bougent, finalement, à l'arrivée pas grand-chose puisqu'on a seulement plus 170 000 € de variation sur la hausse des crédits. À l'intérieur, « l'arbre ne doit pas cacher la forêt », mais que constate-t-on en matière de fonctionnement ? On constate qu'on a besoin pour les personnes handicapées en établissement de plus 2,3 M€. On arrive au mois de novembre et il faut pour clôturer l'année rajouter 2,3 M€. Je rappelle que c'est cette dépense sociale qui, aujourd'hui, est devenue quasiment la première, et qu'elle a souvent des croissances supérieures à deux chiffres et elle continue d'augmenter. Les demandes sont très fortes notamment en établissements.

A contrario, on a moins 1,2 M€ sur la protection de l'enfance où il y a une stabilisation de la prise en charge des enfants notamment du côté des assistants familiaux. Mouvements de fond, je ne sais pas, cela fait deux ans que l'on doit régulariser un peu nos chiffres à la baisse, arrivés en DM3 (Décision Modificative) avec moins 12 M€ pour la protection de l'enfance. Vous voyez, le delta entre les deux et encore d'un million, compensé par d'autres éléments pour arriver à seulement plus 170 000 € en fonctionnement.

Sur les baisses de recettes, on a 2 M€ de baisse de recettes de fonctionnement, un point très clair avec vous, hormis les droits de mutation. Les droits de mutation ne sont pas abordés dans la décision modificative n°3, ils sont tellement erratiques en général qu'on attend le constat au compte administratif, on devrait avoir une nouvelle plutôt correcte et être à la hauteur de ce qu'on avait inscrit au budget. Si on a plus d'argent que prévu, on saura en faire l'utilisation, rassurez-vous.

Par contre, on a deux baisses de recettes essentielles en matière de fonctionnement : une baisse difficilement prévisible, ce sont les recettes qui sont assises sur les conventions d'assurance. On a moins 1,5 M€ de versements au budget primitif. Avouez que prévoir les recettes en matière de conventions d'assurance, si nos concitoyens s'assurent et à quel niveau ils s'assurent, quand et comment, c'est « costaud ». On verra, à moyens constants.

Deuxième point sur lequel on pourrait échanger, c'est moins 1,2 M€ sur la taxe de consommation sur l'électricité, c'est-à-dire sur ce que nos concitoyens et nos entreprises payent sur leur facture d'électricité. Il y a une part qui nous revient et une part qui revient au syndicat départemental d'énergie. Moins 1,2 M€, c'est important, c'est plus de 10 %. Cela se traduit certainement dans le ralentissement économique, c'est la première chose. Mais, pour aller plus loin dans l'analyse, on va passer une convention avec le SDE (Syndicat Départemental d'Énergie) pour examiner point par point, ville par ville, commune par commune, là où finalement la taxe d'électricité rentrerait le moins par rapport à notre budget primitif. Vous ne l'avez pas ici, on l'aura en Commission permanente, donc je vous le dis maintenant parce que c'est assis sur la décision modificative. C'est suffisamment important dans sa masse pour qu'on ait une meilleure maîtrise. Cela devrait être fait, mais je pense que cela sera fait si ce n'est pas à la prochaine Commission permanente du mois de décembre ; en janvier, on pourra passer une convention d'examen et de suivi attentif de cette taxe d'électricité.

Enfin, quelques bonnes nouvelles pour l'APA. Avec la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie), nous avons plus 400 000 € sur les indus versés, en matière d'action sociale sur l'augmentation de recouvrement plus 175 000 € et, sur l'action sociale, notamment sur les recours sur les successions dont vous parliez Mme LE CALLENNEC, avec le travail fait avec les contrôleurs dont il faut vraiment remercier la qualité du travail. Ce n'est pas facile parce qu'on va au quotidien chercher l'argent sur des situations sociales qui sont en effet pas faciles, on a plus 750 000 € de prévu notamment, vous le savez pour ceux qui président les commissions APA, notamment sur les recours sur succession. Nous sommes l'un des Départements où cela commence à rentrer le plus. L'application se fait à la lettre, les consignes sont respectées, même si c'est vraiment très compliqué puisque comme vous le savez, les familles ne sont pas forcément volontaires de laisser partir la maison de la grand-mère.

Voilà, cette décision modificative nous amène finalement à moins 8 M€ de dépenses quand on fait la balance, ces 8 millions de dépenses se traduisent automatiquement par moins 8 M€ d'emprunt, nous sommes à 108 M€ d'emprunts. Nous avons déjà abaissé notre niveau d'emprunt à la DM2.

Vous dire que sur cette décision modificative, il y a un autre élément important dans les conclusions, je vous amène directement aux conclusions de la page 27 sur la création d'une nouvelle autorisation de programme de 13 M€. Ce n'est pas rien, c'est le Contrat de plan État - Région qui, finalement, est la traduction budgétaire de ce que nous avons voté en session au mois de septembre. M. MARQUET pourrait nous en donner plus de détails sur la convention avec l'État pour la partie contrat de plan, volet enseignement supérieur, recherche et innovation. En deux mots, cela concernait un cofinancement sur l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail) à Fougères, sur l'IUT de Saint-Malo, sur le volet recherche et équipement pour le site de Rennes et Sciences-po. Si vous vous souvenez, cela représentait 13 M€ pour la période 2015-2020 et c'est normalement le seul volet d'investissement du Département sur le contrat de plan État - Région.

Vous avez plus 35 000 € sur les honoraires sur la politique petite enfance,. C'est un nouveau crédit, il s'agit ici de prévoir la période entre décembre et le vote du budget primitif 2016 où on va connaître des vides sidéraux en matière de comptabilité puisqu'on ne pourra pas faire grand-chose comme dans vos collectivités. Donc, là, on prévoit de pouvoir lancer le schéma petite enfance et d'inscrire 35 000 €. C'est les 200 000 € d'inscription sur la crise agricole, là aussi c'est le résultat de la session de septembre sur notre volonté de soutenir le secteur agricole dans ses difficultés pour passer ce cap difficile du monde agricole. C'est le soutien de 60 000 € avec le programme régional qui concerne les mesures agro-environnementales pour la protection des races menacées. Ne me demandez pas quelles sont les races menacées, je ne suis pas un expert en la matière. 25 000 € pour matériel et outillage barrage, ce n'est pas évident qu'on en ait besoin, mais, là aussi, on prévoit la possibilité d'intervenir entre le mois de décembre et le mois de mars prochain.

Voilà sur cette décision modificative n°3, je ne détaille pas l'ensemble des opérations, vous avez compris : moins 9 M€ en investissement, plus 2 M€ pour les personnes handicapées, et un peu moins sur la protection de l'enfance et sur les assistants familiaux. Voilà très grossièrement les grandes lignes de cette décision modificative. Vous avez le petit tableau blanc qui vous avait été remis qui complète utilement cette décision modificative, qui ne donne pas grand-chose. Néanmoins, ne pas la voter vexerait mes collègues routiers puisque c'est essentiellement enlever les travaux d'aménagement foncier sur lesquels il y a moins pour rajouter sur les travaux de modernisation, routes départementales Rennes-Angers et Rennes-Redon et du côté de Dol de Bretagne ou Talensac, ce qui me fâchera encore plus, je l'avoue. Cela s'équilibre à zéro, c'est la première colonne qu'il faut regarder et pas la dernière.

Vous dire aussi qu'on a prévu le plus 106 000 € que vous voyez pour être très transparent, il s'agit de frais d'études pour le CDAS (Centre Départemental d'Action Sociale) de Bain de Bretagne. L'autorisation de programme si on veut aller jusqu'au bout avant le budget primitif, il faut rajouter 106 000 € pour la restructuration du CDAS de Bain de Bretagne.

Voilà M. le Président, c'est un peu compliqué pour un matin, c'est un peu « hard », c'est plus passionnant pour le budget primitif ou le compte administratif, mais là c'est une décision modificative. Elle comptait vous endormir et non pas vous réveiller.

**M. CHENUT, Président** : Au contraire, c'est le matin qu'on a la plus grande disponibilité intellectuelle, M. MARTINS. D'ailleurs la preuve, qui souhaite intervenir ? M. HUBERT qui est vraiment totalement dans le sujet.

**M. HUBERT** : Sachez que je suis un lève-tôt, c'est pour cela que je suis plus disponible le matin, le soir, vous ne m'entendez pas.

**M. CHENUT, Président** : On le note quand nous aurons des questions...

**M. HUBERT** : M. le Président, mes chers collègues, malgré la maîtrise de la gestion budgétaire dont vous avez parlé dans vos propos introductifs, je voudrais néanmoins faire quelques observations sur cette DM3.

J'ai tout d'abord relevé l'accroissement des crédits d'investissement de 16 M€ passant de 154 à 180 M€. Cela, nous nous en réjouissons puisque l'investissement est très important pour nous. J'ai relevé également une diminution des recettes de fonctionnement, et M. MARTINS l'a évoqué, notamment la taxe sur les conventions d'assurance pour 1 500 000 €. Est-ce que nos concitoyens s'assurent moins bien ?

C'est une question. Concernant l'électricité, 1 240 000 € sur un budget à une ligne de 11 M€, ce n'est pas 10 %, mais 11 %, M. le Vice-Président.

J'ai également relevé le report de la vente Guillaudot pour 6 572 000 €, je l'ai déjà dit en commission. C'est la vente de la caserne dont on entend parler depuis longtemps. On la reporte sur 2016 en recettes sans doute pour un montant inférieur compte tenu de toutes les difficultés qui existent pour la vente de ce patrimoine départemental. Néanmoins, on l'aurait bien pris cette année pour ce montant-là.

En ce qui concerne les crédits d'investissement, j'ai relevé de nombreux reports. Je prendrai seulement ceux qui sont en baisse soit un total de 9 600 000 € et j'en citerai quelques-uns. Concernant l'agriculture, moins 754 000 € dont 176 000 € relatifs au programme départemental de développement agricole. Quand on connaît aujourd'hui les difficultés du monde agricole, on peut s'interroger que, dans ce domaine, on n'ait pas dépensé les crédits que nous avons mis sur cette ligne. Concernant l'industrie et le tertiaire, également une diminution de 731 000 €, dont 492 000 € de report. Concernant l'aménagement des espaces naturels sensibles, également 640 000 € de crédit et un montant dont on n'a pas forcément la maîtrise, vous l'avez évoqué tout à l'heure, mais qui représente une somme considérable, concernant le logement : 1 890 000 € de crédit d'investissement soit 18 % de la ligne budgétaire.

Certains reports ne sont-ils pas liés aussi aux difficultés des communes, non pas parce qu'il y a eu changement d'équipe municipale, mais des difficultés du fait qu'elles ont à dégager une marge d'autofinancement dans leur budget pour réaliser des investissements où le Département contribue en complément ? Là, on n'est qu'au début d'un large processus parce qu'on voit bien que toutes les collectivités aujourd'hui, comme le Département, ont des difficultés à équilibrer leur budget. Merci de votre attention.

**M. CHENUT, Président** : Autre intervention ? M. MARTINS va répondre. Simplement, vous observerez vous-même que sur un certain nombre de ces évolutions de recettes, ce sont des constatations d'événements, l'évolution des assurances ou la consommation d'électricité sur lesquels on n'a aucune prise quel que soit le territoire où on est. Pour ce qui concerne Guillaudot, bien sûr, l'aspect négatif c'est de dire « on n'aura pas la recette cette année », l'aspect positif, c'est qu'on pourra compter dessus l'année prochaine. M. HUBERT.

**M. HUBERT** : C'est une façon de voir les choses. Cela génère tout de même un coût, M. le Président, puisque cela nous oblige à emprunter.

**M. CHENUT, Président** : Non. Parce que sur le volume d'emprunts, il n'y a pas de majoration du volume d'emprunts. Ce sont des réductions. On a eu à côté de cela un certain nombre de réductions, vous venez de les citer notamment de crédits d'investissement en direction des communes qui sont plus qu'équivalents, donc, il y a neutralité, que ce soit en besoin de trésorerie ou en besoin d'emprunt. Très honnêtement, le volume des annulations que vous voulez pointer est supérieur au volume de cette recette. M. MARQUET.

**M. MARQUET** : Juste une précision sur la partie agricole puisque cela a été évoqué, pour dire, qu'effectivement, on est dans du rephasage de budget parce que tout le monde subit les baisses des investissements. Pour qu'on puisse accompagner par des mesures, il faut aussi qu'il y ait une volonté d'investissement ou une possibilité d'investissement des porteurs de projets. Donc, cela veut dire aussi qu'il y a eu moins de porteurs de projets, très concrètement.

**M. CHENUT, Président** : M. MARTINS.

**M. MARTINS** : M. HUBERT, on partage l'ensemble des constats. Juste deux précisions. Sur la taxe sur les conventions d'assurance, les trois piliers de cette taxe sont l'immobilier, je vous disais que les droits de mutation ne se portent pas trop mal donc sur l'immobilier, s'il y a vente, il y a assurance. Mais, même quand il n'y a pas vente, normalement le propriétaire s'assure, c'est la dynamique qui est plus compliquée. Il faut que sur l'ensemble du Département, le marché de l'immobilier reprenne pour qu'il y ait plus d'assurance sur le marché de l'immobilier.

L'assurance voiture, c'est le deuxième pilier. On ne peut pas expliquer pourquoi il y aurait une baisse, ou on n'assure plus Volkswagen, je ne sais pas pourquoi, mais je ne comprends pas.

Et le troisième qui vous inquiète plus et qui devrait avoir des incidences l'année prochaine, c'est la complémentaire maladie qui était le troisième pilier. Or, vous savez qu'il y a une grosse réforme sur la complémentaire maladie dans le secteur dit privé. On a du mal à mesurer quelles seront les conséquences pour les collectivités et la taxe en elle-même. Il faut vraiment s'appeler Mme Irma pour y voir clair sur ces taxes et ce retour de recettes.

Sur les ENS, vous pointez du doigt une forte baisse de crédit sur les ENS, on est confrontés très clairement à un souci sur Messac où on avait estimé une passerelle à 300 000 € ; quand on va plus loin dans l'analyse et les devis, on arrive à une passerelle qui est à 1,2 M€. À partir de là, on se dit, on stoppe tout. On va regarder l'opportunité, l'utilité sociale, est-ce qu'il ne faut pas passer la Vilaine à la nage ?

Je plaisante, mais on va vraiment regarder les choses d'où le retrait de certains crédits. En cette période, cela mérite une réflexion plus large que se dire « tant pis, on n'annule pas, on reste », c'est trop important.

Sur le logement, avec les bailleurs, vous connaissez la difficulté, chacun d'entre vous, pour réaliser des logements sociaux. Il ne suffit pas de décréter au mois de janvier qu'on va faire quinze appartements et un collectif de 15 logements à Médréac ou autre, pour qu'au mois de décembre, ce soit réalisé. N'oubliez pas l'ensemble des contraintes qu'ont aussi les bailleurs donc cela demande du temps. Je pense que c'est loin d'être perdu, comme je vous le disais, c'est un report. C'est une politique affichée et assumée dans ses montants donc cela devrait pouvoir se résoudre l'année prochaine.

Sur Guillaudot, juste rappeler qu'il ne suffit pas d'avoir une évaluation des Domaines pour dire qu'on va vendre. Vous l'avez aussi à Retiers. Je suis allé à Retiers, je ne sais plus quels sont les conseillers départementaux de Retiers. Je suis allé à Retiers voir la gendarmerie de Retiers. L'interlocuteur des Domaines passe, il dit : « cela vaut 600 000 €. » Trouvez-moi quelqu'un à 600 000 € à Retiers pour acheter un bâtiment. C'est sympathique, il doit dater du XIXe siècle, il y a la ventilation naturelle, sauf qu'il faut respecter le PLH (Programme Local de l'Habitat) et on va acheter quelque chose, il faut refaire, il faut tout casser et refaire. À Guillaudot, on est sur la même chose, sauf qu'on a en plus la chance d'avoir un bâtiment où quasiment toutes les pièces donnent lieu à s'extasier à l'architecte des Bâtiments de France. C'est magnifique, c'est beau, n'y touchons pas. Sauf que c'est beau, n'y touchons pas, mais on a un mal fou à valoriser ce que les Domaines ont mis. C'est pour cela, M. le Président, il ne faut pas qu'on fantasme sur le montant. Il faudra répondre au PLH, au logement social. On s'en sert dans une ville comme à Retiers, comme à Liffré, on s'en sert dans des projets urbains et en essayant de valoriser au mieux, mais valoriser au

mieux, est-ce que c'est de faire de l'argent « cash » ou est-ce que c'est de participer à un programme plus global y compris à Retiers, à Liffré, ou autre ? Donc un questionnement.

Sur l'agriculture, je crois que la réponse a été donnée. Quant à la diminution des recettes de fonctionnement, on va vraiment travailler avec le SDEE (Syndicat départemental d'électricité et d'énergie), ce qui peut être intéressant pour chaque commune de voir l'évolution de cette taxe d'électricité.

**M. CHENUT, Président** : Au vu de ces éléments, je vais mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? Il n'y en a pas. Qui s'abstiennent ? Le groupe minoritaire. Qui vote contre ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté.

**M. CHENUT, Président** : Vous continuez M. MARTINS sur les admissions en non-valeur et créances éteintes.

---

#### **4<sup>e</sup> COMMISSION - THEMATIQUE 5 - POLITIQUE 51- RAPPORT 51-2**

##### **ADMISSIONS EN NON VALEUR ET CREANCES ETEINTES**

**M. MARTINS** donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Je vous présente le rapport concernant les admissions en non-valeur et créances éteintes. Il s'agit ici de deux délibérations qui concernent finalement des abandons de crédits. L'admission en non-valeur, s'il y a retour à meilleure fortune de la famille ou des familles, permet au comptable de recouvrer le montant si la situation du demandeur le permet ultérieurement. On peut toujours rêver, cela fait du bien. Sachez que l'ensemble des admissions en non-valeur sur le budget principal du Département s'élève à 18 723 € auxquels s'ajoute dans le budget de l'ISAE (Institut en Santé Agro-environnementale), une admission en non-valeur de 1 165 €. Comparez cela au budget du Département qui est en plus avant tout un budget de fonctionnement, ces 20 000 € avec les 800 M€ de fonctionnement. Vous verrez que c'est somme toute très mineur.

Nous avons des créances éteintes ayant donné lieu à émission de titre, vous les avez pour 57 000 €. Et des admissions en non-valeur sans émission de type pour les taxes d'urbanisme. Sur les taxes d'urbanisme, vous avez tout un tableau un peu plus loin. Vous savez que les taxes d'urbanisme, c'est essentiellement quand vous déposez un permis de construire, ou une déclaration de travaux. Cette taxe est calculée selon les communes d'ailleurs et ce que vous avez voté, mais il y a une part qui revient à chaque fois au Département d'Ille-et-Vilaine et vous avez tout un listing allant de Rennes à Châteaugiron en passant par Chavagne, Saint-Grégoire et Redon, pour 3 178 € dont une personne pour 1 € auquel on prévoit d'abandonner la créance. Voilà M. le Président sur ce rapport ô combien passionnant.

**M. CHENUT, Président** : Vous avez l'air de douter de vous-même, M. MARTINS. Mme DE LA VERGNE.

**Mme de la VERGNE** : Merci M. le Président, j'ai juste une question. On note une remise gracieuse de dette de 32 730 €, on note des admissions en non-valeur à



hauteur de 77 700 €. Donc une somme totale d'un peu plus de 110 000 €. Certes, nos communes enregistrent et acceptent aussi ces admissions en non-valeur.

Certes, le coût des démarches de recouvrement que l'on connaît est très élevé. Mais avec les réductions des dotations de l'État que l'on connaît, n'est-ce pas le moment d'envisager de chercher et, tant qu'à faire de trouver, une autre démarche de recouvrement qui pourrait aussi être adoptée par toutes les collectivités ? Il s'agit quand même des impôts de nos concitoyens et je trouve regrettable d'accepter toutes ces sommes de manière un peu fataliste. On entendait récemment qu'un organisme d'aide au logement enregistrait des admissions en non-valeur à hauteur de 360 000 €.

Trois questions : est-ce que le Département d'Ille-et-Vilaine peut être le moteur d'une nouvelle politique de recouvrement ? Est-ce que le Département d'Ille-et-Vilaine saura montrer l'exemple d'une gestion du denier public si décrié par les Français aujourd'hui ? Peut-on l'espérer ou est-ce un doux rêve de ma part ? Merci.

**M. CHENUT, Président** : Gestion rigoureuse des deniers publics, on n'aura pas attendu ces considérations pour s'y employer depuis fort longtemps. Je pense qu'il faut aussi ramener ces créances à des taux de recouvrement par rapport aux masses et ces taux sont extrêmement faibles, les taux d'admission en non-valeur ou de remise gracieuses sont extrêmement faibles. Je vous dirais que même dans la sphère de l'action publique qu'on pourrait citer en exemple, toutes les entreprises ont aussi des volumes de créances qu'elles ne peuvent pas recouvrer parce que dans l'immense majorité des cas, on est sur des cas d'insolvabilité tout simplement. Cela se comprend, d'autant plus quand on regarde la nature de ces prestations qui sont justement destinées aux publics les plus en situation difficile, in fine au bout de tous les processus qu'on ait ces constats, mais je tiens en valeur absolue. Si vous comparez à ce qui se passe dans une commune, on va dire que c'est beaucoup, mais rapportez cela aux masses budgétaires en question et au taux de recouvrement. Donc, je tiens à redire que les taux de recouvrement du Département sont certainement déjà exemplaires et on pourrait même, sans se prévaloir à l'excès, inviter l'ensemble des collectivités à avoir d'aussi bons taux que nous. M. ANDRE.

**M. ANDRÉ** : En complément de ce que vous venez de dire, Mme de la VERGNE suggère l'idée qu'en matière de politique de recouvrement de créances, le Département pourrait être moteur, dit-elle, d'une politique, mais c'est absolument contraire à la libre administration des collectivités territoriales. Chaque Assemblée doit être en mesure de savoir l'origine de cette créance et si oui ou non, il convient de ne pas pourvoir au recouvrement. Enfin, je dirais que puisque Mme de la VERGNE admet cette situation que nous connaissons, mais dans des proportions extrêmement marginales comme cela vient d'être dit, cette situation est également connue dans la plupart des communes, sinon toutes. J'attends votre proposition miracle et magique qui permettrait d'améliorer encore le recouvrement de ce type de créances. Je crains malheureusement qu'elle n'existe pas et que nous devons comme à chaque fois ici, comme ailleurs, ajuster au cas par cas et pour chaque créance.

**M. CHENUT, Président** : Mme de la VERGNE.

**Mme de la VERGNE** : Très rapidement, c'était loin de ma part d'être une critique, mais simplement une suggestion de réflexion. C'est tout.

**M. CHENUT, Président** : M. MARTINS.

**M. MARTINS** : Juste rappeler que pour la plupart, vous l'avez constaté, si à l'arrivée, cela fait 77 000 €, il y a beaucoup de sommes inférieures.

Quand on prend les transports par exemple, la plus haute doit être de 430 €, un procès-verbal de carence depuis 2011, notre percepteur s'évertue à aller chercher l'argent. Pour la plupart, ce sont quand même des sommes petites. La somme des petits ruisseaux fait qu'au bout d'un moment, cela fait une rivière. Le seul problème, c'est bien de rappeler que nous sommes dans un État de droit où on sépare l'ordonnateur du comptable. On leur donne, c'est le comptable qui, en France, va chercher l'argent. C'est lui qui doit dépenser ses moyens et y compris ses moyens humains, et vous pouvez noter qu'ils sont souvent finalement assez réduits dans les trésoreries aujourd'hui, pour aller chercher où réside la famille ? Est-ce qu'elle a de l'argent ? Faire des échelonnements de paiement, etc. Quand elle le trouve, et ce n'est pas la collectivité qui en a la main.

D'ailleurs, ce rapport, c'est finalement une proposition du payeur. Ce n'est pas le Département qui constate que madame « unetelle » n'a pas payé son transport, et qu'on doit lui faire un abandon ou une admission en non-valeur. C'est le percepteur qui dit qu'au bout de quatre ans, vingt lettres recommandées, il en a assez et il propose au Département de mettre cela en admission en non-valeur dans l'attente de retour à meilleure fortune. Là-dessus, je vous le dis sincèrement, cela peut arriver, mais je pense qu'on doit être sûr de très faibles retours à meilleure fortune, et c'est rare de voir la personne venir en trésorerie dire qu'elle avait oublié depuis quatre ans, et qu'elle paye maintenant. Maintenant, je comprends le fond de votre proposition, mais cela va être compliqué.

**M. CHENUT, Président :** Je pense que peut-être à des fins pédagogiques, parce qu'il y a toujours parfois deux façons de présenter un dossier. Si on déclare à nos concitoyens qu'on abandonne 77 000 € de créances sans autre forme de commentaires ou de mise en perspective, j'imagine pour celui qui est aux minima sociaux qu'il se dit que cela peut représenter sept ou huit années de ses revenus, c'est considérable et c'est un peu traumatisant. Si on explique, et c'est notre responsabilité à tous, que notre taux de recouvrement est de 99,8 % ou 99,7 %, je n'ai pas le bon chiffre, je pense que c'est aussi cela qu'il faut dire.

On pourrait peut-être, quand on a des rapports de ce type, mettre en perspective le pourcentage de non-recouvrement par rapport au total. Et là, je n'ai vraiment aucun doute sur le fait que ces taux sont vraiment excellents et qu'on peut communiquer dessus. Ensuite, c'est à chacun de voir quel usage il veut faire des chiffres, mais je pense que si on veut rester dans des postures responsables et ne pas aller dans le sens parfois de la facilité ou de la démagogie, je veux bien faire à chacun le crédit d'être dans cet état d'esprit là, c'est dans ce sens qu'on doit travailler. On pourra vous donner l'information par rapport aux enjeux et au budget, combien cela représente en pourcentage et je n'ai aucun doute là-dessus, vous verrez que les taux de recouvrement sont exceptionnellement élevés.

Je vais donc mettre ce rapport aux voix. Est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre ? Qui s'abstiennent ? Qui votent contre ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté à l'unanimité.

---

---

#### 4<sup>e</sup> COMMISSION – THEMATIQUE 5 – POLITIQUE 51 – RAPPORT 51-3

##### REMISES GRACIEUSES DE DETTES

**M. MARTINS** donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Je vous présente le rapport concernant les remises gracieuses de dettes. Je voulais préciser sur le rapport de tout à l'heure que le Payeur s'était proposé de venir expliquer à la commission pourquoi il proposait les admissions en non-valeur. On pourrait échanger avec lui en commission si la commission le souhaite, il n'y a pas de difficultés, mais aussi venir échanger avec les élus locaux pour que cela n'apparaisse pas comme de la dépense publique illégitime. On pourra le faire venir.

Ici, il s'agit d'une responsabilité non plus du Payeur, mais du Département. Il s'agit de la remise gracieuse de dettes pour un montant de 32 730 € dont vous avez le détail page 46 avec, comme vous le constatez tout de suite, sur les 32 000 €, une somme importante qui est un indu sur une prestation de compensation du handicap pour 21 000 € et quelques. En fait, cet indu, ces 21 000 € ont bien été versés à cette dame en l'occurrence handicapée, mais qui ne l'a pas utilisé pour financer ses auxiliaires de vie comme elle en avait le droit et comme c'était la destination initiale, mais plutôt pour faire des travaux d'aménagement liés à son handicap. Les services et la commission ont considéré que dans ce cadre – il ne faudrait pas que cela devienne une règle, si on finance les auxiliaires, ce ne sont pas les travaux –, ce n'était pas de l'argent volé puisque c'était pour une prestation handicap : au lieu d'avoir servi à l'auxiliaire de vie, cela a servi à faire des travaux. On considérerait qu'il y avait un avis favorable et l'avis favorable aussi de la commission.

Le deuxième montant le plus élevé, 6 543 € pour un indu de prestation de compensation du handicap. Là, il y a aussi un avis favorable des services et de la commission pour la bonne et simple raison qu'aller chercher l'argent va être compliqué puisque la personne est décédée. Voilà pourquoi cela sera compliqué d'aller chercher l'argent, même pour un Payeur départemental. Voilà M. le Président.

**M. CHENUT, Président** : Et on peut observer que dans les refus, on a aussi un refus sur une somme importante parce que c'est vraiment un examen au cas par cas donc il n'y a aucune automaticité, mais vraiment un travail de fond, dossier par dossier.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? M. HUBERT.

**M. HUBERT** : On n'est pas tout à fait dans le même cas de figure que dans la fiche précédente où là, je pense que dans certains cas, il ne faut pas trop rêver, on a sans doute possibilité d'espérer un jour peut-être, dans le cadre d'un retour à meilleure fortune, de pouvoir récupérer. Je prends un cas d'une personne qui est dans cette liste, si elle est décédée on n'en parle plus, mais si elle vit et qu'elle reçoit un héritage ou une somme importante, je pense qu'on doit pouvoir dans ce cas intervenir. Je me trompe peut-être, mais je pose la question.

**M. CHENUT, Président** : M. MARTINS.

**M. MARTINS** : Quelle question, M. Hubert ! Je pense que sincèrement, j'avais étudié deux ou trois cas sur l'agence de Brocéliande. Vraiment, les services étudient y compris s'il y a de la famille, s'il y a des obligés alimentaires, il n'y a pas que le regard de la personne qui bénéficie de la remise gracieuse, il y a le regard sur la globalité de la famille et il faut avouer que dans 95 % des cas, on est sur des familles qui connaissent déjà d'autres difficultés financières. Nous ne sommes là que « sur la cerise sur le gâteau », donc oui, s'il y a retour à meilleure fortune, peut-être, mais si « Mamie à un magot caché », peut-être que cela peut servir au Département.

**M. CHENUT, Président** : Il y a aussi la question du temps parce que cela ne peut pas être à vie non plus et si ce sont des événements qui surviennent parce qu'à terme de suivi de dossiers, si on les garde ouverts aussi, cela a aussi un coût, donc à chaque fois qu'on a connaissance d'éléments, on peut réouvrir le dossier, mais sinon, c'est quand même assez lourd.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? S'abstiennent ? Votent contre ? Il est donc adopté à l'unanimité.

---

#### **4<sup>e</sup> COMMISSION - THEMATIQUE 5 - POLITIQUE 51 - RAPPORT 51-4**

##### **DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC ET ACTIVITE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

**M. MARTINS** donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Il s'agit d'acter juridiquement deux éléments, on me l'a rappelé après la commission donc je m'en excuse auprès des membres de la commission. Il faut acter à la fois le compte rendu du rapport de la commission consultative des services publics et locaux que préside Mme DEBROISE et il faut acter le compte rendu que je vais vous faire de délégation de service public. Ici s'agit bien de deux prises en compte et non juste une seule.

Quelques éléments intéressants, M. LEFEUVRE complétera certainement utilement sur les délégations transports. C'est un peu une découverte pour moi dans les montants et dans le fonctionnement. Nous avons quatre lots transports :

- Lot 1 sur l'ouest : Paimpont, Dinan, Bédée, Loudéac, etc.
- Lot 3 concerne plutôt l'est : Antrain, Gahard, Fougères, Vitré, etc.
- Lot 4, le plus romantique, concerne Saint-Malo, Saint-Pierre-de-Plesguen et la Bretagne romantique.

Ces lots ont été attribués pour une période 2011-2019 à un délégataire de service public qui est Keolis.

Quelques éléments, le seul lot dont je n'ai pas encore parlé, c'est le lot 2 qui concerne Bain-de-Bretagne et ce secteur. Il a été attribué à la régie de transports Illévia.

Quelques éléments d'abord sur le rapport du délégataire Keolis. Sur le lot 1, l'Ouest, le rapport 2014 fait état de - 8 % de voyages commerciaux et une stabilité

quasiment sur les scolaires de - 0,63 %. - 8 % sur les voyages commerciaux, c'est en effet dû à une chose unique et essentielle, principale, qui est le changement de périmètre du plan de transport urbain de Rennes métropole. Ont intégré Rennes métropole les communes de Bécherel et Romillé, donc le trafic voyageurs du Département et de Keolis a diminué de 47 415 voyageurs sur la ligne que vous fréquentez tous, la ligne 19 et - 10 659 sur la ligne 7. Moins de voyageurs, c'est moins de recettes, une évolution de recettes - 3, 78 %. Et moins de recettes, c'est évidemment un peu moins de kilomètres parcourus sachant quand même que sur ce lot 1, les chiffres sont quand même intéressants : on roule sur plus de 3 174 000 km. 53 véhicules. Le nombre d'accidents est en baisse, 46 accidents contre 62 l'année d'avant. Une participation des usagers au prix du transport puisque la Cour des comptes vise à ce que toutes les collectivités dans le transport imputent à peu près 20 % du prix du tarif, du coût à l'utilisateur. Donc, on calcule un ratio et sur le tarif usager sur le lot 1, on est à 28 %. Ce qui est donc bien. On est au-dessus des 20 que l'on vise à la fin de notre contrat de délégation qui est 2019, nous sommes à 28 %. À ce titre, la compensation du Département d'Ille-et-Vilaine sur ce lot 1 à l'ouest est de 2 995 000 €, soit près de 3 M€. Le coût du transport est important quand même. 797 000 voyageurs.

Sur le lot 3, qui est le lot Antrain, Gahard, magnifique commune, Fougères, Vitré. 666 000 voyageurs, un peu moins. En augmentation, Antrain, Gahard, Fougères, Vitré. En augmentation de 2,67 % et des voyages scolaires aussi en augmentation de 6,44 %. Vous voyez qu'on a une augmentation. On avait moins sur le premier lot, due à l'extension du périmètre de transport Star, plus sur ce lot 3.

Un élément remarqué par la commission des services publics, c'est la faiblesse des PMR (personnes à mobilité réduite) transportées puisqu'à la fois sur ce lot et le suivant, il n'y a que 120 courses sur une année. C'est-à-dire que les personnes à mobilité réduite appellent la plateforme de mobilité et réservent sur les lignes dites régulières ou avoir un minibus spécifique, nous n'avons que 120 courses. Et 3 sur le lot 4, sur une année il y a forcément un défaut de communication et quelque chose à accélérer, cela a été relevé par la commission présidée par Mme DEBROISE.

Sur ce lot d'Antrain, une évolution de recettes positives : + 1,59 %, ce qui nous amène à une participation du Département qui n'est pas de 3 M€, mais de 1 M€. 2,5 millions de kilomètres parcourus, 3 millions dans le premier lot, 26 accidents, 46 sur le premier, 26, il y a une forte différence entre ces deux lots.

Le lot 4, dernier lot de Keolis : Saint-Malo, Saint-Pierre-de-Plesguen et Bretagne romantique. Nous sommes là en stabilité : + 0,6 % de voyageurs, 451 000, vous voyez que c'est le lot le plus petit sur Keolis. Mais, on a aussi une modification du périmètre qui ne donne pas lieu à autant de différence que Bécherel et Romillé puisqu'on a La Chapelle-Chaussée et Langan qui sont aussi sortis de ce lot pour intégrer Rennes métropole. La marge a joué, mais moins, puisqu'on est toujours en augmentation : 46 véhicules pour cette ligne, comme je vous le disais, trois personnes à mobilité réduite. Ce sont vraiment trois personnes, trois voyages dont une personne qui va déménager et qui part sur une autre ligne donc on va se retrouver avec deux, il va falloir communiquer puisqu'on va acheter des mobylettes, cela nous reviendra moins cher. Évolution des recettes : 593 000 € en augmentation, comme sur le lot précédent. Une participation par contre des usagers qui est inférieure aux 20 %. Nous sommes à 18 % de participation des usagers, là aussi, avec Keolis sur ce lot 4 spécifique sur la Bretagne romantique. Il faudra progressivement amener l'utilisateur à payer ces 20 %.

Sur la régie, qui est le dernier lot, le transport Illevia. Nous avons une

augmentation des kilomètres, une augmentation puisque l'année 2014, pour la régie, a permis la création d'une activité transports scolaires. + 5 %, 393 000 voyageurs commerciaux, on n'est pas sur les mêmes ratios, on est sur le lot 1 à l'ouest à 797 000, on est deux fois moins sur la régie. 46 véhicules. Par contre, beaucoup plus d'accidents, à mentionner quand même en toute transparence, 65 accidents quand on en compte 26 sur certains lots. Comme vous le lisez dans le rapport Illevia, il y a des formations à faire pour l'ensemble des conducteurs. La plupart des accidents ne sont pas spécifiquement sur route, même si Yvon MELLET en est témoin, malheureusement le chauffeur n'y est pour rien, l'accident mortel c'était avant-hier. Ce ne sont pas des accidents sur route, la plupart malheureusement ce sont des accidents quand on se gare ou quand on rentre au dépôt. Des évolutions de recettes positives avec + 4 %. Voilà pour le transport Illevia.

Quand on compare les coûts, c'est le côté finances et cela permet de regarder, la régie et les autres. Quand on compare le coût au kilomètre parcouru, c'est la seule façon de comparer un coût : sur le lot 1 Keolis on est à 1,75 €, sur le lot 2 régie à 1,97 € ; sur le lot 3 Keolis à 1,85 € ; et enfin le lot Keolis à 2,20 €. La régie se situe donc, avec aussi moins de kilomètres donc une division qui amortit un peu moins des bus neufs sur le kilométrage parcouru, dans la moyenne haute. Pas la plus haute puisqu'on est supérieur à deux euros, mais dans une moyenne haute.

Autre élément intéressant sur lequel il faut qu'on travaille avec la régie, c'est le taux d'absentéisme, c'est-à-dire les arrêts maladie, mais aussi la merveille du congé maternité, les difficultés des congés maladie pour longue durée. Quand on les compare, et là aussi il faut qu'on discute en transparence avec Illevia, le taux d'absentéisme pour le lot 1 est à 1,23, pour le lot 3 : 1,09, le lot 4 : 0,87 ; et le lot 2 à la régie : 9 %. Nous avons donc là un travail à faire, soit on met la pique pour éviter la grippe à tout le monde, soit on travaille sur les raisons. Est-ce que c'est un épiphénomène et c'est une année 2014 où les rhumes étaient plus fréquents à la régie qu'ailleurs ? Est-ce que cela va se reproduire ? Voilà des éléments de surveillance. Le coût, l'absentéisme, l'efficacité et la qualité des services publics de transport et je pense qu'ils sont reconnus par l'ensemble des usagers. Chaque fois qu'il y a une enquête, que ce soit sur la régie ou ailleurs, nous avons un service, peut-être le meilleur service de transports collectifs de l'ensemble des départements bretons, M. le Président. Dommage qu'il faille devoir le lâcher, mais c'est ainsi. Voici pour les comptes rendus transports.

**M. CHENUT, Président** : Merci, il s'agit de prendre acte de cette communication. Bien évidemment, cela n'empêche pas les commentaires des uns ou des autres. Qui souhaite s'exprimer ? Pas d'observations particulières donc, je vous propose de donner acte au rapporteur de cette communication et de lui permettre dans la foulée d'aborder le rapport suivant sur les marchés, accords-cadres et avenants.

**M. MARTINS** : Excusez-moi M. le Président, je suis certainement un peu long, mais vous avez prévu de terminer ce soir. Nous passons du transport, on a deux autres rapports de délégation, l'un importe autant notre tête que notre ventre puisqu'il s'agit du restaurant « Le Beauregard » de la délégation de service public à l'Ansamble Breiz. Finalement, une délégation prévue sur cinq ans, de 2011 on arrive au bout du contrat avec la société qui gère le restaurant administratif.

Vous dire que ce restaurant sert 193 491 repas par an pour être exact. Certains d'entre vous ont pu goûter les carottes et les œufs mayonnaise. C'est un peu moins que l'année d'avant puisque nous étions sur 199 000. Il y a 5 800 repas de moins par an servis donc un chiffre d'affaires pour cette société en baisse : 1 368 000 € contre

1 375 000 €. Ce n'est pas non plus panique à bord, on est sur moins huit repas par jour et un ticket moyen, est-ce à dire que c'est le hasard ou que chacun fait attention à ce qu'il mange, en repli quand vous allez au restaurant de 0,05 euro par plateau, à voir si c'est une tendance lourde ou si les gens n'aiment plus le dessert, à vérifier.

Des charges d'exportation par contre en hausse, dues notamment à des frais généraux, une problématique de fuite d'eau dont on a échangé en commission, et d'électricité sur lesquelles il faudra qu'on regarde aussi ce que l'on peut faire.

En matière de qualité, 88 % des utilisateurs des clients de ce restaurant se disent satisfaits, c'est un peu plus bas que les années précédentes puisqu'on a fait la comparaison en commission, nous étions sur des chiffres supérieurs à 90 %. Je ne sais pas si c'est un problème de cuisson ou de lassitude, mais le client est moins satisfait. Cela dit, 88 % cela reste quand même un taux assez exceptionnel.

Juste à titre d'information parce que je pense que cela mérite d'être évoqué, on l'évoque assez peu. On a là le coût finalement pour le gestionnaire qui n'est pas à l'équilibre mais qui devrait être à l'équilibre l'année prochaine. Il est temps, puisque c'est sa dernière année de contrat. Après, vous savez bien que dans les délégations de service public, vous avez ce qu'on appelle les frais de gestion des centrales et cela remet les choses assez facilement à l'équilibre. Vous dire que ce gestionnaire nous verse 78 000 € de redevance pour occupation du domaine public, pour utiliser notre bien. Le coût pour le Département du restaurant administratif, cela doit vous intéresser M. le Président, sachez qu'en dépenses au chiffre d'affaire 2014 sur le restaurant, nous avons 276 000 € de dépenses. En fait, on participe à 0,50 € globalement par personne sur le prix, politique sociale. Ce qui nous fait à peu près 95 000 € de participation et on entretient le restaurant, les bâtiments, le tunnel de lavage et j'en passe, pour 155 000 €. Vous voyez le ratio, 155 000 € pour entretenir le bâtiment, 100 000 € d'aide dite de politique sociale.

En recettes, de l'autre côté, on a une participation des administrations de l'État, on ne paye pas pour l'État. Les participations d'État nous versent deux euros par repas, ce qui fait 247 000 €. On a une redevance du gestionnaire pour l'année dernière, 64 000 €. Quand on somme le tout, on a en recettes 312 000 € et en dépenses 276 000 € donc on est sur cette année à l'équilibre. Il suffit de faire un peu plus de travaux et vous passez rapidement de 280 à 300, mais vous le voyez, c'est quelque chose qui s'équilibre avec la participation évidemment. Ne souhaitons pas le déménagement des administrations de l'État vers nos territoires parce qu'on déséquilibrerait notre restaurant administratif. Voilà sur le rapport Ansamble Breiz pour la restauration M. le Président. Il m'en reste un dernier ensuite, c'est le Parc très rapidement.

**M. CHENUT, Président :** Y a-t-il des commentaires sur la restauration ? M. MAHIEU.

**M MAHIEU :** M. le Président, juste un point. Puisque ceci a été régulièrement évoqué tout à l'heure, on évoquait la situation de l'agriculture. Dans le rapport qui est présenté, il y a un élément sur l'offre alimentaire qui ne met pas le doigt que sur la proportion de viande bio ou de l'offre bio ou non bio, et d'ailleurs c'est une des caractéristiques du groupe Ansamble qui est associé à Coop d'Ici, à Bleu Blanc Cœur, à un certain nombre d'implications, donc il serait utile d'avoir des informations sur l'origine des viandes et l'origine globalement de l'offre d'un certain nombre de denrées alimentaires pour qu'au-delà du débat bio/non bio, on ait aussi la certitude que, dans le restaurant qui est proposé au personnel administratif, il y a bien cette attention à l'origine de la production, y compris au regard de nos productions locales.

**M. CHENUT, Président** : Personnel administratif, technique, social, l'ensemble des personnels. M. MARTINS.

**M. MARTINS** : Ils ont une charte d'engagement avec Coop d'Ici, agir pour un approvisionnement local et une restauration collective de qualité sur lequel ils s'engagent en effet à préférer les filières courtes, les productions locales, régionales et le développement des filières bio. On n'a pas l'ensemble des éléments chiffre par chiffre. Je crois que finalement, je l'ai mentionné en préambule, on arrive à la fin du contrat de DSP (Délégation de Service Public), il faudra le mettre en critères d'évaluation et de suivi. Il ne suffit pas d'avoir la charte, il suffit de savoir comment on vit la charte après. Donc, je pense que cela fera partie des critères de la commission d'appel d'offres et du suivi analytique de la délégation de service public.

**M. CHENUT, Président** : Merci. Nous allons donc pouvoir s'il n'y a pas d'autres questions sur la restauration enchaîner sur le Parc. M. MARTINS.

**M. MARTINS** : Ce n'est pas tout à fait la même nourriture. Vous dire que l'activité du Parc, c'est du bitume, bon courage avec des plumes. Le chiffre d'affaires du Parc, c'est ce que je vous disais aussi pour ajouter aux 158 M€ de travaux, c'est essentiellement des travaux, si on devait synthétiser les actions du Parc évidemment pour certaines communes, mais c'est énormément de pose notamment de glissières de sécurité. 21 M€ de chiffre d'affaires dont 19 M€ essentiellement faits sur les routes départementales. Donc, pour le Département d'Ille-et-Vilaine, ce qui prouve bien que c'est une régie, c'est la première fois où le Parc travaille autant pour le département ou alors à l'inverse, aussi peu pour les tiers que sont les communes et les communautés puisque nous passons en deçà des 10 % avec le Parc départemental. Le chiffre d'affaire fait apparaître par contre, c'est une très bonne nouvelle, un excédent de fonctionnement, de 2,6 M€, mais aussi un excédent autre sur les produits de 1,9 M€. Cela s'explique par deux choses : le plan de relance, le Département lui a passé un peu plus de commandes donc il y a un excédent ainsi que la baisse du prix du pétrole. Vous savez que la baisse des matières premières impacte directement le Parc et notamment la baisse du prix du pétrole. Cela devrait plutôt se confirmer l'année prochaine puisque le marché passé avec Total est en très forte baisse et c'est le composant principal de tout ce qui est finalement les produits noirs, que ce soit bitume ou enrobé.

Les faits marquants pour 2014 pour les gens de Saint-Malo, c'est la construction enfin du parc de La Gouesnière, pour les agents de l'équipement. Pas loin de l'agence, si vous allez à l'agence, faites un tour, vous allez voir, c'est un très beau produit financé pour partie par la Région. Vous ne le voyez pas dans les budgets parce que c'était un deal avec la Région d'il y a maintenant cinq ans et que nous avons lancé une étude économique avec KPMG sur l'efficacité, l'efficience et l'avenir du Parc départemental. Voilà M. le Président pour les activités et le compte rendu de cette régie.

**M. CHENUT, Président** : Est-ce qu'il y a des interventions ?

Mme LE CALLENNEC.

**Mme LE CALLENNEC** : Merci M. le Président. Je n'ai pas compris si vous vous réjouissiez du fait que les communes font moins appel au Parc ou si au contraire vous le déploriez. Merci.

**M. CHENUT, Président** : M. MARTINS.

**M. MARTINS** : Si nous étions en sous-utilisation ou en sous-capacité et si les



agents restaient à l'entrepôt, on ne s'en réjouirait pas. La grosse évolution de ces dernières années, c'est que les routes départementales demandent pas mal d'entretien, y compris sur les programmes de modernisation. Quand on pose les glissières, on a vraiment besoin du Parc et on fait d'abord travailler le Parc. Ce n'est ni un signe de satisfaction, ni de mécontentement, c'est cette évolution qui nous fait dire que progressivement, on intègre le Parc comme étant quasiment une agence d'exploitation.

Le Parc n'est plus un service extérieur du Département, mais un service intérieur d'où la question à venir : est-ce qu'il faut maintenir un budget annexe qui loue – Marie DAUGAN connaît bien la problématique – des engins aux agences d'exploitation ou aux agences tout court, mais plutôt de l'intégrer comme on intègre un service ménage, un service entretien et qu'on l'intègre directement ? C'est cette évolution que je voulais pointer, ce travail de qualité de ces agents se fait maintenant à 90 % pour le Département d'Ille-et-Vilaine. Voir dans quelle mesure demain, il pourra continuer à donner un coup de main et rendre service aux communes ou aux EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), mais en étant totalement intégré comme les autres collègues des agences d'exploitation au service du Département.

**M. CHENUT, Président** : Il n'y a pas d'inquiétudes sur le volume total d'activité, c'est plutôt des évolutions dans sa répartition qui se font.

Il n'y a pas d'autres demandes ? Je vous propose globalement sur ces trois rapports de prendre acte de cette communication.

---

#### **4<sup>e</sup> COMMISSION - THEMATIQUE 5 - POLITIQUE 51 - RAPPORT 51-5**

##### **INFORMATION DE L'ASSEMBLEE SUR LES MARCHES, ACCORDS-CADRES ET AVENANTS PASSES AU PREMIER SEMESTRE 2015**

**M. MARTINS** donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Je vous présente un rapport sur les marchés, accords-cadres et avenants passés au premier semestre 2015. Je sais que cela va aussi vous passionner puisque vous avez une quinzaine de pages sur les informations prises par le Président concernant l'ensemble des avenants et des contrats passés, des petits contrats puisque ce ne sont que des contrats inférieurs à 207 000 € avec toutes les entreprises du Département d'Ille-et-Vilaine. Je sais que la presse en fera le relais sur un tableau très synthétique.

Vous dire que nous avons passé 454 marchés pour un montant de 8 291 000 €. Ces 454 marchés se répartissent sur 197 marchés en procédure adaptée, et 257 marchés subséquents aux accords-cadres. Je voulais revenir sur les 257 marchés subséquents aux accords-cadres pour un montant de 2,6 M€.

La commission s'est fait la réflexion qu'il était quelquefois dommage de voir une entreprise dans un accord-cadre, à l'extrême, de Redon, venir travailler pour réparer les fenêtres du collège Surcouf à Saint-Malo. C'est vrai. Ou on travaille par lots ou on travaille par marchés et par lots. Juste rappeler que les accords-cadres, on a dû les passer il y a trois ans. Sur le lot couverture et étanchéité, quand on a fait un accord-cadre.

Qu'est-ce que c'est qu'un accord-cadre ? Si on fait un appel à candidatures, et

qu'on dit : on va retenir deux, trois, quatre entreprises du Département sur leur qualité, sur un bordereau, mais ce n'est pas un marché de commande, sur leur qualité, leur expérience, etc. On retient l'entreprise « Trifouillis » de Redon, celle de Fougères, celle de Saint-Malo. A chaque marché de travaux inférieur à 207 000 €, le Président et ses services – ce n'est pas un secret de dire que c'est plus souvent les services quand même, le Président n'est pas toujours là à Saint-Malo pour vérifier l'état des fenêtres du collège de Saint-Malo quoique – disent : on a besoin d'une entreprise donc on sollicite les trois entreprises retenues sur le lot menuiserie dans le département. On les appelle, elles font un devis et on prend la meilleure, la moins chère et cela se fait si c'est supérieur à 207000 € en commission d'appel d'offres, si c'est inférieur à 207000 €, c'est le Président qui signe.

C'est au moment finalement où on retient les entreprises que là on peut avoir des entreprises dites locales, mais encore faut-il qu'elles répondent. Sur le lot couverture et étanchéité, nous avons une entreprise Limeul de Servon dur Vilaine et une de Chavagne pour l'ensemble du Département d'Ille-et-Vilaine, dont certaines en plus se retirent au bout de deux ou trois ans d'accord-cadre. Sur le lot 2 « plâtrerie, cloisons et menuiserie », nous n'avons qu'une entreprise de Rennes, de Laillé, Saint-Grégoire, Melesse, Grégoire, Le Rheu. Etc. En serrurerie métallerie, la question s'était posée, on a des entreprises de Saint-Malo. Je tiens à votre disposition la liste des entreprises accord-cadre. On aura à réfléchir puisqu'on sera obligés de relancer, à nouveau, si on travaille plutôt par lots géographiques ou si on continue à travailler sur un lot unique qu'est le Département d'Ille-et-Vilaine en faisant appel à tous.

Comme vous le savez, là on n'est pas sur des travaux publics ou autres, mais quand vous avez Bouygues qui répondent ou Veolia et toutes les filiales de Veolia, même si c'est le siège qui répond à Rennes, vous avez aussi des agences à Saint-Malo, des agences à Saint-Malo, des agences à Fougères d'où la difficulté de vouloir faire travailler le plus localement possible dans un circuit court en respectant les marchés publics.

Voilà M. le Président, les précisions que je voulais apporter parce que sur le reste, chacun a pu regarder ce qui a été fait dans son collège, dans son CDAS (Centre Départemental d'Action Sociale) ou dans son agence en matière de petits travaux, je ne pourrais certainement pas répondre à toutes les interrogations techniques mais je veux bien répondre aux autres interrogations plus juridiques.

**M. CHENUT, Président** : Mme LE CALLENEC.

**Mme LE CALLENEC** : Merci M. le Président. C'est à la page 140 et 141 que j'ai une interrogation sur « *l'urbanisation du système d'information du Département d'Ille-et-Vilaine par l'intégration de solutions logicielles répondant à des normes ou des standards technologiques ouverts, constitution d'un socle urbanisé* ». D'abord, j'aimerais en français qu'on m'explique ce que c'est que cette chose-là, à quoi ça sert et qui l'utilise. J'observe qu'il y a en fait cinq marchés, un premier à 500 000 €, un deuxième à 500 000 €, un troisième à 500 000 €, un quatrième à 800 000 €, et un cinquième à 800 000 €. Il y a deux titulaires du marché qui à chaque fois récupèrent les 500 000 € et 800 000 €. Cela fait quand même au bas mot, 3,1 M€, ce qui n'est pas une petite somme. Si on s'en réfère à la décision de la Commission permanente de décembre 2014, il était plutôt fait référence à deux lots et le total hors taxes était de 1,3 M€ pas de 3,1 M€. Ce n'est pas que cela m'empêche de dormir comme vous le disiez tout à l'heure, mais cela m'interpelle. Merci.

**M. CHENUT, Président** : A-t-on des éléments particuliers sur ces rapports ou est-ce que cela nécessite une recherche ? M. MARTINS.

**M. MARTINS** : Très honnêtement, si vous pouvez attendre après le repas, avant que je dise beaucoup de bêtises sur ces marchés parce qu'on a passé des marchés sur les technologies et sur la communication il y a huit ou dix jours, je ne sais pas s'il s'agit de ceux-là parce que je n'ai plus en tête le nom de l'entreprise donc nous allons vérifier. On vous donnera si vous le voulez bien, M. le Président, en début d'après-midi, une réponse plus exacte que de dire des bêtises maintenant.

**M. CHENUT, Président** : Je pense effectivement qu'il faut être précis. Nous regarderons en début d'après-midi. Mme LE CALLENEC.

**Mme LE CALLENEC** : Comme vous avez dit après le repas, je voulais juste vous rappeler qu'avec François ANDRÉ, nous nous étions entendus lundi pour que le repas soit plus court pour que cela nous permette de terminer peut-être plus tôt si on est capable de tenir dans la journée cette session. C'est juste pour vous dire que si jamais on tient ce déjeuner plus court, vous avez peut-être un peu moins de temps pour chercher les informations. Pour nous les donner, vous avez donc tout l'après-midi pour les chercher. Ce n'est pas pour vous prendre au dépourvu.

**M. CHENUT, Président** : Vous mettez la pression à notre collègue, cela va lui couper l'appétit. Avant la fin de la session. Cela va le rassurer. Nous regardons donc ce point.

Je ne sais pas M. MARTINS si votre appel à un compte rendu et une publication exhaustive de tout cela dans nos grands médias sera possible. Je pense que cela avait peu de chance de prospérer puisqu'il faudra encore plus de place que pour la publication de tous les palmarès de toutes les courses de « Tout Rennes court », donc vous voyez un peu la couverture que cela nécessiterait. Par contre, ce qui pourra être intéressant, c'est aussi un jour de pouvoir publier par rubrique et secteur d'activité l'ensemble des entreprises départementales concernées par l'activité directement du Département en tant que donneur d'ordre. Mais, dans le rapport nous avons quelques éléments de synthèse qui permettent déjà en volume d'avoir une idée de ces questions. Il vous est donc proposé de prendre acte de la communication de ces éléments. M. MELLET.

**M. MELLET** : M. le Président, je voulais apporter une précision sur les accords-cadres. Aujourd'hui, on a quelques difficultés avec les entreprises qui ont répondu aux accords-cadres. Première raison, je pense qu'il y en a qui veulent assurer une sécurité et qui veulent rentrer dans la liste des entreprises pour assurer une charge de travail tout au long de l'année. Mais, on s'aperçoit que dans leurs réponses, elles répondent avec des offres qui sont nettement supérieures aux estimations de manière à ne pas avoir les pénalités à payer et on s'aperçoit que justement la liste des entreprises disponibles est de plus en plus réduite. Je pense qu'il faudra donc mener une réflexion sur les accords-cadres. Avec Clément THEAUDIN, c'était une piste que l'on avait ouverte lors du dernier mandat, je pense qu'il faudra réfléchir prochainement sur ces accords-cadres.

**M. CHENUT, Président** : Je partage ce constat. Je pense que tous ceux qui siègent, commune ou intercommunalité, sont confrontés à des difficultés de ce type. On voit bien l'intérêt du processus, mais il peut y avoir parfois des effets pervers ou des choses qui se greffent en cours d'exécution qui rendent les choses un peu plus compliquées. Je partage donc tout à fait cette invitation à la réflexion.

#### **4<sup>e</sup> COMMISSION - THEMATIQUE 5 - POLITIQUE 51 - RAPPORT 51-6**

##### **FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE : DESIGNATION DE CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX AU SEIN DE COMMISSIONS OU D'ORGANISMES**

**M. MARTINS** donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Je vous présente un rapport concernant des changements de désignation au sein de différents organismes ou commissions. Le premier concerne l'enseignement à Saint-Aubin-du-Cormier qui est un lycée agricole si j'ai bien compris « La Lande de la Rencontre », en application d'un article du Code rural, il convient de désigner un élu suppléant pour siéger au sein du Conseil d'administration de cet établissement. La titulaire étant Mme MIRAMONT. Je vous donnerai la liste des personnes juste après.

Quelque chose qui va vous passionner, je sais qu'on déborde de candidats, pour la commission de recensement des votes pour les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015. M. le Préfet nous demande de proposer le nom d'un membre de l'Assemblée départementale qui sera appelé à siéger au sein de cette commission à la Préfecture de Région à Rennes, les lundis 7 et 14 décembre prochains. Cela doit être passionnant de siéger sur cette commission de recensement des votes les lundis 7 et 14 décembre prochains, mais il en va de la régularité des élections. Un élu suppléant peut être désigné dans les mêmes conditions. Il n'y a pas de raison qu'il n'y ait qu'un titulaire qui souffre, on va aussi mettre à suppléant avec. Donc, les noms tout à l'heure aussi.

Environnement et urbanisme : association du Département à l'élaboration des PLU (Plan Local d'Urbanisme) et cartes communales, je ne sais pas s'il reste beaucoup de cartes communales du côté du secteur du Pays des Vallons-de-Vilaine. Il convient de désigner un élu titulaire et un élu suppléant.

Sur le GIP (Groupement d'Intérêt Public) du Pays de Redon-Bretagne Sud, en séance du 29 avril dernier, quatre élus avaient été désignés pour les cantons ci-après : M. PICHOT pour Pipriac, Mme MICHENOT pour Redon, Mme DREAN pour Bain de Bretagne et Mme MOTEL pour Guichen. Or, Pipriac, et ce n'est pas une nouveauté, n'est plus un canton depuis les dernières élections départementales. Il convient donc de rectifier cette erreur matérielle, mais de considérer que M. PICHOT représentera également le canton de Redon. En conséquence, il y aura deux élus pour représenter le canton de Redon, M. PICHOT et Mme MICHENOT, ce qui est plus respectueux de la carte départementale.

Assemblée des Départements de France : désignation des élus au sein des 12 commissions. L'ADF (Association des Départements de France) nous demande de revoir nos représentations conformément à ses articles de règlement intérieur. Le règlement intérieur de l'ADF dispose qu'un même élu ne peut siéger dans plus de deux commissions et qu'un même Département ne peut désigner plus de deux élus par commission. Il y a deux conditions cumulatives. Vous avez page 149 les désignations qui avaient été faites à la Commission permanente du 20 juillet 2015 et en effet, on était un peu en porte à faux par rapport au règlement de l'ADF. Nous nous mettons au carré et vous retrouvez les désignations :

- Aménagement du territoire : Mme COURTIGNE et M. BOURCIER,

- Finances locales : M. MARTINS et Mme DEBROISE,
- Innovation : Mme DAVID et M. BONGART,
- Solidarité et affaires sociales : Mme COURTEILLE et M. DAVIAU,
- Politiques territoriales : M. PICHOT et Mme SOURDRILLE,
- Nouvelle ruralité : Mme DUGUEPEROUX-HONORE et Mme MESTRIES,
- Problématiques départementales particulières : M. COULOMBEL,
- Économie et Haut-Débit : Mme ROUSSET et M. MARQUET,
- Développement durable : M. HERVE,
- Relations internationales – Coopération décentralisée : M. LE BOUGEANT et Mme CONDOLF-FEREC,
- Égalités : Mme BILLARD et Mme HAKNI-ROBIN,
- Mobilité : M. LEFEUVRE et M. MORAZIN.

De cette délibération découle l'autorisation de mandat spécial pour éviter de repasser à chaque fois devant vous, de proposer à nouveau l'octroi d'un mandat spécial à l'ensemble des élus ci-dessus désignés ou ci-après puisque le vote se fera après au sein des différentes commissions de l'ADF pour se rendre dans les meilleures conditions. Un mandat spécial est proposé pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015, on l'étalera peut-être au 31 décembre 2016, pour être clair avec vous, on ne va pas repasser des délibérations. C'est la seule modification que je propose au rapport, qu'on le fasse du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2016.

Enfin, dernière adaptation, il s'agit d'un échange entre M. LEFEUVRE et M. MARTINS pour ce mètre carré sur les délégations routes et transport. Les routes retournent à M. LEFEUVRE et les délégations qui y sont affectées, comme Dor Breizh. Ce sont les panneaux d'indication que vous regardez quand vous ne savez plus quoi faire parce que vous « poireautez » sur la deux fois deux voies, ces grands panneaux qui vous disent que vous avez encore 41 minutes pour atteindre telle porte.

Protection civile et justice, à la commission consultative départementale de sécurité d'accessibilité, je remplacerais M. LEFEUVRE.

Enfin, un changement d'élus, c'est important aussi par rapport aux commissions, dans les commissions du conseil départemental. Il s'agit d'échanger Mme ANDRO avec M. LE BOUGEANT afin que Mme ANDRO puisse désormais siéger à la première commission avec ses attributions, qui porte sur les fonds européens. Mme ANDRO entrant dans la première commission, c'est M. LE BOUGEANT qui en sort et rentre à la troisième commission avec ses délégations solidarité et coopération internationale.

Voilà pour ces modifications. Peut-être qu'on a le nom de l'élu siégeant à « La Lande de la Rencontre » ?

**M. CHENUT, Président** : Peut-être que M. ANDRÉ a, pour le groupe majoritaire, des propositions ? M. ANDRÉ.

**M. ANDRÉ** : Pour cette destination, je propose le nom de Mme COURTIGNE.

**M. CHENUT, Président** : Mme COURTIGNE ne décline pas la proposition. M. MARTINS.

**M. MARTINS** : Et les grands gagnants de la commission de recensement des votes ?

**M. CHENUT, Président** : Mme LE CALLENNEC.

**Mme LE CALLENNEC** : Merci M. le Président. La règle en fait est que comme le titulaire est un conseiller de la minorité, le suppléant est forcément de la majorité. Frédérique MIRAMONT est titulaire.

**M. CHENUT, Président** : M. ANDRE.

**M. ANDRÉ** : De quelle désignation ?

**M. CHENUT, Président** : Mme LE CALLENNEC.

**Mme LE CALLENNEC** : On parle de « La Lande de la Rencontre » à Saint-Aubin du Cormier ? La règle, c'est bien parce que Mme MIRAMONT est titulaire, la personne suppléante est forcément de la majorité.

**M. CHENUT, Président** : Vous allez un peu vite pour nous mettre dans la minorité. M. ANDRE.

**M. ANDRÉ** : La proposition qui est faite, c'est que la titulaire reste de la minorité et que la suppléante soit Mme COURTIGNE.

**M. CHENUT, Président** : C'est notre proposition. M. ANDRE.

**M. ANDRÉ** : Ce qui me semble déjà une grande ouverture d'esprit.

**M. CHENUT, Président** : C'est votre question et c'est la réponse de M. ANDRÉ. Autres désignations sur lesquelles on avait besoin de noms ? M. ANDRE.

**M. ANDRÉ** : S'agissant de la commission de recensement des votes pour les prochaines élections régionales, je propose le nom de Mme MESTRIES.

**M. CHENUT, Président** : Qui là aussi confirmé ? Merci. Suppléant ? M. MARTINS.

**M. MARTINS** : Pour une fois, M. ANDRÉ, c'était un poste offert la minorité.

**M. CHENUT, Président** : Mme LE CALLENNEC.

**Mme LE CALLENNEC** : Là, je dois vous avouer que personne ne s'est bousculé au portillon.

**M. CHENUT, Président** : M. MARTINS accepte de le faire s'il n'y a pas d'autre vocation. Merci M. MARTINS.

**M. MARTINS** : Je compte sur le bon état de santé de ma collègue.

**M. CHENUT, Président** : C'est vrai que vous prenez peu de risques. Troisième désignation ? M. ANDRE.

**M. ANDRÉ** : Sur la dernière désignation, pour le titulaire chargé de siéger à l'association du Département à l'élaboration des PLU et des cartes communales pour le secteur des Vallons-de-Vilaine, je propose le nom d'André LEFEUVRE.

**M. CHENUT, Président** : M. LEFEUVRE, pas d'objection ? On vous en remercie. M. MELLET.

**M. MELLET** : On tient à la santé de M. LEFEUVRE sur notre territoire, on passe en PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) donc il y aura beaucoup moins de réunions.

**M. CHENUT, Président** : Merci de cette bienveillance. En intégrant ces nouvelles propositions, y a-t-il d'autres demandes ? Mme LE CALLENNEC.

**Mme LE CALLENEC** : Merci M. le Président. On demandera un vote séparé parce que de nouveau, la minorité est écartée des désignations d'élus au sein de l'ADF. On avait eu ce débat déjà au moment de l'installation de notre Assemblée. Donc, on maintient notre idée selon laquelle il aurait été cordial et républicain d'offrir au moins une place à un élu de la minorité pour se rendre à l'ADF. Je connais votre position sur le sujet, permettez-nous de maintenir la nôtre. Donc, on demande juste un vote séparé, merci.

**M. CHENUT, Président** : Je connais votre position, je veux juste rappeler la mienne aussi, et les considérations qui y conduisent. Les règles ont été refondues sous l'égide de M. BUSSEREAU et je ne considère pas qu'il a pris de mauvaises décisions, il a souhaité rationaliser l'organisation qui n'était pas forcément très formalisée jusque-là.

Et du coup des règles de contingentement ont été données et là où il y avait une grande souplesse avant permettant des inscriptions multiples, désormais tout est contingenté sur l'ensemble de ces dispositifs comme il s'agit de relayer l'implication de chaque Département. Vous pourrez peut-être citer quelques exceptions, mais la logique qui prévaut à une très grande majorité, c'est que ce sont des représentants des exécutifs et des majorités qui y siègent pour pouvoir relayer auprès de leur institution les travaux de ces commissions. Le but global qui a été acté de façon consensuelle au niveau du bureau de l'ADF était effectivement de formaliser les choses, y compris pour des questions de coûts de gestion et d'envoi de convocations multiples. Il y avait un très grand nombre de convocations envoyées et un très faible taux de participation dans beaucoup d'entre elles. Je vous donne acte donc je vais proposer un vote séparé. Mme LE CALLENEC.

**Mme LE CALLENEC** : Pardon M. le Président, j'ai oublié quelque chose. Je voulais reposer la question à François ANDRÉ sur le Centre Hospitalier Guillaume Régnier (CHGR) Souvenez-vous, on l'avait évoqué. Mme COURTEILLE représente le Département, vous-même François ANDRÉ, on avait évoqué parce qu'il a beaucoup suivi depuis de longues années les travaux internes au CHGR et chacun sait ici comment le contexte est difficile, mais que le travail que le Département doit faire avec le CHGR est très important. On avait suggéré que notre collègue Louis HUBERT continue à siéger. Cela a nécessité, je crois, peut-être d'en discuter au sein même du conseil d'administration du CHGR, de revoir cela au niveau du département donc juste vous demander où cela en était. Merci beaucoup.

**M. CHENUT, Président** : Mme COURTEILLE.

**Mme COURTEILLE** : Je peux répondre à cette question puisque j'ai la chance de présider le conseil de surveillance du CHGR, par les temps qui courent, vous avez vu la une aujourd'hui de notre journal local. On avait donc convenu que pour les désignations au niveau du département, on serait François ANDRÉ et moi-même désignés comme titulaires du conseil de surveillance et on espérait éventuellement une désignation de M. HUBERT via les personnes ressources qualifiées. On n'a pas encore eu la transmission officielle des personnes qualifiées désignées par la Préfecture, mais je crois que cela ne s'oriente pas dans cette direction. On avait quand même évoqué de mémoire au cas où on n'aurait pas pu avoir de représentation de la minorité au sein de cette instance et en considérant qu'effectivement c'était important qu'il y ait un échange d'informations, on s'était engagé à faire un retour. Et d'ailleurs, j'en ai parlé avec M. HUBERT de manière informelle, sur l'évolution de ce dossier puisque cela me paraissait tout à fait envisageable.

Reste donc à en indiquer la forme, j'ai interrogé soit en commission 3 soit un temps spécifique avec des élus plus concernés par la question, mais on ne maîtrise pas la désignation au niveau de la préfecture. Voilà la réponse que je peux apporter.

**M. CHENUT, Président** : On attend donc la conclusion de ce processus, mais les engagements pris en termes de transmission et échanges d'informations restent d'actualité.

Je vais mettre ce rapport aux voix en deux temps. Le premier vote en dehors du dispositif ADF, est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ? S'abstiennent ? Votent contre ? Donc en intégrant le nom des nouveaux collègues qui viennent de se manifester. Le rapport est adopté à l'unanimité, merci.

Second vote : représentation au sein de l'ensemble des instances et commissions de l'ADF, est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ? S'abstiennent ? Deux abstentions. Votent contre ? Les autres élus de la minorité.

Le rapport est adopté.

---

## **1<sup>ère</sup> COMMISSION – THEMATIQUE 1 – POLITIQUE 11 – RAPPORT 11-1**

### **PLAN DE RELANCE DEPARTEMENTAL DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE 2015 RAPPORT D'ETAPE**

**M. ANDRÉ** donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Nous sommes effectivement invités à l'instant à prendre acte de l'avancement du dispositif que vous connaissez bien les uns et les autres maintenant, à savoir le plan de relance départemental en faveur de l'activité économique. Je rappelle au préalable, si besoin en était, que c'est en février 2015 que nous avons voté une enveloppe exceptionnelle d'investissement complémentaire à nos investissements déjà prévus au budget, un supplément de 30 M€ pour soutenir l'activité et notamment principalement dans le bâtiment et les travaux publics. Partant d'un constat simple, qui s'était déjà vérifié d'ailleurs à l'échelle de beaucoup de collectivités en 2009, c'est-à-dire au lendemain de la crise financière de 2008, que dans ces périodes de fort ralentissement d'activité, l'investissement local représentait un puissant amortisseur et permettait aux entreprises, locales le plus souvent, de conserver un carnet de commandes digne de ce nom. Et ce faisant, surtout, de garder leurs effectifs dont on sait qu'elle est une main-d'œuvre formée, qualifiée et extrêmement précieuse pour ce secteur d'activité.

Que peut-on dire à ce jour de la mise en œuvre de ce plan de relance départemental ? Après huit mois de mise en œuvre, le plan de relance est engagé à près de 73 %. La notion d'engagement a tout son sens, l'engagement juridique, cela ne veut pas dire que les travaux ont commencé, cela ne veut pas dire que les factures sont acquittées, mais la décision et les actes juridiques lançant les travaux concernés sont engagés à près de 73 % sur l'intégralité des différentes enveloppes qui composent le plan de relance.

Ces 73 %, que représentent-ils ? Ils représentent 722 projets qui ont donc fait l'objet d'une décision favorable de l'Assemblée ou plus précisément de la Commission permanente, et 722 projets qui représentent un montant total de travaux de 98 M€.



Donc, on peut parler de 100 M€ de travaux qui ont reçu ou vont recevoir un concours financier de la collectivité départementale au titre de ce plan de relance.

Parmi les 722 projets où au sein de cette enveloppe de 98 M€ hors-taxes de travaux, ce sont 218 communes d'Ille-et-Vilaine sur les 353 que compte le Département qui sont concernées par un voire plusieurs projets dans le cadre du plan de relance. 62 % des communes se verront donc positivement impactées par la mise en œuvre du plan de relance.

Intéressons-nous dans un premier temps à la première grande enveloppe du plan de relance qui concerne les projets à maîtrise d'ouvrage principalement départementale. Sur ces 30 M€ ou un peu plus, cette première grande enveloppe représente un peu plus de 13 M€. Cette enveloppe est aujourd'hui engagée après de 7,2 M€, soit 54 % de l'enveloppe pour un montant de travaux qui représente un peu plus de 11 M€.

Qu'est-ce que cela concerne ? Ce sont les routes, les collèges, des équipements et des sites départementaux, je pense aux centres d'incendie et de secours, aux espaces naturels sensibles, aux voies vertes, et puis non pas en maîtrise d'ouvrage départementale, mais c'est un peu satellite : les travaux dans les établissements médico-sociaux pour personnes âgées, personnes handicapées ou établissements pour l'enfance.

À l'intérieur de cette enveloppe de 13 M€, 7 M€ sont prévus pour les travaux routiers. C'est un programme de grosses réparations de routes départementales qui est engagé de façon très importante puisque cela représente 95 % de l'enveloppe globale. Au sein de cela, quelques opérations de travaux de sécurité ont été identifiées : l'installation d'une glissière sur la route départementale entre Saint-Malo et Dinard. En l'espèce, les travaux sont achevés et puis il y a également la construction de deux giratoires sur les communes de La Mézière et Melesse, les travaux ne sont pas terminés, ils ont même été reportés sur 2016, pour cause d'acquisitions foncières qui ont tardé un peu plus que prévu.

Deux grands projets routiers ont été actés dans le cadre de cette enveloppe, c'est la construction de la bretelle d'accès sur la RD 777 à Essé, et second chantier, le chantier de la rocade de Fougères où là, on en est à un stade de consultation d'entreprises achevé. Ces deux projets, dont les chantiers débiteront en 2016, représentent un investissement que l'on estime sur les deux années 2015/2016 à 2,5 M€, le montant d'engagement sur ces opérations au 1<sup>er</sup> octobre s'élève à 2 M€.

Intéressons-nous maintenant aux collèges : 4 M€ l'enveloppe du plan de relance pour les travaux dans les collèges, six projets identifiés sont programmés sur les années 2015 et 2016 pour un montant total de travaux d'un peu plus de 3 M€.

Deux de ces projets sont en cours de travaux, le collège Bellevue de Redon et celui de Retiers. Les autres projets, dont les chantiers sont programmés pour l'année prochaine, c'est le collège du Bruz, la redistribution intérieure du collège de Bain-de-Bretagne, la réfection de l'étanchéité d'un collège cher à votre cœur, M. le Président, c'est le collège du Rheu et enfin la réfection de la façade du collège Gandhi à Fougères.

On a vu les routes, on a vu les collèges, intéressons-nous maintenant à une enveloppe un peu particulière que le Vice-Président MARTINS a évoquée tout à l'heure, ce sont les travaux sur le patrimoine des ENS (Espace Naturel Sensible) et des voies vertes. Avait été ciblée pour élarger au plan de relance la restauration du viaduc entre

Messac et Guipry, M. MARTINS l'a dit, l'estimation initiale a dû être réévaluée très fortement en raison de l'amiante qui a été découvert dans le cadre du diagnostic. On est aujourd'hui à un projet à 1,4 M€ et l'ajustement que nous étions en mesure de proposer dans le cadre de la DM3 (Décision Modificative) en toute hypothèse ne permettait pas de couvrir la hausse du coût de ce projet et on sera donc amenés, si vous en êtes d'accord, à réexaminer la faisabilité financière de ce projet de restauration de ce viaduc dans le cadre de l'examen du BP 2016.

Si on sort de la maîtrise d'ouvrage purement départementale, regardons d'un œil les projets plan de relance pour les établissements médico-sociaux, 39 projets ont fait l'objet d'une décision de financement, ils représentent un montant global de plus d'un million d'euros. Vous voyez bien que le grand nombre de projets et puis cette enveloppe de 1 M€ laissent apparaître que ce sont des travaux de petite maintenance, de petits travaux, ce ne sont pas des choses extrêmement lourdes. Néanmoins, cette enveloppe supplémentaire est fortement appréciée par les gestionnaires de ces établissements qui voient donc une marge nouvelle apparaître pour eux grâce à l'intervention du plan de relance. À ce jour, la totalité de l'enveloppe est engagée, c'est-à-dire que l'intégralité de ces 39 projets est sur les rails et 236 000 €, presque 237 000 €, ont été réglés sur la base de factures.

Parmi les opérations dans les établissements pour personnes âgées, on peut citer à Châteaubourg la rénovation et la création d'espaces communs, ou encore l'amélioration des locaux de restauration à Saint-Georges-de-Reintembault.

Au-delà de cette première grande enveloppe de 13 M€ sur maîtrise d'ouvrage départementale ou les gestionnaires d'établissements médico-sociaux, intéressons-nous maintenant à la seconde grande enveloppe, 17 M€, le soutien du Département au secteur économique, au logement, aux projets des territoires communaux et intercommunaux.

Une enveloppe de 17 M€ est aujourd'hui engagée de façon importante puisque c'est 15 M€ qui sont engagés, 89 % de l'enveloppe, cela concerne 570 projets de travaux pour un montant total de travaux de plus de 86,8 M€. On voit que c'est la partie la plus conséquente du plan de relance départemental.

Une petite partie au sein de cette enveloppe consacrée au soutien aux projets d'investissement des acteurs économiques, c'est l'abondement de deux dispositifs que nous connaissons, le dispositif CAP35 avec une enveloppe supplémentaire de 250 000 € et le dispositif Fonds de soutien aux PME (Petites et Moyennes Entreprises) de production qui a bénéficié d'un abondement de 750 000 €. Cette enveloppe est aujourd'hui engagée à hauteur de plus de 920 000 €, c'est 53 % de l'enveloppe. On voit qu'il y a un assez large reliquat.

Je veux parler maintenant du volet du plan de relance consacré au financement du logement, près de 4 M€ avaient été affectés à cette politique du logement. Au total, le plan de relance doit permettre de financer 120 logements supplémentaires par rapport à ce que nos politiques du logement avaient programmé initialement, cela représente un montant estimé de travaux de 14 M€. Au-delà de la création de logements neufs supplémentaires, le Département grâce au plan de relance soutient également la réhabilitation de logements sociaux en abondant l'enveloppe de 2015 votée au budget de 250 000 €, ce qui a déjà permis la rénovation de près de cent logements supplémentaires pour un montant de travaux de 2 M€. Cette aide est aujourd'hui engagée à hauteur de 216 000 €, soit une grande majorité de l'enveloppe, 86 % au total.

De surcroît, une subvention exceptionnelle de 100 000 € a été accordée pour un projet porté par NEOTOA pour un programme de dix logements en accession en auto-construction.

Enfin, j'en arrive à l'enveloppe de 12 M€ consacrée au cofinancement des projets des communes et EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). C'est la partie la plus visible de l'iceberg plan de relance départemental. C'est celle aussi qui a fait l'objet de discussions nourries et riches et constructives au sein de la commission plan de relance, la commission ad hoc que présidait M. THEAUDIN et que je préside depuis le dernier renouvellement. Que pouvons-nous dire sur l'engagement et la consommation de cette enveloppe ?

Premier volet, 570 000 € pour la revitalisation des centres bourgs qui vise donc comme vous le savez à favoriser l'implantation de logements et de services au cœur des bourgs, au cœur des agglomérations. C'est donc 15 projets qui ont été validés et qui bénéficieront de cette enveloppe plan de relance générant des coûts de travaux de 3 M€.

Et puis la grosse enveloppe, 10,5 M€, soutien exceptionnel au projet des communes et EPCI. Le rapport qui vous est soumis ne contient pas la carte qui a été distribuée aux membres de la commission plan de relance, qui est tout à fait éclairante, et d'ailleurs, je la tiens à la disposition de chaque collègue qui la souhaiterait. Cette carte permet de mesurer vraiment la répartition géographique de l'ensemble des projets soutenus par le plan de relance et il y a de ce point de vue une grande harmonie dès lors que les territoires avaient des projets et ont sollicité le cofinancement du plan de relance. 148 projets ont été ainsi retenus pour un montant supérieur à 10 M€ de subvention correspondant à plus de 54 M€ de travaux prévisionnels. Cette aide est aujourd'hui engagée à hauteur de 98 %, 10,3 M€ et aujourd'hui 1 M€ seulement, ont été payés, acquittés, réglés, mais on sait que c'est en fin d'exercice budgétaire que les choses s'accélèrent grandement.

J'aborde maintenant et enfin un dernier sujet d'importance, je le mesure à la lumière des discussions que j'ai pu avoir avec les uns et les autres ou à la lumière des courriers qui m'étaient adressés ou adressés au Président de la collectivité, sur les dates limites d'engagement ou de réalisation des travaux.

Le délai limite d'engagement des projets avait été fixé initialement au 30 septembre 2015. Cette date avait été fixée, nous l'assumons complètement, avec l'idée qu'un plan de relance avait vocation à être un électrochoc pour l'économie départementale et on ne souhaitait donc pas avoir des délais d'engagement annoncés qui repoussent trop largement l'effet de ce plan de relance. C'est la raison pour laquelle initialement la date du 30 septembre avait été adoptée. Nous l'avons, par souci de souplesse et d'adaptation aux réalités, repoussée au 31 octobre 2015 lors de la Commission permanente du 29 juin pour tenir compte d'un certain nombre de décisions.

Depuis lors, j'ai reçu un nombre important, un nombre certain de demandes de dérogation, qui ont été reçues auprès de la commission chargée du plan de relance et un grand nombre, pas toutes, ont été sollicitées au regard du fait que les procédures de travaux nécessitaient parfois des autorisations d'urbanisme, des avis divers et variés de la part d'administrations autres que celles du maître d'ouvrage porteur du projet. Je pense notamment à l'ABF(Architecte des Bâtiments de France), Monuments de France, etc. On voit que ces motifs rendaient tout à fait recevable la demande de dérogation. Plutôt que d'examiner au cas par cas et d'avoir à déroger au cas par cas, j'ai proposé

aux membres de la commission du plan de relance, et je vous propose par voie d'amendement à ce rapport tel que vous l'avez sous les yeux, de repousser une nouvelle fois cette date limite d'engagement des travaux en la reportant au 31 mars 2016. Tous les projets qui avaient eu un avis favorable de la commission, un accord de subventions, parce qu'ils rentraient dans les critères, qu'ils étaient éligibles, etc. sont autorisés – ceux qui ne l'ont pas déjà fait évidemment – à repousser le démarrage des travaux au 31 mars 2016 dès lors – et c'est le second alinéa de l'amendement que je vous propose – qu'à la date du 31 octobre – donc celle qui avait été fixée dernièrement – puisse quand même être constaté par les services du Département soit le dépôt de permis de construire ou d'une autorisation de travaux, donc un document d'urbanisme, ou à défaut une procédure de consultation d'entreprises. Un appel d'offres.

Je résume, pour être sûr d'être bien compris, pour tous les dossiers déjà validés ayant déjà reçu l'accord pour une subvention, qui n'auraient pas encore démarré les travaux, c'est d'accord pour repousser la date limite de départ des travaux au 31 mars 2016 dès lors qu'à la date du 31 octobre 2015 puisse quand même être justifié une déclaration d'urbanisme ou une consultation d'entreprises. Voilà ce que je souhaitais dire M. le Président.

Nous ne sommes pas invités à voter sur le rapport lui-même, puisqu'on prend acte. Néanmoins, si vous en êtes d'accord, M. le Président, nous pourrions soumettre aux voix de l'Assemblée l'amendement dont je vous ai présenté l'esprit.

En conclusion, je résumerai en disant qu'après huit mois de mise en œuvre, le plan de relance départemental en faveur de l'activité est donc engagé à près de 73 %. 722 projets ont été financés pour un montant de travaux de près de 100 M€. On peut donc estimer que l'effet levier que nous souhaitions donner à ce plan de relance à l'origine est d'ores et déjà, à la date d'aujourd'hui, un effet levier extrêmement conséquent. Je m'engage, et nous nous engageons, à ce que ce point d'étape soit suivi d'autres points d'étape où notamment nous essaierons de prendre la pleine mesure, du côté des entreprises cette fois du Département, pour vraiment mesurer l'effet sur ces entreprises en termes de bons de commande et éventuellement en matière d'emplois préservés ou créés. Voilà, M. le Président, le point d'étape que je souhaitais faire sur ce dispositif volontariste et très important de la collectivité départementale.

**M. CHENUT, Président :** Merci M. le rapporteur. Merci pour la clarté de cet exposé et d'avoir su synthétiser un dispositif, quand on voit 722 dossiers, il faut aussi, je pense, rendre hommage à l'implication de nos services parce que sur l'ensemble de ces dossiers bien sûr, ce sont des dossiers supplémentaires et dont le volume et la rapidité d'instruction. C'était aussi l'un des gages de la réussite de l'opération parce que je crois que tous les délais ont été tenus.

Pour ma part, je proposerais que l'on puisse se prononcer sur l'amendement que vous évoquez et il me semble, comme disait une de nos anciennes collègues, aller dans le bon sens et tendre vers à la fois la poursuite d'un double objectif. Maintenir quand même une pression pour faire avancer ces dossiers dans des délais courts parce que c'est bien l'objet de ce dispositif, c'est une efficacité, que cela se voie sur le terrain.

Le pendant, c'est aussi acter des réalités administratives auxquelles sont confrontés de nombreux maîtres d'ouvrage et je pense qu'il est aussi important de bien se comprendre : il ne s'agit pas en reportant la date de lancer un nouvel appel à projets, la liste est connue, elle est établie et un dossier qui émergerait aujourd'hui de toute façon n'aurait aucune chance de rentrer donc il ne s'agit pas d'un nouvel appel. Les

engagements pris d'ailleurs couvrent les disponibilités, mais d'éviter d'avoir une gestion au cas par cas et de se donner ensemble des règles qui deviendraient des règles de droit commun et non plus des dérogations, je pense que c'est aussi la clarté et la lisibilité que l'on souhaite. Peut-être avant d'aborder la question du vote, il y a peut-être des demandes d'interventions ou des commentaires sur le rapport qui vient de vous être présenté. M. MELLET.

**M. MELLET** : M. le Président, lors de la session de juin, j'avais demandé la photographie de la répartition des enveloppes financières sur les territoires intercommunaux. Notamment la photographie entre l'affectation de l'enveloppe entre Rennes métropole et le reste du territoire. Je ne l'ai pas eue, vous aviez promis de m'envoyer.

**M. CHENUT, Président** : Si j'ai promis, je vais tenir. M. MELLET.

**M. MELLET** : Si vous pouviez nous adresser cette répartition EPCI par EPCI pour avoir une simple photographie de l'ensemble.

**M. CHENUT, Président** : M. ANDRÉ évoquait la cartographie, mais votre question est un peu différente, elle porte aussi sur les volumes financiers. M. ANDRE.

**M. ANDRÉ** : C'est complémentaire, je suggère qu'à la lumière des nouvelles souplesses à la marge qu'on va accorder, une fois le dispositif bouclé, on s'efforcera de présenter, en plus de la carte qui existe déjà et qui est actualisée, le document demandé.

**M. CHENUT, Président** : M. MELLET.

**M. MELLET** : Pour terminer simplement, cela a été évoqué en commission, une demi-douzaine de dossiers avaient été retoqués, il était demandé des précisions sur le retoquage de ces dossiers. Il avait certes la date de démarrage des travaux, mais il y avait d'autres éléments qui avaient aussi été retenus. Si on peut avoir la liste des dossiers acceptés et ceux retoqués pour information simplement. Merci.

**M. CHENUT, Président** : À chaque fois, il y a des comptes rendus de la commission. M. ANDRE.

**M. ANDRÉ** : On se propose de le faire à chaque commission de plan de relance. Il y en a une qui s'est tenue tout récemment mais la minorité n'y était pas présente. N'y voyez pas malice dans mes propos, je le sais parce que j'ai croisé un certain nombre d'entre vous, que certains collègues étaient pris dans d'autres instances tout à fait légitimement. Cette information est vraiment disponible à chaque commission du plan de relance.

**M. CHENUT, Président** : La dernière, je pense, était à la suite de la Commission permanente. Par contre, je sais qu'un certain nombre de collègues étaient dans d'autres commissions à ce moment-là, mais sinon toutes les commissions donnaient lieu à un relevé de conclusions, donc, il n'y a pas de problème pour diffuser cette information.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Je pense à souligner à nouveau que cette action me semble extrêmement appréciée des territoires. Quand on voit que plus des deux tiers des communes ont d'ores et déjà pu s'y inscrire. Redire aussi, parce que j'ai rencontré un certain nombre d'élus qui me disaient : on va déposer pour le plan de relance de l'année prochaine. Non. C'était un dispositif totalement exceptionnel que nous avons financé en toute transparence par un recours majoré à

l'emprunt donc nous avons accepté de porter intégralement cet effort, mais bien sûr, ce n'est pas un dispositif pérenne, nous n'en avons pas les capacités. Néanmoins, l'effort qui a été fait semble montrer à la fois son efficacité et sa capacité de répondre à de nombreuses attentes et je pense qu'il peut être mis à notre crédit.

Sur la proposition d'amendement proposé par M. ANDRÉ, consistant à considérer qu'on reporte au 31 mars ce qui était en vigueur jusqu'au 31 octobre, mais comme conditions la présentation des dossiers d'appel d'offres et la présentation des autorisations d'urbanisme nécessaires. Du coup, dans ces conditions, report de l'engagement serait admis comme étant la nouvelle règle, mais avant le 31 mars prochain. C'est bien cela M. ANDRÉ ?

**M. ANDRÉ** : Absolument, mais si quelqu'un le souhaite, je peux lire, cela ne fait pas trois pages rassurez-vous.

**M. CHENUT, Président** : Oui, lisez-le.M. ANDRE.

**M. ANDRÉ** : *« En raison des difficultés rencontrées par de nombreux maîtres d'ouvrage pour conduire les consultations d'entreprise et les procédures d'urbanisme dans les délais, il est proposé de considérer comme recevables les dossiers faisant état de l'engagement d'une procédure de mise en concurrence ou d'une procédure d'urbanisme avant le 31 Octobre 2015. La date limite pour produire les ordres de services des travaux est repoussée dans ce cas au 31 mars 2016, le délai de caducité est porté à trois ans, règle commune de la collectivité. »*

**M. CHENUT, Président** : Il s'agit bien de pouvoir attester que l'appel d'offres est lancé au 31 octobre et que le dépôt des permis de construire ou autorisations d'urbanisme est lui aussi effectif aux 31 octobre, mais on comprend qu'entre le dépôt et l'obtention, il y a un le délai, cela permet d'attendre le 31 mars pour commencer les travaux. Je crois que M. BOURGEOUX souhaitait intervenir.

**M. BOURGEOUX** : Juste un petit mot, je pense qu'on va sans doute avoir quelques petits reproches dans le sens où on avait bien dit quand on avait envoyé que cela devait être vraiment les travaux commencés en 2015 et c'est vrai que concernant ce report, que je comprends et que je vais voter, je connais une ou deux communes dans mon secteur qui forcément vont me faire le reproche en disant : « en fait, on avait dit que c'était l'année, mais en fait on avait le temps et on aurait dû, nous aussi, déposer un dossier. » Mais je comprends les démarches, je les connais, je suis assez embêté avec les démarches, vous le savez bien. Mais je pense qu'on pourrait avoir quelques petits reproches comme cela.

**M. CHENUT, Président** : Vous nous aiderez à expliquer à ces personnes qui pourraient nous faire quelques griefs que c'est quand même dans l'intérêt général du plus grand nombre qu'on fait ce report. Mais je n'en doutais pas, M. BOURGEOUX. Il y a l'accompagnement pédagogique de cela et on avait aussi dit que dans le plan de relance, d'emblée, les crédits étaient positionnés sur deux exercices, les 30 M€ : 20 M€ de crédits de paiement dès cette année, 10 M€ pour l'année prochaine, dès le dispositif initial, on avait intégré cette dimension pluriannuelle des versements. M. ANDRE.

**M. ANDRÉ** : Je suis tout à fait conscient des inconvénients à la marge que peut présenter ce double report d'échéance depuis le démarrage, mais on a pesé le pour et le contre. Si on n'avait pas prononcé ces reports successifs – et celui-ci sera le dernier, je ne l'ai pas dit, mais cela va mieux en le disant – c'était l'esprit général et le volume général du plan de relance qui était atteint. C'est-à-dire qu'on n'aurait pas engagé le volume que la collectivité était prête à y consacrer donc entre devoir, vis-à-vis de

quelques situations que je reconnais bien volontiers qu'on a laissé de côté à l'époque, et une décision qui garantit la mise en œuvre globale du volume financier que nous souhaitons injecter dans l'économie du département, on a choisi.

**M. CHENUT, Président** : J'insiste sur ce point, en aucun cas il ne s'agit d'ouvrir une fenêtre pour un nouvel appel à projets. Les dossiers qui vont en bénéficier sont déjà des dossiers objectivement bien avancés. Maintenant le 31 octobre est bien derrière nous, cela veut dire que le dépôt d'un permis de construire est fait ou le lancement d'une procédure de consultation est fait. Cela veut dire que ce sont des collectivités qui ont déjà bien avancé, quand on est à ce stade des dossiers.

Je propose donc de prendre acte du rapport qui nous a été présenté et de soumettre cet amendement pour reporter au 31 mars la date d'engagement effective des travaux aux voix. Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? Qui s'abstiennent ? Qui votent contre ? Il n'y en a pas. Dont acte.

M. ANDRÉ vous avait su une nouvelle fois faire l'unanimité sur vos propositions. Merci.

---

## **1<sup>re</sup> COMMISSION – THEMATIQUE 1 – POLITIQUE 12 – RAPPORT 12-1**

### **POSITION DU DEPARTEMENT SUR LES PERSPECTIVES DE TRANSFERT DE PROPRIETE ET DE GESTION DES PORTS DEPARTEMENTAUX**

**M. MARQUET** donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Je vous présente un rapport concernant la perspective de transfert de propriété et de gestion des ports départementaux. Je vais vous préciser un certain nombre de choses et ce rapport fait l'objet aussi d'une proposition d'amendement concernant la conclusion que vous avez, je pense, sur table concernant une précision qui est apportée dans la conclusion.

Le rapport a un double objet. Le premier, c'est d'apporter à votre connaissance, mais aussi à la connaissance des autres collectivités, un état de la situation des deux ports qui nous préoccupent dans ce rapport. C'est un peu un porté à connaissance sur l'état des lieux. Le deuxième élément, c'est évidemment aussi de donner notre intention pour la suite donc il y a bien ce double effectif, c'est important peut-être de le rappeler au démarrage.

Un rappel du contexte réglementaire qui est celui qui nous guide dans cette proposition et dans ce rapport, vous savez bien qu'effectivement la Loi NOTRe indique que « *la propriété, l'aménagement l'entretien et la gestion des ports relevant du département peuvent être transféré au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2017 aux autres collectivités territoriales ou à leurs groupements dans le ressort géographique desquels sont situées ces infrastructures* ».

Le Préfet nous l'a demandé et « *le Département doit communiquer – c'est un peu l'objet de ce rapport – avant le 1<sup>er</sup> novembre 2015 – nous y sommes – au représentant de l'État dans la région toutes les informations permettant le transfert des ports* », ce sera donc effectivement l'objet de ce rapport. J'apporte aussi la précision que « *toute*

*collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales peut demander au département jusqu'au 31 mars 2016 à exercer la compétence portuaire* ». Il s'agit aussi effectivement d'engager le processus qui permette aux uns et aux autres de se positionner. « *Cette demande peut porter sur une partie du port dès lors qu'elle est individualisable, d'un seul tenant et sans enclave, cette partition n'est pas de nature à nuire à la sécurité de la navigation* », des modalités qui seront donc précisées autour de la possibilité de ce transfert uniquement sur une partie. J'apporte ces précisions réglementaires parce que je pense que c'est important pour la suite de notre débat. « *La demande est notifiée simultanément à l'État et aux autres collectivités et groupements intéressés.* » Point également important qui justifie aussi le petit supplément qu'on apporte sur la conclusion : « *le Département peut également demander le maintien de sa compétence auquel cas il notifie sa demande simultanément à l'État et aux autres collectivités et groupements susceptibles d'être intéressés* ». Je pense donc que c'est important que nous ayons ces éléments-là en tête.

Ce qui est proposé aujourd'hui, c'est de donner notre intention, et je parle bien d'une intention, et d'apporter des éléments d'information de manière formelle sur la situation des deux ports qui nous concernent.

Ensuite, il y a tout un mécanisme qui est rappelé dans le rapport, et je veux simplement vous citer la dernière : « *en l'absence de demande de transfert à la date du 31 mars 2016, la Région sur le territoire de laquelle sont situés les ports ou les parties individualisables des ports restant à transférer est désignée bénéficiaire du transfert par le représentant de l'État. Ce transfert de compétence s'accompagne d'une compensation financière au bénéficiaire destinée à couvrir – je pense que le terme a son importance – l'exercice normal de la compétence transférée. Faute d'accord, un mécanisme de transfert se met en place qui permet de définir les modalités financières de ce transfert.* »

Voilà ce que je pense qu'il était important de vous rappeler d'emblée.

Concernant les deux situations auxquelles on fait référence dans le rapport, effectivement ce sont les ports de Vivier - Cherrueix et le port de la Houle sous Cancale puisque comme vous le savez bien, le port de Dinard a déjà été transféré à la ville en 2016, celui de Redon à la région Bretagne en 2012.

Concernant le port départemental du Vivier - Cherrueix, un point sur l'organisation de sa gestion. Le port a été concédé par arrêté préfectoral du 24 juin 1969 au Syndicat Intercommunal Mytilicole (SIM) de la baie du Mont-Saint-Michel pour une durée de 50 ans. Je vais redonner l'historique.

En 1984, en vertu de la loi de décentralisation, le port a été transféré de plein droit au Département. Par arrêté préfectoral du 11 décembre 2008, notre collectivité a, par ailleurs, été rendue pleinement propriétaire du port. En 2010, la Communauté de Communes du Pays de Dol-de-Bretagne et de la baie du Mont-Saint-Michel, compétente en matière de développement économique, s'est substituée au SIM et un arrêté du Président du Conseil départemental en date du 22 décembre 2010 a constaté le transfert de ladite concession au profit de la Communauté de communes. Voilà les éléments de l'historique.

Concernant le contexte budgétaire, je pense que notre collègue pourra nous donner tous les éléments d'information qu'il convient sur la situation du port de Cherrueix. Le budget de fonctionnement est d'environ 500 000 € et s'équilibre grâce à



la perception de la redevance ou d'un certain nombre de taxes spécifiques mises en place depuis 1969 pour assurer le financement de toute nouvelle installation. On peut dire que la situation actuelle du port, et je parle sous le contrôle de mon collègue BOURGEOUX, est tout à fait satisfaisante et saine et permet d'ailleurs sans difficulté au port la possibilité d'engager de nouveaux projets d'investissement si le besoin s'en faisait sentir. C'est pour la situation du port départemental de Vivier-Cherruix.

Concernant le port départemental de la Houle-sous-Cancale. Là aussi, peut-être un rappel historique. Par arrêté préfectoral du 13 janvier 1984, la gestion du port de pêche de Cancale a été confiée au Département. À ce titre, sur l'emprise de l'espace portuaire, notre collectivité exploite les installations portuaires (jetées, quais, halle à marée, équipements divers). S'y ajoutent des espaces de voiries, pour lesquels il a été conclu avec la ville de Cancale, une convention de superposition d'affectation. »

Il n'échappe évidemment à personne, je pense que vous êtes nombreux à fréquenter Cancale, que le port est évidemment un outil d'animation de l'économie locale à travers un certain d'activité, l'activité de débarque, le marché aux huîtres et un certain nombre d'espaces commerciaux, terrasse des restaurants et commerces, dont l'emprise foncière se situe sur le domaine départemental.

Du point de vue économique, il est vrai que la pêche professionnelle représente un intérêt économique modeste, cela ne veut pas dire que ce n'est pas important pour notre département, mais à l'échelle départementale et surtout à l'échelle des autres ports, c'est à peu près 5 à 15 navires qui débarquent sur Cancale et à peu près de 20 à 500 tonnes de produits de pêche débarquées.

Évidemment, il y a aussi dans l'enceinte portuaire la présence d'une dizaine de conchyliculteurs et une zone de mouillage. Le Département, même s'il n'est pas compétent en la matière, est quelquefois sollicité sur la question de l'organisation d'une zone de mouillage dans l'enceinte portuaire, il y a environ 80 ou 100 bateaux amarrés.

Concernant la gestion qui a été mise en place, c'est important que nous ayons ces éléments d'information en tête. Concernant l'exploitation des produits de la pêche, elle est assurée pour le compte du Département par la chambre de commerce et d'industrie de Saint-Malo Fougères, dans le cadre d'un marché de services à bons de commande. La prestation est de l'ordre de 150 à 200 000 € par an, en contrepartie le Département perçoit des recettes d'exploitation qui s'élève à environ 60 000 € par an. Il y a déjà un différentiel.

Concernant la question plus spécifiquement, et nous avons déjà évoqué cela il n'y a pas très longtemps dans cette enceinte, la convention perdra la superposition de gestion donc voirie, stationnement, terrasse et utilisation du premier étage de la halle à marée donc une convention a été conclue avec Cancale sur la période 2014 - 2017 avec un certain nombre de principes de reversement. Cette activité génère sans doute une recette de l'ordre de 600 000 €, le Département selon un certain nombre de principes qui ont été fixés dans le cadre de cette convention, a perçu 100 000 € pour 2014, plus un certain nombre d'autres recettes mais qui sont quand même relativement réduites.

Un point important aussi, je pense que c'est un des éléments des discussions à venir, c'est évidemment dans ce contexte budgétaire que l'activité pêche, vous avez bien constaté au vu de ce que je vous ai donné comme indication à l'instant, est structurellement déficitaire entre 50 000 et 100 000 € selon le tonnage débarqué. Du point de vue des investissements, le Département a entrepris depuis 2010 un

programme très important de remise à niveau du patrimoine portuaire, il vous est rappelé un certain nombre de chiffres dans ce rapport : restauration pour un montant de 5,2 M€, renouvellement d'un certain nombre d'équipements nécessaires à la débarque et d'autres frais. Donc, effectivement un programme qui a été extrêmement important et un peu exceptionnel dans la période récente.

Concernant les perspectives d'aménagement et de développement à moyen terme, je ne les détaille pas, vous les avez sous les yeux.

Concernant la position du Département, ce qui vous est proposé après avoir fait cet état des lieux du point de vue à la fois des modalités de la gestion et du point de vue financier, quelle est notre intention ou notre proposition d'intention ? Cela a fait l'objet d'un amendement, je vais vous lire plus précisément le texte qui vous est proposé : *« de ne pas solliciter le maintien au profit du Département de la gestion des ports du Vivier/Cherrueix et de la Houle sous Cancale, étant entendu que le retrait du Département ne remet pas en cause le devenir de ces outils de développement économique local et d'informer le représentant de l'État de cette décision »*, et c'est là l'objet de l'amendement : *« sous réserve de trouver un accord équilibré entre les parties prenantes »*, bien évidemment. Il est important que cette précision soit apportée pour la suite des discussions.

Voilà M. le Président, j'espère avoir été complet et avoir porté l'information votre connaissance de manière à pouvoir en discuter.

**M. CHENUT, Président** : Merci. Je pense qu'il faut bien effectivement repositionner l'étape de cette proposition, c'est vraiment l'enclenchement d'un processus et bien évidemment toutes les discussions sur les modalités, et notamment il faudra bien parler de chiffres à un moment donné, viendront en leur temps. Mais, la loi dit précisément les choses et il faut d'abord énoncer une intention et après s'organiser en conséquence. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? M. MAHIEU.

**M. MAHIEU** : Merci M. le Président, j'ai presque envie de commencer par la fin, ce n'est pas mon habitude, mais est-ce que par rapport à l'amendement qui est proposé, cela signifie que s'il n'y avait pas un accord équilibré, le Département resterait gestionnaire des ports ?

**M. CHENUT, Président** : La réponse est non. Non, peut-être. M. MAHIEU.

**M. MAHIEU** : Je ne parle pas ce breillien là, j'ai un peu de mal.

**M. CHENUT, Président** : Je précise : il y a une première perspective qui est une négociation avec les communautés dès lors qu'elles en expriment l'intérêt. Si d'extraordinaire, comme disent parfois les avocats dans leurs mémoires, il apparaissait qu'on n'arrive pas à dégager ledit accord, il y a une autre série d'alternatives qui se présentent. Le maintien de la gestion par le Département en est une, ce n'est pas la seule, il y a également l'alternative du transfert à la Région et dans cette alternative du transfert à la région, il y a deux hypothèses : soit une gestion directe par la Région, soit la constitution d'un syndicat mixte aux côtés de la Région. Et, dans ce syndicat, il y a encore des sous-variantes avec ou non la présence du Département. Mais, la première étape, c'est l'engagement de ce processus et il faudra le moment venu faire le constat dans des délais qui sont relativement précisés, qui renvoient à la fin du premier trimestre de l'année prochaine et de leur état d'avancement, de faire un nouveau constat : soit on acte, on finalise un accord, soit on revient sur le point de départ et on étudie d'autres solutions alternatives. M. MAHIEU.

**M. MAHIEU** : Je ne sais pas si c'est clair pour l'ensemble des collègues, j'avoue que comme Conseiller départemental, je suis un peu blessé par la réserve. C'est quasiment se mettre en situation de soupçonner que les interlocuteurs ne recherchent pas eux-mêmes une solution équilibrée donc j'avais plutôt l'habitude de vivre avec un cadre de présomption d'innocence plutôt que de présomption de culpabilité. J'ai l'impression de le voir émerger à travers l'amendement, je préfère le dire tel que je le perçois.

Je vais cependant exprimer un certain nombre de choses parce qu'effectivement, la Loi NOTRe pose une question et ouvre une possibilité. C'est vrai qu'hormis l'amendement, je comprends et je partage la perspective parce qu'elle s'inscrit, donc j'enlève le bout de phrase de réserve, dans le fait de ne pas solliciter le maintien au profit du Département de la gestion des ports du Vivier et de Cancale sans remise en cause du devenir de ces outils de développement économique local. Et, là, c'est un des points sur lequel je profite de l'opportunité pour rappeler que notre Département a une façade littorale et maritime et que ces outils, ces ports sont bien des outils de développement économique, de création de richesses et d'emplois. Je souhaiterais profiter de l'occasion pour rappeler qu'il faut que nous conservions ce regard sur notre littoral, il doit être facteur et créateur de richesses et d'emplois.

C'est vrai qu'on a deux situations différentes, le Vice-Président l'a rappelé, il y a celle du Vivier sur Mer, un outil très professionnel qui est utilisé et géré exclusivement par des professionnels qui arrivent à le conduire à un équilibre financier relatif avec des projets très difficiles malgré tout à faire émerger pour que les professionnels puissent se projeter. Cela veut dire qu'il faudra aussi que le Département n'oublie pas d'accompagner dans ses expressions le développement des productions des cultures marines y compris lorsque des expérimentations peuvent permettre de faire innover ces secteurs d'activité.

Et puis, il y a, vous l'avez rappelé, la situation singulière de Cancale. Elle est singulière pour deux raisons. La première, parce que dans cet espace se conjuguent diverses activités, une activité purement tournée vers les cultures marines et la pêche, et c'est vrai que la phrase est malheureuse de mon point de vue. Lire, alors que nous avons une annexe du lycée maritime de Saint-Malo à Cancale, que la pêche professionnelle représente un intérêt économique modeste à l'échelle départementale, c'est presque un renoncement à considérer que la pêche a un impact et une place à conserver et les professionnels, entrepreneurs et les jeunes qui ont envie de s'installer et de se former.

Simplement, c'est vrai qu'à Cancale à l'heure actuelle, pour des raisons qui ont trait à l'évolution de l'outil, on fait référence à la concurrence de Granville, mais dès l'instant où il n'y a pas d'avitaillement possible sur le port de Cancale, il est clair que les pêcheurs préfèrent soit aller à Saint-Malo soit à Granville faute de pouvoir le faire sur Cancale. Donc, il y a bien un lien entre la nature de l'équipement et la capacité à accompagner le développement ou le maintien d'activités économiques, mais surtout il y a deux éléments, je vais apporter quelques précisions. La partie portuaire et l'investissement était fait par le Conseil départemental, et j'aurais besoin d'une information parce que j'ai du mal à comprendre, mais il y a sans doute une explication logique à ce qu'un autofinancement génère des frais financiers. C'est par rapport à l'investissement de la cale de la Fenêtre. Pour moi l'autofinancement en général, précisément, évite d'emprunter et de générer des frais financiers donc il y a peut-être quelque chose.

En revanche, il y a une situation, et c'est pour cela que la réserve me fait un peu mal, nous avons trouvé dans le cadre d'une convention 2014-2017 une évolution progressive qui fasse que la ville, pour la partie qui n'est pas directement liée aux activités portuaires, mais à d'autres. Et, j'invite d'ailleurs notre collègue à évoquer Ouest-France, j'invite également les conseillers départementaux à regarder la page régionale d'Ouest France où Cancale rend hommage à Paul YVAIN, cela se fait aussi à la halle à marée donc sur le port de La Houle, c'est un espace départemental. Nous avons effectivement un lieu, un espace qui est dédié à un certain nombre d'activités et vous les avez rappelées : les terrasses des restaurants, les stationnements, les marchés aux huîtres et dans le cadre de la convention, nous avons convenu que la ville de Cancale apporte sa contribution à l'équilibre général du port de Cancale.

Simplement, lorsque vous rappelez qu'il y a 600 000 € de recettes, c'est vrai, mais la ville supporte 400 000 € de charges et sur les 200 000 €, vous avez bien indiqué qu'il y a 100 000 qui vont au Conseil départemental et effectivement à peu près 100 000 qui restent dans le budget de la ville. Sur ce point précis, et là j'ai une question concrète, compte tenu des grandes marées passées de cette année 2015 et d'un certain nombre de modifications liées physiquement à l'euro, nous allons avoir un investissement de 300 000 € pour remettre en état totalement des équipements de stationnement. Comment allons-nous pouvoir aborder cette question dans le cadre même d'une situation pour le moins fluctuante avec les interlocuteurs sachant que la décision devra être prise de façon quasi immédiate entre le 16 novembre et le 14 mars ? L'opération est établie pour le 14 mars.

L'autre point que je vois également comme situation délicate, c'est tout ce qui va concerner la gestion de l'espace physique puisque nous avons des transports collectifs, nous avons la gestion des déchets ; et il faut effectivement que la communauté d'agglomération, qui a la compétence, puisse structurellement dans le sol implanter de quoi permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux transports collectifs et d'intégrer dans le sol des compacteurs pour gérer la problématique des déchets. Là aussi, comment va-t-on pouvoir associer dans cette discussion un interlocuteur, en l'occurrence la communauté d'agglomération ?

Ma conclusion, par rapport au rôle des ports dans l'économie départementale, je considère qu'il n'est pas incohérent que la Loi NOTRe conduise le Département à considérer que c'est économique et qu'en ce sens, cela puisse être géré hors des compétences départementales. En revanche, il faudra de façon très courte engager une discussion avec la confiance indispensable à la réussite de celle-ci sur des aspects d'occupation d'espaces publics qui ne correspondent pas directement à l'activité portuaire et pour lesquels il y avait effectivement des équilibres financiers que la ville de Cancale concourait à permettre au Département d'atteindre. C'est pour ça que cette réserve me gêne, je souhaitais que nous votions de façon unanime la présentation précédente de cette délibération. La notion de réserve me semble être une forme de défi à la confiance indispensable à l'aboutissement du projet et m'inviterait plutôt à m'abstenir sauf si j'arrivais à être convaincu du contraire. Merci.

**M. CHENUT, Président** : M. MARQUET.

**M. MARQUET** : Je pense qu'il y a beaucoup d'éléments dans ce que vous avez dit, et je ne vais pas répondre point par point, parce qu'il y a des interrogations qui sont de plusieurs niveaux.

Concernant le rôle économique et l'importance de ce rôle économique sur le littoral, il n'y a aucun doute là-dessus. Je pense que si une formule quelque part vous

laissait supposer que nous soyons dans une vision modeste, puisque c'est le terme utilisé, n'y voyez strictement aucun jugement de valeur.

C'est simplement une donnée objective qui montre que sur cette activité, par rapport au tonnage, cela reste numériquement en termes de chiffres modeste, mais cela ne n'induit pas de jugement de valeur. Ce n'est pas parce que c'est modeste que ce n'est pas important par rapport à notre territoire. Qu'il n'y ait pas d'ambiguïté là-dessus.

Vous avez dans votre intervention aussi démontré toute la difficulté dans laquelle nous allons être tous les deux en quelque sorte, sans doute vous plus que moi, pour aborder cette discussion puisqu'évidemment, nous allons délibérer par rapport aux intérêts et à la position du Conseil départemental. Il est évident qu'on va être amené à discuter avec les élus en charge de Cancale et évidemment on peut avoir des intérêts qui ne sont pas forcément totalement convergents. En tout état de cause, il y aura besoin de discuter puisque c'est un sujet sur lequel la répartition des coûts est quand même importante. Et a déjà fait l'objet de discussions intérieures qui ont conduit un accord. Je pense qu'il n'y a pas de souci là-dessus.

Je pense qu'il ne faut pas voir la notion de sous réserve comme étant un acte de défiance parce que je pense que le mot serait beaucoup trop fort, c'est simplement de placer un cadre de discussion qui est un cadre de confiance dans la discussion, mais sans arrière-pensée les uns et les autres sur le sujet. Mais simplement poser le cadre, ce qui est d'ailleurs un rappel aussi du contexte réglementaire, c'est-à-dire que ce n'est jamais qu'apporter une précision dans le cadre du conseil du contexte réglementaire.

Le Département, compte tenu des modalités d'engagement de la discussion, des termes de cette discussion, a tout à fait possibilité de revenir d'une manière ou d'une autre, avec un « non... peut-être », pour reprendre l'expression du Président, dans le débat. Comme l'ont précisé d'ailleurs un certain nombre de membres lors de la commission qui a examiné ce sujet, il y a eu un certain nombre de contributions d'un certain nombre d'entre vous disant : « on va quand même discuter donc il y a des éléments financiers qu'il faudra amener sur la table. » C'est précisément pour poser ce cadre qu'on amène cette précision de manière à bien indiquer qu'on va agir dans le cadre de ce que nous autorise le cadre réglementaire, bien évidemment, on ne peut pas faire autrement, et le Département va être un interlocuteur soucieux de ses propres intérêts.

**M. CHENUT, Président** : Juste deux points. Christophe MARTINS avait aussi un complément. Sur la question de l'interlocuteur de négociations, bien sûr la ville de Cancale sera extrêmement présente dans ce dispositif, mais sur le plan institutionnel, c'est un renvoi vers la communauté d'agglomération de Saint-Malo. La perspective, ce sera donc évidemment une discussion plus globale, ce n'est pas une discussion bilatérale entre le Département et la commune, c'est une discussion à venir entre le Département et la communauté d'agglomération dans laquelle la commune de Cancale a toute sa place selon les modalités que souhaiteront arrêter les élus de la communauté d'agglomération en question. C'est le premier point.

M. MAHIEU, vous évoquiez une question en disant qu'il y a eu des événements exceptionnels en 2015 qui pourraient nécessiter des interventions exceptionnelles de remédiation, dont acte. Mais cela veut dire bien évidemment que cette logique, quand on regarde les opérations à caractère exceptionnel, devra valoir pour les deux parties, y compris de façon rétroactive parce que le Département lui-même a réalisé un certain nombre d'investissements à caractère exceptionnel. Donc, dans ces discussions à

venir, il faut convenir de méthodes, comment on lisse l'exceptionnel dans l'évaluation du transfert de charges, mais les règles doivent être homogènes pour l'ensemble des parties qui seront autour de la table. M. MARTINS, une précision.

**M. CHENUT, Président** : M. MARTINS.

**M. MARTINS** : Juste sur le budget par exemple de Cancale, quand on écrit, c'est peut-être maladroit, « autofinancé », en fait c'est porté volontairement par le département d'Ille-et-Vilaine sans cofinancement. Les 5,2 M€ de la jetée, c'est cela, mais sur ces 5,2 M€, on a à peu près 150 000 € d'intérêts par an sur 2015, c'est un peu dégressif, cela doit représenter à peu près un peu plus d'un million d'euros d'emprunt qui a été utilisé pour financer la jetée.

Juste vous dire que financièrement pour être très clair, c'est 150 000 € d'exploitation, 150 000 € d'emprunt et 30 000 € de divers, cela fait 330 000 €. Les recettes c'est 100 000 € de la ville, 100 000 € les professionnels, on est à 200 et 30 000 de divers soit 230 000 € de recettes, 330 000 € en dépenses. 100 000 € pour le Département aujourd'hui globalement à l'équilibre. Mais il y a 150 000 € d'intérêts pendant encore une durée que je ne connais pas, mais cela doit bien être sur 20 ans ou 30 ans, vous voyez, il y a encore quelques années à enrichir la banque.

**M. CHENUT, Président** : Merci pour cette précision. Le mot autofinancement ici n'était effectivement pas le meilleur parce que cela ne préjuge pas des composantes. Il y avait certainement un peu d'autofinancement, mais il y avait quand même aussi nécessairement du recours à l'emprunt. M. MAHIEU.

**M. MAHIEU** : Précisément, j'avoue que les deux réponses techniques m'éclaircissent. En revanche, puisque M. MARQUET faisait référence à juste titre à la convention, je maintiens le principe que l'existence même de cette convention et les chiffres que vient de rappeler M. MARTINS, démontre qu'entre les moins de 50 000 € d'avant et les 100 000 € d'aujourd'hui, il y avait quelque chose de progressif. Il y a par avance, au moins du point de vue du rapport entre le Département et la ville de Cancale, un souhait et la reconnaissance d'aller vers quelque chose d'équilibré puisque c'était l'accord antérieur. Il n'aurait pas été accepté, je suppose, par le Département si son essence n'avait pas été de conduire à l'équilibre. Je n'ai pas en revanche la réponse à la perception négative que je maintiens dans cette notion de réserve comme s'il y avait un soupçon de ne pas aboutir à quelque chose d'équilibré entre les parties prenantes. C'est quelque chose qui me gêne.

En revanche, cela me complique d'autant plus la compréhension qu'il y a une convention existante et que j'ai bien compris qu'il y a une date-butoir au 31 mars 2016. Dans la convention existante, les conditions de sortie ou d'ouverture des négociations ne prévoyaient pas, et pour cause, que la Loi NOTRe vienne rebattre aussi rapidement les cartes, voire fasse rentrer Saint-Malo agglomération ou le Conseil régional dans le dispositif. On aura donc forcément besoin de voir comment aussi mettre en œuvre la convention dans les modifications. J'avoue donc que l'amendement fait plus que de me chagriner pour préparer un terrain propice à la bonne compréhension et à la bonne sortie positive de la gestion de ce dossier.

**M. CHENUT, Président** : Je pense que chacun pourrait, mais inversement aussi nos interlocuteurs pourraient, nous demander d'affirmer qu'on veut quelque chose d'équilibré y compris pour eux. L'équilibre, c'est bien les deux fléaux de la balance. Je ne vois donc pas ce qui peut bloquer surtout sur l'affirmation d'un engagement de discussions et d'un principe de discussions en quoi, cela crée une difficulté ou alors

c'est vous qui la créez la difficulté. Je redis aussi que la négociation sera sur un périmètre qui ne sera pas celui de la commune de Cancale. C'est une négociation avec la communauté d'agglomération qui doit se mettre en place concernant la convention de transfert. J'ai donc l'impression que vous intériorisez personnellement quelque chose qui renvoie à un dispositif beaucoup plus large. Je vous rassure donc sur ce point, mais affirmer que l'objectif est bien l'équilibre, je ne vois pas en quoi cela obère l'engagement d'une discussion. Est-ce qu'il y a d'autres demandes ? M. BOURGEOUX.

**M. BOURGEOUX :** Pour ceux qui ne connaissent pas forcément, je voulais dire que même si c'est proche, on a quand même deux ports totalement différents. Je crois qu'on a parlé de celui du Vivier-Cherrueix, rapidement ce qui est normal parce que là on est dans une configuration totalement différente où il n'y a pas eu d'investissement. Il n'y a pas de remboursement de la part de la collectivité, du Département, cela avait été un héritage qu'avait eu le Département qui d'ailleurs immédiatement l'avait confié d'abord à une association, un syndicat et puis qui, ensuite, par les changements de loi et prises de compétences est devenue communautaire. J'ai cru comprendre en commission, et j'aimerais que ce soit répété, qu'ici dans les transferts et autres, il n'y a pas grand-chose à transférer si ce n'est fictif puisqu'il n'y a pas eu d'investissement de réalisé par le Département et il n'y a pas de perception. Le budget est en relation directe entre les investissements réalisés par les professionnels et payés par les professionnels et après tout l'entretien se fait par le jeu de cotisations. Je voulais quand même apporter cette précision parce que c'est vrai que c'est côte à côte mais c'est totalement différent comme port.

**M. CHENUT, Président :** On avait d'emblée intégré le fait que, pour ce qui concerne ce port, vous alliez élargir le débat et bien sûr que vous lui donneriez toute la place qu'il mérite. Il est vrai aussi que sur les questions d'évaluation de transfert, les choses seront beaucoup plus simples aussi parce que nous sommes dans un monde opératoire passé tout à fait différent. Néanmoins, il faudra bien acter juridiquement qu'on rentrera dans un autre dispositif que celui que l'on connaît aujourd'hui. Est-ce qu'il y a d'autres demandes ? Mme LE CALLENNEC.

**Mme LE CALLENNEC :** Merci M. le Président, juste vous demander une suspension de séance pour, qu'avec notre groupe, nous décidions de l'orientation de notre vote. Deux minutes.

**M. CHENUT, Président :** J'allais dire cinq, mais c'est encore ma bonté qui allait m'égarer. Mme LE CALLENNEC.

**Mme LE CALLENNEC :** Merci, Président, nous restons sur votre proposition.

**M. CHENUT, Président :** Donc deux. Mme LE CALLENNEC.

**Mme LE CALLENNEC :** Maxi cinq.

(Suspension de séance)

**M. CHENUT, Président :** Merci d'avoir tenu le délai annoncé. Explication de vote peut-être ? Mme LE CALLENNEC.

**Mme LE CALLENNEC :** C'est tout à fait cela, merci M. le Président. Nous aimerions donc vous demander un vote séparé concernant d'une part le port de Cherrueix-le-Vivier où nous avons une position commune et d'autre part le port de Cancale avec les réserves qui ne nous disent rien qui vaille. Donc, nous souhaitons un vote séparé des conclusions du rapport pour Cherrueix-le-Vivier d'une part et Cancale d'autre part. Merci.

**M. CHENUT, Président** : Sachant que l'amendement s'applique bien aux deux dispositifs. Dans notre esprit, il n'y a pas deux poids deux mesures, l'accord équilibré vaut aussi pour Cherrueix. Dans un cas, vous seriez pour l'équilibre et dans l'autre pas ? Vous nous expliquerez cela, cela me semble un peu compliqué à plaider. Après tout, pourquoi pas, je n'ai pas d'opposition. Alors que les conclusions sont les mêmes dans les deux cas, on ne va pas distinguer nos propositions. Dans les deux cas, on propose sous réserve de trouver un accord équilibré. M. MAHIEU.

**M. MAHIEU** : M. le Président, vous évoquez le fait que la conclusion s'adapte aux deux ports, bien sûr, il y a des situations quand même différentes puisque précisément, il y a à Cancale une convention existante entre le Département et la ville et c'est cette réserve comme si la convention n'était pas par nature équilibrée et ne prévoyait pas cet équilibre alors qu'il n'y a pas de convention spécifique de cet ordre-là entre les villes de Cherrueix – Le Vivier sur Mer et le Département. Il y a effectivement une délégation totale donc les situations sont différentes et l'esprit de l'amendement peut s'interpréter effectivement de façon différente selon les deux cas. C'est simplement cela que nous exprimons.

**M. CHENUT, Président** : M. MARQUET.

**M. MARQUET** : Je pense qu'il ne faut pas entretenir de confusion parce que je pense que, si je peux me permettre, on entretient un peu la confusion. Il faut respecter les termes de ce qu'on dit et l'esprit de ce qui est dit. On parle bien d'équilibre et on rentre dans une logique de discussions et d'ailleurs c'est une discussion engagée avec la communauté de communes du pays de Saint-Malo. La position qu'on adopte ici, c'est bien la position du Conseil départemental. Je pense qu'il faut le rappeler.

Concernant le point précis de la convention à laquelle vous faites référence, sur laquelle vous appuyez en disant qu'on a déjà un cadre, etc tout le monde le sait, cette convention ne gère pas les modalités, les conditions d'un transfert. On est dans un autre contexte, on est dans le contexte de la Loi NOTRE avec des dispositions liées aux dispositions de transfert. La convention n'avait pas pour objet de gérer cela, elle avait un objet beaucoup plus restreint. Elle a été conclue, elle a fait l'objet d'un accord, je pense que personne n'y revient, mais elle n'a pas pour vocation d'être le modèle pour l'ensemble des questions de transfert pour la suite. Ce n'est pas dans ce contexte qu'elle avait été élaborée, donc ne généralisons pas quand même à partir de cette convention. On se trompe de débat à mon sens. Voilà ce que je voulais apporter comme précision par rapport à cette question de la convention.

**M. CHENUT, Président** : M. MARTINS.

**M. MARTINS** : Il y a un cadre contractuel qui n'est pas directement lié avec la commune du Vivier sur Mer mais un cadre contractuel avec la concession et à la fin de la concession qui est 2019. Le Département devrait retrouver l'ensemble des droits y compris à rembourser les investissements qui auraient été faits par le concessionnaire actuel. Donc, on est déjà dans un cadre et on recherche là aussi un équilibre. Dire qu'il n'y a pas de recherche d'équilibre, M. BOURGEAUX dit qu'il n'y a pas eu d'investissement, or il y a eu. Peu, un peu moins d'un million d'euros d'investissement, mais il y a aussi des frais financiers, donc là aussi il faut tout mettre sur la table. On est à peu près à 550 000 € d'équilibre en produits comme en dépenses sur le Vivier sur Mer, mais cela nécessite aussi d'avoir de la même façon pour les finances du Département un aspect et une recherche d'équilibre entre l'ensemble des parties et les parties seront la communauté de communes là-bas et le Département ici.



**M. CHENUT, Président** : Je voudrais quand même rappeler deux choses : d'abord le fait qu'on ait ce débat. Il ne faudrait pas oublier que c'est le témoignage fort d'une volonté de transparence parce que rien ne nous y obligeait à ce stade de la procédure. Je pouvais régler ce dossier par un simple courrier du Président au Préfet. On ne nous demandait pas autre chose. Je pense qu'il faut quand même savoir peut-être garder raison.

Se mettre dans ce type de posture par rapport à quelque chose qui affirme simplement pour l'Assemblée départementale l'objectif d'un accord équilibré, je trouve que cela augure mal des postures de discussions et je redis aussi que je serai vigilant, c'est ma responsabilité, à ce que les intérêts de l'Assemblée départementale soient préservés. Nous sommes normalement tous élus ici pour cela. J'y veillerai personnellement et mes collègues bien sûr travailleront en ce sens. Si nous devons faire le constat qu'on n'y arrive pas, je redis aussi très clairement que le Département prendra toutes ses responsabilités éventuellement avec d'autres partenaires.

Mais, je tiens aussi à redire M. MAHIEU qu'il y aura des discussions, mais ces discussions, nous les conduirons avec Saint-Malo agglomération. C'est le partenaire institutionnel. Ce n'est pas moi qui le choisis, c'est ce que disent les textes. À charge pour vous de faire prévaloir les spécificités de votre commune à l'intérieur de ce périmètre. Les perspectives de transfert se font en direction des EPCI ayant les compétences dans ce domaine. Ce n'est pas une appréciation de telle ou telle légitimité, c'est ce que disent les textes. Je pense qu'il faut aussi relativiser et je n'ai aucune raison. J'ai encore rencontré sur un autre sujet il y a deux jours le Président de Saint-Malo agglomération, de lui faire le crédit que nous arriverons, parce que je crois que c'est une volonté et une posture qu'il affirme très régulièrement et il n'y a aucune raison, de parvenir à cet accord équilibré. Si on devait partir dans ces engagements de discussions avec un vote qui ferait que cet objectif n'est partagé que par la majorité, je vous dis très clairement ce que cela va peser sur le cours des choses. Maintenant, à chacun de prendre ses responsabilités, mais objectivement, il sera quand même très difficile de justifier de ne pas avoir voulu valider la perspective d'un accord équilibré.

Je crois que tout a été dit, il faut maintenant voter. J'accepte donc le vote en deux temps, mais en intégrant l'amendement aux deux, il n'y a aucune raison. Les méthodes, ce sont des principes qu'on pose, donc ces principes ont quand même un caractère normalement transposable. Il n'y a donc aucune raison que ce qui serait possible à Cherrueix ne le soit pas à Cancale.

Sur le premier point, donc vote sur la question relative au transfert du port de Cherrueix en intégrant l'amendement proposé, y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? Qui s'abstiennent ? M. PAUTREL s'abstient. Qui votent contre ? Ce rapport est donc adopté à l'unanimité moins une voix.

Sur la question du port de Cancale, même question : y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? Qui s'abstiennent ? La minorité moins une voix. Qui votent contre ? Le rapport est adopté. On intégrera cette dimension de votre vote dans les discussions à venir bien évidemment.

---

---

**4<sup>e</sup> COMMISSION - THEMATIQUE 5 - POLITIQUE 51 - RAPPORT 51-5** (*reprise du rapport*)

**FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE : DESIGNATION DE CONSEILLERS  
DEPARTEMENTAUX AU SEIN DE COMMISSIONS OU D'ORGANISMES**

**M. MARQUET** : Sur la désignation PLUI, nous avons proposé le titulaire M. LEFEUVRE, même si M. MELLET nous a dit que cela ne donnerait pas lieu à une activité débordante, mais il nous faut aussi un ou une suppléante et il semble que Mme DUGUEPEROUX ne fasse pas obstacle à être ladite suppléante.

On la remercie. Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, on intégrerait cela dans le vote qu'on vient de faire.

**M. CHENUT, Président** : Merci.

M. MARTINS, vous avez un complément d'information à apporter à Mme LE CALLENNEC sur le rapport relatif à l'information de l'Assemblée sur les marchés, accords-cadres et avenants passés au premier semestre 2015.

---

**4<sup>e</sup> COMMISSION - THEMATIQUE 5 - POLITIQUE 51 - RAPPORT 51-5** (*reprise du rapport*)

**INFORMATION DE L'ASSEMBLEE SUR LES MARCHES, ACCORDS-CADRES  
ET AVENANTS PASSES AU PREMIER SEMESTRE 2015**

**M. MARTINS** : Je réponds à la question de Mme LE CALLENNEC, page 140 du rapport sur les lots urbanisation du système d'information du département d'Ille-et-Vilaine. Préciser deux choses : cela fait suite à la commission permanente du 8 décembre 2014. Au 8 décembre 2014, on a voté un accord-cadre permettant « l'urbanisation du système d'information du département d'Ille-et-Vilaine ». Cela ne veut pas dire qu'on va construire, ce sont les termes utilisés en informatique comme l'architecture informatique, c'est l'urbanisation par intégration de solutions logicielles répondant à des normes et des standards technologiquement ouverts. On avait ouvert deux lots que vous retrouvez là, sur la page 140.

Lot 1 avec trois sociétés : groupement CGI, LINAGORA, NEOSOFT SERVICES. Et un lot 2 que vous retrouvez ensuite, avec le groupement CGI, NEOSOFT SERVICES et le troisième, SOGEA BRETAGNE. Le lot 1 était estimé à 200 000 € la première année, 100 000 € la deuxième année, 100 000 € la troisième année, 100 000 € la quatrième année, un total de 500 000 €. C'est le total qui fait 500 000 €. Si vous voulez, la lecture du tableau est un peu compliquée parce qu'on a l'impression que le montant initial du marché pour CGI, c'est 500 000 €, pour LINAGORA, c'est 500 000 €, pour les autres aussi. C'est le total qui fait 500 000 € et chaque année, c'est 200 000 € d'où l'information dans le cadre de ce rapport.

Pour le lot 2, CGI et NEOSOFT, le total fait 800 000 €. C'est sur quatre ans et c'est 200 000 € par an.

Pour être encore plus précis juridiquement, si vous en avez l'information aujourd'hui c'est parce qu'on a fait un avenant : c'est la précision sur les marchés subséquents et leurs délais d'exécution. Ce n'est que cela. Cela ne veut pas dire qu'on

a un marché de 500 000 € pour l'année dernière, cela veut dire qu'on a un marché au total qui est de 500 000 € et qui est ventilé sur trois entreprises dont on a pour l'année 2015 précisé les durées d'exécution pour le lot 1 et idem pour le lot 2. J'avoue que ce n'était pas très explicite et très facile à lire.

**M. CHENUT, Président** : C'est parce qu'on a dit la totalité des choses une fois de plus dans leur globalité pour ne rien cacher. Est-ce que ces éléments apportés par M. MARTINS répondent aux interrogations qui étaient les vôtres ? On lui en donne donc acte.

---

## **1<sup>ère</sup> COMMISSION – THEMATIQUE 4 – POLITIQUE 45 – RAPPORT 45-1**

### **CONTRATS DEPARTEMENTAUX DE TERRITOIRE**

**M. MARQUET** donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Je vous propose de définir les modalités de la transition 2016 concernant nos contrats départementaux de territoire. Je pense qu'il n'est pas utile que je refasse un historique, ce n'est pas vraiment utile. Je pense qu'il est important quand même de préciser dans les données qui sont dans le rapport les niveaux d'engagement concernant notre deuxième génération de contrats de territoire puisqu'en investissement, actuellement, il y a 27,8 M€ sur les 45,7 M€ votés qui ont été engagés, cela représente 60 % d'engagement et concernant le fonctionnement, on est à 17,8 M€ sur les 19,6 M€ votés. Là par contre, on est à 90 %. Au total, sur les 65 M€, c'est à peu près 45 M€, 70 % qui ont été engagés. C'est la situation 2015.

Vous savez bien qu'on a proposé de gérer l'année 2016 comme étant une année de transition. Il y a plusieurs raisons à cela. La première, c'est qu'en termes d'engagement sur les dépenses d'investissement, nous ne sommes qu'à 60 % donc il reste encore de la marge. Et, il y a eu un certain nombre d'événements en 2015 : renouvellement de l'Assemblée bien évidemment, mais aussi un certain nombre d'équipes qui se sont remises en place sur l'année 2014 au niveau des communes et des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). Il y a eu également la nécessité de réfléchir un peu sur la construction de notre troisième génération de contrats de territoire. On veut se donner cette année supplémentaire pour gérer cette transition.

Ce qui vous est proposé sur le plan pratique, concernant le volet 2 investissements, c'est d'ailleurs une décision que nous avons déjà prise de reporter au 31 décembre 2016 les possibilités d'engagement, donc ce qui représente effectivement encore une somme de l'ordre de 18 M€ à engager. Donc laisser aux équipes au niveau des EPCI la possibilité de procéder à ces engagements en concertation avec nous.

Concernant le fonctionnement qui est évidemment le point qui peut vous préoccuper en particulier sur le volet 3, c'est de reconduire, à titre exceptionnel, le principe évidemment du volet 3 en 2016, cela va de soi, encore faut-il le dire, et d'en déterminer le montant au plus tard au montant de la session des orientations budgétaires 2016, dans quelques semaines en quelque sorte. Pour cela, il y a un certain nombre de raisons à cette proposition, c'est d'abord de bien mesurer l'impact de

la Loi NOTRe par rapport à ce volet 3 de nos contrats de territoire puisqu'il y a un certain nombre de politiques sur lesquelles nous ne pourrons plus intervenir. On a commencé à en faire une estimation mais il faut sans doute regarder cela de manière plus fine. Et la deuxième chose, c'est de ne pas dissocier évidemment cette reconduction de cette enveloppe, de ce principe de l'enveloppe du volet 3, tout au moins la détermination de ce montant et de ne pas le dissocier de la discussion par rapport aux orientations budgétaires et la construction du budget 2016.

Voilà ce qui est effectivement le point essentiel de ce rapport. Il vous est rappelé également dans ce rapport le processus d'évaluation que nous mettons en place et en particulier le calendrier dans lequel nous nous situons. L'objectif est bien, sur la base d'une consultation qui a été opérée et sur la base d'une décision qui sera prise lors d'un jury qui recevra un certain nombre de candidats, de nous faire assister par un cabinet externe en plus de la démarche d'évaluation interne via nos services, en cours également, et de produire un certain nombre de résultats qui seront présentés au comité de pilotage qui a été mis en place pour le premier trimestre 2016. D'ailleurs, assez vite parce que c'est aussi ce qui fondera sans doute aussi des éléments de base de la réflexion pour fonder notre troisième génération de contrats de territoire.

La conclusion du rapport, c'est d'abord de décider, si vous en êtes d'accord, la prorogation des contrats pour une durée d'un an jusqu'au 31 décembre 2016, en incluant le principe d'un volet 3 pour l'année 2016 dont les modalités financières précises seront précisées au plus tard à la session des OB 2016 (Orientations Budgétaires). Dans le domaine de compétence non impacté par la Loi NOTRe, mais cela va de soi puisque c'est le contexte législatif qui s'impose à nous. Voilà M. le Président.

**M. CHENUT, Président :** Merci pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? M. PAUTREL.

**M. PAUTREL :** M. le Président, par rapport à ce rapport, je vais peut-être me répéter par rapport à la dernière session, c'est vrai qu'on avait, je pense, l'occasion de faire l'évaluation en interne plutôt que de prendre un cabinet extérieur, donc, je regrette qu'on confie cette évaluation à un cabinet.

Concernant la reconduction du volet 3 pour l'année 2016, j'ai eu l'occasion de le dire en commission, j'aurais bien aimé qu'on rentre un peu plus dans le détail pour la présentation de ce rapport pour qu'on puisse informer les élus locaux et les responsables d'associations qui bénéficient de ce dispositif volet 3 du contrat de territoire pour pouvoir les informer si leur projet allait être éligible ou non. Se pose également la question de l'enveloppe financière : est-ce que l'enveloppe 2016 sera identique à celle de 2015 ? Sera-t-elle alors supérieure ou inférieure ? C'est quelque chose qui aurait été intéressant, opportun, d'avoir pour le rapport d'aujourd'hui afin d'apporter, aux élus locaux et aux acteurs du monde associatif, des réponses en prévision des différents projets 2016, sachant qu'ils sont déjà en train de se décider. Voilà M. le Président.

**M. CHENUT, Président :** Merci. Je comprends le sens de ces interrogations, elles ne sont pas illégitimes, mais vous savez aussi, chers collègues, que nous-mêmes, Institution départementale, nous sommes dans beaucoup d'incertitudes sur ce que sera notre propre contexte budgétaire en 2016 en fonction d'un certain nombre d'évolutions à venir, de perspectives ou non, ce dont on a déjà discuté ce matin sur la prise en compte de l'évolution de nos dépenses sociales ou non, selon quelles modalités et que dans tout ce contexte d'incertitude, véritablement j'insiste sur le fait que ce n'est pas

une incertitude en Ile-et-Vilaine. Si vous relisez la résolution de l'ADF (Association des Départements de France), beaucoup préconisent de reporter au maximum au mois de mars, voire au mois d'avril comme on a des délais de report des votes des budgets possibles, tous les arbitrages budgétaires dans ce contexte d'incertitude. On est donc dedans nous aussi et nous n'avons pas cette lisibilité qui permettrait aujourd'hui de donner une lisibilité complète à nos partenaires alors que nous-mêmes nous ne l'avons pas.

Je ne peux pas vous dire autre chose, nous n'avons pas cette lisibilité pour notre propre budget donc notre première difficulté est là, on va rentrer dans un processus budgétaire et vous aurez noté aussi, qu'indépendamment des considérations de l'ADF, nous avons déjà pris la décision cette année de le décaler dans le temps. Le contexte de la prise en compte budgétaire ou non, mais aussi l'évaluation aussi précise que possible des impacts de la Loi NOTRe, c'est compliqué. C'est compliqué pour nous aussi et les décisions qui en découlent ne seront pas faciles à prendre. Nous avons donc déjà acté le fait que le budget, nous ne le voterions qu'au mois de janvier et sans doute fin janvier, les orientations budgétaires en janvier et un vote du budget au mois de mars. Je crois que la raison commande aussi de ne pas prendre d'engagement sectoriel sans avoir une vision globale de l'équilibre parce qu'après, on pourrait se trouver dans une forme d'impasse en ayant pris beaucoup d'engagements et ce serait les secteurs qu'on n'aurait pas traités qui deviendraient la variable d'ajustement du reste.

Je comprends l'interrogation de nos interlocuteurs, de nos partenaires, les vôtres, mais je crois qu'il faut qu'on assume. L'année 2016 est véritablement une année de transition à bien des égards avec de grosses interrogations sur le modèle de financement des départements, sur la déclinaison des effets de la Loi NOTRe et nous-mêmes, nous sommes dans ce contexte qui ne nous permet pas d'avoir cette lisibilité bien sûr, on aimerait mieux être dans un environnement linéaire, stabilisé, clarifié. Force est de constater qu'aujourd'hui, on est au milieu du quai et qu'il faut attendre que les choses se décantent un peu. Nous y travaillons. S'il y a parfois des interrogations qui vous sont portées, n'hésitez pas à nous les retranscrire parce que, dans un certain nombre de cas, on peut déjà avoir des réponses juridiques. Il y a des domaines où on sait qu'on ne pourra plus, donc ces questions, vous nous les faites remonter et on vous fera part des analyses conduites pour dire que cela n'est plus possible. Par contre, sur toute une série d'autres questions, on vous dira « on est aussi dans l'attente et la Loi NOTRe elle-même renvoie à un certain nombre de décrets selon les thématiques qui préciseront ce qui restera ».

Dans certains cas, l'année 2016 sera considérée comme une année de transition, il y a des choses qui seront encore possibles en 2016 et qui ne le seront plus en 2017. Je crois qu'il faut aussi, à un moment donné, accepter la complexité des choses. On essaye le plus en amont possible de le sécuriser, le message de ce rapport c'est aussi de dire, qu'en matière d'investissement, on consolide les engagements en cours. C'est aussi donner de la lisibilité à nos partenaires et sur le volet 3 fonctionnement, raisonnablement, je crois qu'on ne peut pas aller au-delà aujourd'hui parce que cela pourrait d'ailleurs nous être reproché, de dire « vous prenez des engagements dans un domaine alors qu'on n'a aucune lisibilité sur l'ensemble de ce qui va faire l'équilibre budgétaire en 2016. » Voilà donc des éléments d'explication. Je pense qu'ils peuvent être entendus à mon sens.

M. MARQUET.

**M. MARQUET :** Je n'ai rien à ajouter sur ce que vous venez de dire M. le Président. Simplement sur l'aspect évaluation, puisque c'est aussi une des interrogations que vous avez formulées, le débat qu'on a constamment sur la question des évaluations du recours au cabinet externe, je vais juste reprendre la formulation que vous a indiquée mon collègue. On ne confie pas l'évaluation à un cabinet, on se fait assister par un cabinet pour conduire une évaluation et c'est bien évidemment nous qui en sommes les maîtres d'ouvrage. Donc, attention à la formulation, on ne confie pas à, on se fait assister par, ce n'est pas tout à fait pareil. Je pense que le comité de pilotage que nous avons mis en place, je n'ai aucun doute sur le fait qu'il jouera parfaitement son rôle de pilotage, auquel vous êtes associé.

**M. CHENUT, Président :** Je rappelle qu'il est très largement pluraliste, dans sa composition et qu'il sera le garant de la bonne exécution de cette mission. Mme DREAN.

**Mme DREAN :** Merci M. le Président. Je voulais juste intervenir, on parlait de ces contrats, de cette deuxième génération de contrats qui se termine en 2015. C'est une question qui avait été posée lors de la commission 1 à savoir pourquoi on ne repartait pas sur quatre ans dès maintenant. Effectivement, on a parlé de la Loi NOTRe par rapport aux compétences du Département. Il ne faut pas oublier une chose c'est que les fusions des intercommunalités font qu'aujourd'hui chaque intercommunalité ou EPCI connaissait sa ligne de conduite pour l'année 2015 et que, de par la refonte de ces territoires, demain on va sans doute être obligé de revoir la copie. Par contre, quand vous parlez de lisibilité, on n'a pas forcément la lisibilité budgétaire, on ne connaît peut-être pas encore complètement ce qu'on va pouvoir faire également dans nos compétences en 2016, mais est-ce qu'on aura autant de lisibilité également en 2017 ? Est-ce qu'on peut se poser la question ? Est-ce qu'on repartira à partir de 2017 vers une nouvelle génération de contrats départementaux ?

**M. CHENUT, Président :** Vous avez tout à fait raison dans la première partie de votre intervention de souligner aussi la dimension carte intercommunale, nouveau schéma de coopération intercommunale. Aujourd'hui, nous avons connu une première génération où il y avait 29 EPCI dans ce département. La seconde a été calée sur 24 et aujourd'hui, nonobstant les amendements ou adaptations qui pourraient être faits en cours de gestion du dispositif, nous sommes sur un schéma qui pourrait conduire à 18 territoires. Donc 18 contrats. Cela modifie la donne en profondeur puisqu'on ne peut pas engager aujourd'hui une contractualisation à l'horizon de quatre ans sur un certain nombre de périmètres dont il est acté souvent d'ailleurs de façon très consensuelle, pas unanimement consensuelle, mais largement consensuelle, qu'il va y avoir des évolutions. Cela va donc être des modifications de périmètres, des modifications de calcul de dotation par habitant, mais également, parce qu'on respecte l'autonomie de ces EPCI, ils vont rediscuter de leurs priorités entre eux et dans de nouveaux périmètres. Je ne préjuge donc pas de ce que dans telle ou telle communauté reconfigurée, on considérera désormais nouvelles priorités du troisième contrat qui peuvent très légitimement être différentes de celles qui prévalaient jusque-là.

Je crois que le schéma qu'on propose de repartir sur un cadre refondu à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 est parfaitement en phase avec le calendrier institutionnel parce qu'on le connaîtra, il ne sera en vigueur qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017, mais il sera connu avant l'été 2016. Ensuite, il y aura les mécanismes de transfert, les mécanismes d'évaluation de charges transférées, mais le nouveau périmètre sera connu donc il permettra déjà des préfigurations, des prises de contact et nous aussi, par exemple, en interne de calculer ce qu'est la dotation par habitant de tel EPCI parce qu'on en connaîtra le

périmètre et on aura tous les éléments de calcul financier, population, potentiel financier, dotation, enfin l'ensemble des éléments qui y concourent. Sur ces nouveaux périmètres qui seront connus avant l'été.

Ensuite, sur 2017, la Loi NOTRe au 1<sup>er</sup> janvier 2017, tout ce qui est prévu devra être opérationnel. Il nous restera à gérer sans doute la question du transfert des transports scolaires au 1<sup>er</sup> septembre 2017, mais c'est sans impact sur les contrats de territoires comme c'était des dispositifs dont on exerçait pleinement la compétence ou dans des cadres conventionnels. Je pense que le schéma qui vous est proposé intègre à la fois cette dimension d'évolution institutionnelle, prend acte du fait qu'un nombre important, comme l'a souligné notre collègue, en investissement notamment, n'ont pas pu être engagés aujourd'hui et que cela permet de sécuriser les choses. Je rappellerai que ce sont déjà des dispositions de ce type qui avaient été mises en œuvre à l'issue du premier contrat, il y avait aussi eu une année de transition. Par contre, je récusé l'expression que j'ai entendue ici ou là « d'année blanche », certainement pas, parce qu'il suffit de voir les moyens financiers qui seront débloqués pendant cette période, y compris sur le volume de l'investissement.

Par contre, la question du montant du volet 3 sera intégrée dans le cadre du débat budgétaire qu'on conclura au mois de mars. Un peu plus tard cette année, mais je crois qu'il est raisonnablement impossible ou alors il faudra accepter le principe de voter un budget au mois de janvier ou février et d'avoir une très importante décision modificative qui pourrait en bouleverser l'économie, ce n'est pas l'option qu'on souhaite privilégiée.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? Il n'y en a pas. Je vais donc mettre ce rapport aux voix. Est-ce qu'il y a des personnes qui votent contre ? S'abstiennent ? Ne prennent pas part au vote ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

---

## **2<sup>ème</sup> COMMISSION – THEMATIQUE 2 – POLITIQUE 27 – RAPPORT 27-1**

### **LA TARIFICATION 2016 DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES HABILITES AU TITRE DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE**

**Mme BRIAND** donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Ce rapport concerne la tarification 2016 des établissements et des services habilités au titre de l'aide sociale à l'enfance, ces établissements qui participent pleinement à la mise en œuvre de notre politique départementale en faveur de l'égalité des chances. Ces établissements sont souvent gérés sous forme associative ou établissements publics et leur financement relève quasi exclusivement du Département.

En 2015, la part du financement du Département s'élevait à plus de 98 % du coût total de ces places et des mesures d'actions éducatives. On ne peut que regretter que certains acteurs partenaires ne participent pas autant que nous le souhaiterions.

En 2015, pour le Département d'Ille-et-Vilaine, ce financement a représenté 69 M€, ce qui n'est pas une somme anodine. Ce qui représente 6,65 % du budget de notre collectivité. Certes, on peut constater une augmentation de près de 2,95 % par rapport au budget de 2014, mais cela s'explique par le renforcement des actions de prévention qui ont été mises en place dans notre département et qui favorisent

l'accompagnement dans les familles de mesures alternatives au placement, qui sont par ailleurs préconisées dans la feuille de route de la Ministre Laurence ROSSIGNOL.

Concernant la mise en place de dispositifs personnalisés, j'ai eu l'occasion de présenter en Commission permanente notamment le dispositif mis en place sur le secteur de Saint-Malo concernant les jeunes présentant des troubles multiples. Bien sûr, cela tient compte aussi de nouvelles mesures très pragmatiques, ne serait-ce que la gratification des stagiaires. Comme vous le savez, cela a été reconnu, nous exerçons une politique très volontariste en matière de protection de l'enfance et particulièrement nous sommes très regardants sur le plan de la qualité de service proposé, tout en restant dans la maîtrise des dépenses publiques. Dans le cadre des propositions qui vous sont soumises, nous vous proposons, comme pour les établissements et services relevant des personnes âgées et du handicap, le même taux directeur de façon à proposer une prise en compte équitable des budgets de ces services et établissements.

Peut-être juste pour reprendre dans la grande masse, les dépenses pour ces établissements dans leur budget concernent évidemment les charges de personnels qui sont difficilement compressibles et qui relèvent d'obligations légales et réglementaires. Elles sont incontournables, et pour lesquelles on peut envisager selon les projections une augmentation de 1,1 % globalement. Les autres dépenses de ces établissements relèvent de dépenses de fonctionnement notamment les fluides, l'alimentation, etc. Compte tenu de tous ces éléments, il vous est proposé de reconduire le taux retenu précédemment qui s'élève à 1 % pour les établissements relevant de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance).

Je souhaitais revenir aussi très brièvement sur les priorités retenues dans le cadre de l'année 2016 pour la protection de l'enfance, qui se déclinent tout à fait dans le cadre des priorités du schéma départemental de protection de l'enfance, et sont attentives à la diversification des modalités de prise en charge. Comme je le disais dans le cadre de cette enveloppe budgétaire maîtrisée, qui concerneront aussi – et nous l'avons vu lors de la Commission permanente de fin août – la remise en activité du lieu de vie « Les Crêts Péclets » qui est repris par la fondation de l'Armée du Salut et qui permet d'accueillir six jeunes. Cette activité était suspendue provisoirement en attendant la reprise de cette activité. Par ailleurs, nous engageons pour 2016 tout un travail de conventionnement. Certes, il existe un conventionnement aujourd'hui avec les établissements, un conventionnement plus particulièrement financier. Là nous allons engager une dynamique de conventionnement avec ces établissements pour formaliser davantage le partenariat qui nous lie avec ces structures qui exercent cette noble mission. En conclusion, je vous propose donc de vous prononcer sur la fixation de ce taux directeur de reconduction des moyens à hauteur de 1 %.

**M. CHENUT, Président** : Merci. Est-ce qu'il y a sur ce rapport dans un secteur dont on mesure bien le caractère extrêmement structurant, des demandes d'interventions ? Mme GUYON.

**Mme GUYON** : Je trouve que pour bien travailler, il serait utile que nous ayons la liste des établissements agréés à l'aide sociale à l'enfance, le nombre d'enfants placés sur les deux ou trois dernières années puisqu'il semble que cela évolue. Et surtout, ce qui m'intéresserait particulièrement, c'est la convention qui a été évoquée en commission 2, une convention autre que financière qui, si je l'ai bien compris, contient les attentes du Département dans cette matière. J'aimerais bien avoir le contenu de cette convention. Je pense qu'on aimerait tous l'avoir, et éventuellement les établissements qui sont déjà signataires. Merci beaucoup. Mme BRIAND.



**Mme BRIAND** : La liste des établissements, il n'y a aucun problème, on pourra vous donner la liste des établissements avec lesquels travaille le Département. Bien sûr, nous pourrons aussi vous donner le nombre d'enfants. Je tiens à rappeler qu'il y a de plus en plus d'enfants qui sont accompagnés au domicile justement pour éviter le placement. On pourra donc aussi vous donner un éclairage sur les alternatives au placement et ce qui se fait déjà et qui porte vraiment ses fruits. Concernant cette convention, elle n'existe pas encore, nous allons la travailler avec les établissements conjointement, en travail partenarial, pour vraiment bien fixer le rôle déterminé, le rôle de chacun pour aller vraiment sur une définition précise des contributions respectives de chaque partenaire. C'est donc en travail, je ne pourrai malheureusement pas vous la fournir.

**M. CHENUT, Président** : C'était effectivement cité parmi les axes de travail prioritaires pour l'année 2016, mais vous pourrez bien sûr faire des points réguliers d'avancement notamment à l'occasion du travail de la commission, mais en tant que de besoins, si nécessaire.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? Il n'y en a pas. Je mets donc ce rapport aux voix. Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? S'abstiennent ? Votent contre ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté à l'unanimité. Merci.

---

### **3<sup>ème</sup> COMMISSION – THEMATIQUE 3 – POLITIQUE 31 – RAPPORT 1**

#### **LA TARIFICATION DANS LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES POUR PERSONNES AGEES ET ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP**

**Mme COURTEILLE** donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Il va y avoir un certain nombre de similitudes avec les éléments présentés par ma collègue concernant les établissements et services habilités à l'aide sociale à l'enfance puisqu'on va parler des établissements et services habilités à accueillir et à intervenir auprès des personnes âgées et personnes en situation de handicap.

On arrive traditionnellement au mois de novembre – mais c'était le premier exercice en ce qui me concerne – à cette période de fixation des éléments pour la négociation budgétaire avec les établissements et services. Un petit rappel comme cela a été fait pour l'aide sociale à l'enfance, sur l'importance en termes de dépenses pour les établissements, vous avez cela sous vos yeux. Pour le secteur des personnes en situation de handicap, c'est presque 89 M€, pour les personnes âgées, un peu plus de 68 M€. Donc au total, 150 M€. C'est une part importante du budget de fonctionnement du Département avec en détail, sur les établissements pour personnes en situation de handicap, la collectivité départementale intervient à près de 70 %, le solde étant principalement à la charge de la personne accueillie. Pour ce qui concerne les personnes âgées, on a trois secteurs de tarification entre l'hébergement, la dépendance et le soin. Le Département intervient à hauteur de 20 %. Le principal de la charge revenant aux personnes accueillies à hauteur de 44 %. Et pour l'assurance-maladie, pour le volet soins à hauteur de près de 35 %.

Les établissements sont de statut public ou de statut associatif ou des congrégations, une façon marginale de statut lucratif. Il vous est rappelé le double objectif de la négociation budgétaire : une opportunité toujours de qualité du service rendu avec une maîtrise des charges départementales dans, comme vous le savez, un contexte budgétaire particulièrement contraint.

Par rapport à ces priorités départementales, en matière de tarification, il convient en tout premier lieu de fixer le taux directeur. Cela a déjà été annoncé par ma collègue, il n'y a donc pas de surprise, mais vous en avez pris connaissance. Deux éléments viennent intervenir pour la fixation de ce taux directeur : l'évolution des masses salariales.

Là aussi comme pour les établissements habilités à l'aide sociale à l'enfance, c'est plus de 70 % des dépenses qui concernent les dépenses de personnels avec des contraintes distinctes entre le secteur du handicap et le secteur des personnes âgées. Néanmoins, le Département a la volonté d'accompagner au même titre les établissements pour personnes âgées ou les personnes en situation de handicap, et donc, d'appliquer un taux directeur identique pour l'ensemble de ces établissements. En retenant une évolution moyenne des rémunérations de 0,5 %, le GVT aussi fixé à 0,5 %, cela nous amène à un montant de 1 %. C'est ce même pourcentage qui est retenu pour les autres dépenses, ce qui nous amène à une proposition sur une évolution du taux directeur de 1 %.

Sur les priorités pour les établissements et services pour personnes âgées et personnes en situation de handicap, il vous est rappelé une nouvelle fois le schéma départemental en faveur de l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées, schéma qui a été voté en janvier dernier pour une durée de cinq ans. Sur les créations de places, elles vont concerner pour 2016 des projets antérieurs à ce schéma.

Pour ce qui concerne les personnes handicapées, la création de 50 places en SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adulte Handicapé), c'est un dossier qui est actuellement en cours d'examen puisqu'on va retenir bientôt le prestataire. Trois places en hébergement temporaire pour adultes polyhandicapés ou troubles autistiques.

Au-delà de ces créations, il y a aussi une priorité selon le contenu de ce schéma dont je vous parlais à l'instant, une volonté de s'adapter aux besoins qui évoluent, notamment par rapport au phénomène de vieillissement des personnes en situation de handicap et donc de pouvoir transformer des places. Je vais citer les places de foyers d'hébergement, en foyer de vie pour accompagner le vieillissement de ces populations, et l'extension de places non importantes en foyer de vie, y compris l'hébergement temporaire et l'accueil de jour. Mais, cela peut être aussi de l'hébergement permanent c'est-à-dire une extension sur un petit pourcentage de l'effectif existant sur les établissements pour permettre de consacrer le budget qui est actuellement consacré au maintien des jeunes adultes handicapés qui bénéficient de ce qu'on appelle l'amendement Creton c'est-à-dire qu'ils sont maintenus dans les établissements enfance. Pour que ces jeunes adultes puissent intégrer des établissements pour adultes et par conséquent libérer des places pour les enfants en situation de handicap qui sont en attente de places, il nous paraît important de consacrer ces budgets à des extensions non importantes sur des établissements qui pourraient procéder à ces extensions.

Sur le secteur des établissements pour personnes âgées, il est prévu en 2016 84 places nouvelles. On va peut-être me demander la liste, mais je ne la donnerai pas. On l'a évoqué en commission 3 où a été examiné ce dossier. On n'a pas encore le calage précis de ces attributions, je parle sous le contrôle de mes collègues. Sachez qu'on va pouvoir à travers ces 84 places ouvertes répondre à un certain nombre de besoins.

Sur la tarification de l'accueil de jour et de nuit, l'objectif du Département est de rendre accessible ce dispositif qui est quand même un dispositif qui maintient, qui favorise le maintien au domicile et qui vient soulager les aidants. Vous savez que c'est une préoccupation de plus en plus importante pour nous tous, de venir soulager les aidants et donc apporter de l'alternance en matière de prise en charge.

Sur le secteur des personnes âgées, le Département verse un forfait par place en accueil de jour, qui était d'un peu moins de 6 200 € et qui, avec une augmentation de 1 % vous est proposé à hauteur de 6 241 €. De plus, toujours dans le souci d'accessibilité à ces services et à ces alternatives à l'accueil en établissement, il existe un tarif départemental pour qu'il y ait une participation fixe et unique sur l'ensemble des usagers du Département. Pour 2016, il vous est proposé une légère augmentation de 18 € à 18,20 € pour un accueil de jour sur les accueils autonomes et 11,10 € pour la demi-journée et pour les accueils de jour qui sont rattachés aux EHPAD (Etablissement d'Hébergement Pour Personne Agée Dépendante), de passer de 16 € à 16,20 € pour la journée est de 10 € à 10,10 € pour la demi-journée.

En ce qui concerne l'accueil de nuit, là aussi, c'est une autre façon de venir en soutien notamment des aidants ou des personnes qui ne souhaitent pas intégrer des établissements. Actuellement, il y a une dizaine de places dans le département. La proposition du tarif à appliquer est la suivante : on n'a pas un chiffre arrêté puisque c'est en fonction du prix de journée pratiqué dans les établissements, il s'agit donc de la moitié du tarif de jour appliqué par le Département. Ce tarif comprenant donc le repas du soir, la mise à disposition de la chambre la nuit, toilette et petit déjeuner. Pour l'accueil de jour des personnes en situation de handicap, il est proposé de fixer une participation de 12 € par journée d'accueil, auquel s'ajouterait le prix du repas, sachant à titre indicatif – j'ai demandé aux services, car cela n'apparaît pas dans le rapport – que la moyenne dépensée par le Département par an et par personne accueillie et par place est de l'ordre de 14 000 €.

Sur le reste à charge pour l'utilisateur dans les établissements pour personnes âgées, le Département est parti d'un constat d'une évolution très importante depuis 2003, on enregistre une augmentation du tarif supporté par l'utilisateur de plus de 43 %, ce qui est énorme. Il a donc été appliqué une politique de tarif maximum pour maîtriser cette évolution qui, d'ailleurs, s'est stabilisée depuis 2010, donc effet de ce choix, c'est un taux maximum qui a été fixé par année. Pour l'année 2016, il est proposé une augmentation de 2 € pour l'hébergement permanent passant de 63 à 65 € et pour les unités Alzheimer, passer de 65 à 67 € donc une augmentation de 2 € aussi. Il est prévu aussi un taux d'évolution minoré pour les établissements qui dépassaient le tarif maximum qui a donc été fixé en 2009 à l'utilisateur jusqu'à ce que cet écart disparaisse d'année en année puisqu'il y a une progression pour tendre vers le tarif maximum. Donc, un taux directeur plein pour les établissements qui répondent à cette exigence de tarif maximum et un taux minoré pour les établissements qui tendent vers ce tarif maximum.

À noter que la fixation des budgets des établissements évolue selon le niveau de réalisation des dépenses et recettes constatées au compte administratif de l'exercice 2014, ce sont les références qui sont prises en compte, la prévision des réalisations sur le budget et le niveau des moyens déjà alloués.

Sur la tarification des services d'aide à domicile, il vous est rappelé le cadre législatif de la loi de 2002 rénovant l'action sociale qui a donc inclus dans le champ des établissements et services sociaux et médico-sociaux les services d'aide et d'accompagnement à domicile, que ce soit pour les prestations dans le cadre de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) ou de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap). Les services qui ont opté pour l'autorisation bénéficient donc d'une tarification qui prend en compte les dépenses des services.

Nous avons une tarification pour les heures effectuées au titre de l'APA et une tarification pour les heures effectuées aux personnes en situation de handicap. À noter que pour 2016, 23 services seront concernés par ce tarif donc seront tarifés, ce qui représente 28 budgets.

Il est rappelé que ces tarifications évolueront dans le cadre de la loi, que le Département d'Ille-et-Vilaine ne s'était pas porté volontaire pour expérimenter cette nouvelle tarification. On aura donc une entrée en vigueur progressive de la réforme tarifaire avec sur 2016 une mise en place d'une interface informatique et d'indicateurs de gestion co-construit avec les services. À partir de janvier 2017, une tarification sera basée sur un forfait global, c'est-à-dire qu'il y aura un système d'abonnement pour les usagers qui bénéficient des services.

Toujours pour ce qui concerne la tarification des services d'aide à domicile, en ce qui concerne les heures effectuées au titre d'aide-ménagère, par les services autorisés pour les personnes âgées qui sont GIR5 (Groupe Iso-Ressource) et GIR6, et pour les personnes en situation de handicap, il est proposé un tarif départemental unique à hauteur de 21,60 € de l'heure, soit une augmentation là aussi de 1 %.

Ensuite, nous avons un point sur l'accompagnement de la démarche qualité, ce qui recouvre les ratios d'encadrement. On a donc là trois catégories, trois niveaux de personnes accueillies pour les établissements dont le niveau de dépendance est élevé, c'est-à-dire un GIR moyen pondéré supérieur à 700, donc un ratio de 0,26 aide-soignant ou AMP par place. Pour les établissements situés entre 600 et 700, un ratio de 0,24 ; pour les établissements d'accueil avec un GMP inférieur à 600, un ratio qui reste inchangé de 0,21. Auparavant, on avait un seul type de catégorie donc là on a étendu pour bien prendre en compte les problématiques liées à des établissements qui sont plus confrontés que d'autres à des problématiques de dépendance. Avec une priorité donnée au bon fonctionnement des unités spécifiques Alzheimer et une augmentation de la présence jour et nuit ou en soirée dans les établissements de plus de 85 places.

Sur la contractualisation portant sur le volet des établissements pour personnes âgées, ces évolutions de ratios se font au fur et à mesure des conventions tripartites. Vous savez que les renouvellements des contrats passés avec les établissements se font au fur et à mesure, et donc permettent d'adapter les nouvelles dispositions pour ne pas mettre en difficulté les établissements. Sur le volet des établissements en situation de handicap, les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens seront signés avec les établissements pour les établissements accueillant des adultes en situation de handicap.

Le troisième chapitre concerne l'analyse de la décision au regard du développement durable puisque c'est l'obligation qui concerne toutes les décisions relatives relevant du Conseil départemental. Je ne vais pas entrer dans le détail du tableau qui vous est proposé dans le document. Simplement rappeler la démarche du Département qui vise à l'équité et la qualité dans l'accueil et dans l'accompagnement des personnes pour favoriser l'autonomie et le bien-être et lutter contre l'isolement par la promotion de l'inclusion sociale avec un véritable dialogue tant collectif qu'individuel pour les responsables des établissements et services concernés, notamment par les rencontres annuelles, les réunions, les visites et les négociations dans le cadre de la signature des contrats.

Je ne sais pas si je dois résumer les décisions à prendre. Le taux directeur de 1 %, la création des 53 places pour adultes handicapés et les 84 places pour les personnes âgées, les tarifs, les subventions pour la place d'accueil et les participations des usagers, que ce soit dans le secteur des personnes âgées ou des personnes handicapées et puis le tarif maximum à l'utilisateur et la fixation du tarif horaire pour les services ménagers.

**M. CHENUT, Président** : Merci pour cette présentation globale de l'ensemble des politiques d'une politique extrêmement importante. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Mme MIRAMONT.

**Mme MIRAMONT** : Merci M. le Président. Je voulais insister sur deux points. Le premier, c'est effectivement remercier et féliciter le Conseil départemental pour l'application d'un taux directeur positif puisque ce n'est effectivement pas le choix de beaucoup de départements. Malgré tout, j'aimerais insister sur un second point. Malgré ce taux positif de 1 %, cela n'englobera pas l'évolution naturelle d'un budget d'établissement et qu'il faudra faire face l'année prochaine à des difficultés financières de beaucoup d'établissements du département.

**M. CHENUT, Président** : Mme LE GAGNE.

**Mme LE GAGNE** : Merci M. le Président, merci Mme la Vice-Présidente pour la clarté de votre exposé. J'ai quatre sujets de préoccupation. Le premier rejoint parfaitement celui de Frédérique MIRAMONT concernant le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui s'avérera probablement insuffisant malgré les efforts portés par le conseil départemental.

Le deuxième, c'est sur le SAMSAH, le service accompagnement médico-social pour les adultes handicapés en situation de handicap psychique pour lequel effectivement il y a eu une commission conjointe de sélection le 9 octobre et c'est vrai que les acteurs au nombre de trois sont très avides maintenant de savoir quel est l'acteur qui va être retenu. Le budget étant conséquent, 900 000 €, la demande étant forte en amont donc c'était mon deuxième sujet.

Le troisième, c'est la fixation du taux horaire pour les services ménagers à 21,60 €. On note une diminution dans certains CCAS du volume d'heures demandées par les personnes âgées, liée à des problématiques financières, ce qui engendre un déficit de qualité de prise en charge au quotidien, voire de sécurité, de sécurité du prendre soin au quotidien et par ailleurs potentiellement aussi des déficits sur certains CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) qui sont extrêmement préoccupants. Enfin, dans le cadre du schéma départemental personnes âgées, personnes handicapées, je serais assez égocentrée sur le Canton 1, faisant part et insistant sur l'importance de

débloquer sur la ville de Cancale en lien étroit avec l'EHPAD un accueil de jour réclamé déjà depuis plusieurs années. Merci.

**M. CHENUT, Président** : M. ROGEMONT.

**M. ROGEMONT** : Je vais d'abord remercier la Vice-Présidente pour son engagement par rapport à l'ensemble de ces questions. J'ai bien compris aussi qu'il y avait pratiquement 90 M€ sur le handicap et à peu près 70 M€ sur les personnes âgées, pour ce qui est des dépenses qui se sont déroulées durant l'année dernière, c'est très intéressant. Pour savoir comment voter par rapport à une telle délibération, naturellement, il serait intéressant d'avoir le coût de nos décisions. Je voudrais savoir ce que cela coûte pour chacune des décisions au budget de notre Conseil départemental, car je pense surtout aux cantons, de 1 jusque 27.

Je pense qu'on doit avoir une réflexion collective, et tant qu'à avoir une réflexion collective, il serait important, quand on engage sur des masses qui sont significatives, je ne demande pas de l'avoir séance tenante, bien entendu, ce n'est pas la question, mais je pense qu'il serait intéressant que chacun d'entre nous ait l'exacte mesure de chacune de ces décisions. Combien cela coûte au Conseil départemental ?

À un moment où on est dans des circonstances financières plutôt difficiles, je souhaiterais que collectivement, on porte nos décisions et non pas simplement par rapport à tel ou tel canton.

**M. CHENUT, Président** : Mme COURTEILLE.

**Mme COURTEILLE** : Merci M. le Président, merci pour vos interventions qui soulignent votre préoccupation et qui rejoignent ma préoccupation sur le sujet. Sur le tout premier point, le taux directeur, merci d'avoir souligné qu'effectivement le Département d'Ille-et-Vilaine fait l'effort de prendre en compte l'augmentation des dépenses dans les établissements. Tous les élus ici présents qui siègent dans les différents conseils d'administration et instances concernant la gestion EHPAD notamment, savent bien ce difficile équilibre et ce questionnement entre la qualité du service rendu et l'équilibre financier à trouver pour les structures donc cela suppose beaucoup d'efforts et parfois des renoncements. Je pense par exemple, quand il pourrait y avoir des travaux d'amélioration des établissements avec un surcoût possible qui amène quelquefois à différer ces travaux alors qu'on est sûr de l'humanisation, etc., on a donc bien conscience qu'on ne répond pas à la totalité des besoins. Néanmoins, comme je le rappelais au début de mon intervention, on est sur un contexte budgétaire très contraint et qu'on ne dit pas qu'il faille renoncer aux évolutions parce qu'on est quand même là pour accompagner nos concitoyens les plus fragilisés par l'augmentation de la dépendance, par la perte d'autonomie. Il faut donc que l'on soit dans ce difficile équilibre ou ce juste-milieu difficile à trouver entre des dépenses maîtrisées et une évolution dans l'accompagnement des besoins.

Sur le SAMSAH, on va bientôt avoir la décision définitive. Mme LE GAGNE, vous faisiez état de la commission où ont été examinées les candidatures des différents services qui ont répondu à l'appel à candidatures. Maintenant, cette commission a donné un avis et il appartient conjointement au Président du Conseil départemental ici présent et au directeur général de l'ARS (Agence Régionale de Santé), il y a eu des avancées sur la question et de toute façon, en tout état de cause, la décision sera rendue pour le 19 novembre donc le suspense ne va plus durer très longtemps maintenant.

Sur la fixation du tarif horaire des services ménagers, et la difficulté rencontrée par les services, là aussi, on est toujours sur un contexte budgétaire contraint donc une évolution qui doit être progressive et respectée dans le cadre dans lequel on se situe. Aussi rappeler spécifiquement pour cette question, le rôle des caisses de retraite qui ont tendance quand même à se retirer dans le financement de ces interventions à domicile et qui accentuent lourdement la question du non-recours à l'aide à domicile. Je le précise parce que nous sommes principalement sur les GIR1 à GIR4, GIR 5 et 6, ce sont les caisses de retraite. Souvent, et ce n'est pas qu'en matière de personnes âgées ou personnes en situation de handicap, le Département a tendance à rester le dernier sur le terrain quand les partenaires se retirent donc sur ces questions-là aussi.

Sur l'accueil de jour, j'ai expliqué qu'on est dans ce contexte contraint, on essaye quand même d'adapter, on a vu un certain nombre de situations où le travail de nos services, en lien de qualité avec les services qui exercent ces missions d'accompagnement. Je pense au SAMSAH, par exemple, tous ces accompagnements de personnes en situation de fragilité, ce travail de repérage et de négociation, de discussions entre les services du Département et ces services qui exercent ces mesures d'accompagnement, ces mesures alternatives à l'accueil permanent qui font qu'on arrive à réajuster quelquefois à moyens constants sur de meilleurs services apportés.

Aujourd'hui, c'est cela, on va quand même engager la discussion très prochainement avant la fin de l'année avec l'ARS pour ce qui concerne réellement les créations de places, ce n'est plus du réajustement, mais sur les créations, mais il faut qu'on ait en tête, et je vais faire le lien avec l'intervention de M. ROGEMONT, les dépenses qui sont occasionnées par les ouvertures de nouvelles créations, il faut qu'on soit en phase avec nos partenaires pour ces créations.

Sur le coût réel, c'est vrai que cela pourrait être intéressant qu'on ait une lecture fine sur les conséquences, cela vaut autant pour les établissements et services pour les personnes âgées et personnes en situation de handicap que pour l'aide sociale à l'enfance qu'on a vue auparavant. Je pense que c'est intéressant qu'on apporte cette précision via le travail des services.

**M. CHENUT, Président :** Merci. Juste deux points, effectivement, je veux souligner et saluer le commentaire de notre collègue Mme MIRAMONT qui a souligné que dans le contexte budgétaire général, un taux de 1 % témoigne de la réalité d'un effort, c'est un taux sensiblement plus important que l'inflation. Et, je dirais aussi, il faut le mettre en rapport par exemple au taux d'évolution de nos dotations qui lui sera plutôt de -10 % sur la même période. Donc réalité de cet effort. Peut-être en prenant le risque d'une approche, une règle de trois un peu mal taillée, mais pour répondre à M. ROGEMONT, sur la question : personnes âgées et handicapées, ce sont les premières lignes du rapport, on voit que ce dont on parle, c'est uniquement sur la question tarification 157 M€ donc 1 % de 157 M€, cela fait à peu près 1,6 M€. Si on applique le même raisonnement au rapport de notre collègue Vera BRIAND, c'est aussi 700 000 € uniquement sur une partie de la protection de l'enfance. Pour les personnes âgées handicapées, 157 M€, cela fait à peu près 60 % de notre politique, cela veut dire qu'il y a 40 % sur d'autres dispositifs donc le cumul approché, c'est déjà 2,3 M€.

Quand on rediscutera du budget, parce que bien évidemment, ces dépenses on les retrouve en section de fonctionnement, on nous dira peut-être que les dépenses de fonctionnement continuent d'augmenter, mais soyons bien conscients de la nature de ces dépenses de fonctionnement.

Aujourd'hui, si on adopte ces taux directeurs, cela veut donc dire qu'on acte le fait qu'il faudra dégager à minima 2,3 M€ pour les assumer tout simplement et loin de moi l'idée de penser qu'il ne faut pas le faire, il faut qu'on le fasse. Mais, cela nous oblige, et bien sûr, cela conduit à faire des choix d'arbitrages qui seront sans doute compliqués dans le contexte général. Je pense que là, il y a des enjeux majeurs et on est au cœur des missions d'un département en faisant ce type de proposition.

Nonobstant l'extension du périmètre, la validation des nouvelles places, les dossiers qui sont d'ores et déjà engagés.

S'il n'y a pas d'autre demande intervention, je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? Qui s'abstiennent ? Qui votent contre ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté à l'unanimité. Merci.

---

## 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> COMMISSIONS

### PROPOSITION RELATIVE À L'AIDE À LA RESTAURATION SCOLAIRE DANS LES COLLÈGES

**M. PICHOT** donne lecture de la proposition suivante, déposée par le Groupe Union de la Droite et du Centre :

M. le Président, chers collègues,

*« Décidée lors de la session de l'Assemblée départementale de février 2013, l'aide à la restauration scolaire dans les collèges permet aux élèves boursiers demi-pensionnaires, qui s'acquittent d'un tarif supérieur au tarif moyen départemental, de bénéficier « d'un coup de pouce » de 50 € par an.*

*Après quelques années de fonctionnement, ce dispositif pourrait être amélioré. Pour exemple, la condition fixée liée au tarif moyen départemental peut générer des effets de seuil parfois mal compris.*

*À enveloppe constante, les conditions d'attribution de cette aide pourraient être revues pour mieux prendre en compte la situation propre des familles.*

***Aussi, l'Assemblée départementale décide d'inclure la question de cette aide à la restauration scolaire aux réflexions qui seront menées conjointement sur les dotations aux établissements scolaires d'une part et la restauration scolaire d'autre part. Cette réflexion sera menée au cours de l'année scolaire 2015-2016. »***

Je vous présente un vœu, qui a été vu en commission 2 puis en commission 4, donc il y a eu un amendement proposé aussi en commission 4. Vous avez dans le document que nous avons eu ce matin le vœu, qui après discussion est remanié, pour en faire plutôt un point d'appui de réflexions qui vont être menées aussi bien dans la question des dotations aux établissements scolaires donc un travail est mené au sein de la commission 2, et aussi par le groupe qui a été remis en action, le groupe sur la réflexion autour de la restauration scolaire. L'idée de ce vœu, c'est plutôt de le mettre dans ces deux réflexions et l'amendement qui a été proposé en commission 4, c'est aussi que cette réflexion puisse être menée au cours de l'année scolaire actuelle pour qu'on puisse effectivement faire des propositions concrètes d'ici la rentrée prochaine.

Sur ces bases, c'est un avis favorable à approbation à l'unanimité.



**M. CHENUT, Président** : M. ROGEMONT.

**M. ROGEMONT** : Vous allez penser que je suis atteint de psittacisme, mais quand on fait un vœu qui dit : on fait ceci, cela, 50 €, je n'ai pas regardé le dossier, mais la question que je pose, cela coûte combien au Conseil départemental ? Si on fait des vœux pour donner une dépense supplémentaire, parce qu'en matière de dépenses supplémentaires, je pense que chacun a des idées et on peut faire pleurer la terre entière sur les arguments que l'on peut développer pour faire adopter sa propre décision. Il n'y a pas de problème, on est tous des gens très intelligents. Simplement, je voudrais savoir qui paie quoi, comment, cela coûte combien, et si on propose une telle dépense, quelles sont les modalités que l'on propose pour essayer de réduire l'impact de cette décision qu'on juge être importante ?

Je suppose que les collègues qui ont signé cette proposition pensent que c'est quelque chose de très important donc dans l'ensemble de notre budget, ces mêmes collègues doivent savoir qu'il y a des choses moins importantes, qu'ils nous les donnent. Si on propose une dépense supplémentaire, on doit en avoir le coût pour la collectivité, ce n'est pas simplement pour telle ou telle délibération, c'est de façon pédagogique savoir où on met notre argent en permanence. Et, quand on propose une dépense supplémentaire, c'est au moins de dire : on peut trouver de l'argent à tel endroit ou tel endroit de façon à ce que le débat soit réellement démocratique et pas simplement un débat un peu poudre aux yeux où on envoie à qui d'ailleurs ? À nous-mêmes. Vous vous rendez compte, on est en train de se faire un vœu à nous-mêmes, c'est bien. À quoi cela sert ? On prend nos décisions normalement.

**M. CHENUT, Président** : Je précise que la commission a mis quelques garde-fous et notamment un principe de travailler dans un cadre de neutralité budgétaire globale par rapport à ce dispositif. C'est vrai que parfois, je me pose aussi la question, je ne me rappelle plus exactement, mais les députés doivent savoir cela, il y a un article dans la constitution ? Le 40 ? Je ne sais pas s'il faudra qu'un jour on se dote d'un article 40 dans cette Assemblée qui conduise à déclarer irrecevable toute proposition de dépense supplémentaire si elle n'est pas accompagnée d'une recette au moins équivalente. M. ROGEMONT.

**M. ROGEMONT** : Le sens de mon propos, je le disais tout à l'heure pour la délibération présentée par la première Vice-Présidente, bien naturellement, je le dis ici de la même façon. Je pourrais le redire sur d'autres. Ce n'est pas pour coincer Pierre, Paul ou Jacques, mais je pense qu'il est important que notre Assemblée, lorsqu'on prend une décision de dire qu'on met X pour telle ou telle chose, qu'on sache que le coût que cela représente pour la collectivité. Dire qui est contre le fait de mettre 50 € pour chaque boursier, etc. ? Je suis favorable. Mais vous comprenez bien ce que je veux dire, il faut quand même qu'on ait une évaluation financière de nos décisions à un moment où nos budgets sont quand même serrés.

**M. CHENUT, Président** : On entend bien tout cela et d'ailleurs la commission l'a aussi entendu, car ses conclusions sont différentes. M. MELLET.

**M. MELLET** : Oui, M. le Président, M. ROGEMONT, si vous aviez lu le fond du vœu, c'était d'apporter une réflexion sur une interpellation de parents d'élèves qui font la remarque que des élèves boursiers ne bénéficient pas aujourd'hui de la subvention de 50 € lorsque le prix moyen du repas dans les collèges est inférieur au prix moyen de l'ensemble des repas du Département. C'est simplement pour éventuellement mener une réflexion par rapport à ce problème qui est soulevé par les parents d'élèves à juste titre, mais il est bien évident, on connaît l'enveloppe qui est affectée en matière de

subventions pour les élèves boursiers qui est environ de 200 000 €, il s'agit de rester dans cette enveloppe, mais de voir peut-être de nouvelles modalités d'attribution de cette subvention aux élèves boursiers en prenant en compte la remarque de ces parents d'élèves qui me paraît justifiée.

**M. CHENUT, Président** : Mme BIARD.

**Mme BIARD** : Juste pour rebondir sur les propos de mon collègue Yvon MELLET, si M. ROGEMONT a bien lu le texte qui nous est soumis, il ne s'agit pas d'un vœu, mais d'une proposition et nous savons bien faire la différence. On ne s'adresse donc pas un vœu à nous-mêmes, nous faisons une proposition au Conseil départemental. C'était la première remarque. La deuxième, c'est qu'il me semble qu'en commission, tout le monde a très bien compris quelle était notre intention derrière ce vœu, il ne s'agissait pas bien entendu d'obérer les finances du Département, mais d'avoir un traitement équitable d'un certain nombre d'élèves qui peuvent être en difficultés financières indépendamment des collèges dans lesquels ils sont et notamment de résoudre la question des effets de seuil. C'est dans cet esprit-là, la question étant relativement complexe, qu'on a proposé et qu'a été accepté le fait que nous puissions en discuter d'une manière plus approfondie en commission et là-dessus il y avait accord unanime donc a priori pas de débat en commission.

**M. CHENUT, Président** : Il y a eu débat en commission qui a permis d'avancer à une proposition qui semble désormais consensuelle. M. ROGEMONT.

**M. ROGEMONT** : Je signale simplement à notre Assemblée qu'on est en train de voter un vœu pour nous-mêmes. Les propositions, Madame, on va se mettre d'accord sur une chose, les propositions on les fait au moment où on vote le budget. On ne fait pas des propositions à l'emporte-pièce comme cela ou alors je ne sais pas où on va. Il y a des éléments budgétaires, encore une fois j'attire l'attention, je ne suis pas contre ce que vous avez dit Madame et mes chers collègues, il n'y a aucun problème, j'entends ce que vous me dites, mais n'en demeure pas moins qu'on est dans des circonstances budgétaires plutôt tendues, il faut donc avoir une exacte mesure des choses. Il y a des rendez-vous pour les dépenses supplémentaires, c'est au moment où on élabore le budget, c'est à ce moment-là que vous pouvez faire les propositions.

**M. CHENUT, Président** : Mme LE CALLENNEC.

**Mme LE CALLENNEC** : Merci M. le Président. Juste rappeler à M. ROGEMONT qu'on a voté ensemble un règlement intérieur et que ce règlement intérieur invite et autorise les propositions et les vœux. Sauf à ce que vous reveniez dessus, vous êtes tout seul à revenir dessus, mais on a le droit de proposer, quand même, cela fait partie de nos prérogatives.

**M. CHENUT, Président** : M. ANDRÉ, mais il faudrait quand même qu'on sache raison garder. J'avais quand même l'impression qu'on était arrivés à un consensus, mais ce n'était peut-être qu'une impression.

**M. ANDRÉ** : Désolé, M. le Président, d'allonger le débat, je vais essayer de ne pas le faire trop longtemps et inutilement, mais simplement concernant le débat qu'on vient d'avoir, je souscris assez aux propos de M. ROGEMONT. Toute proposition qui est tout à fait digne d'intérêt et susceptible d'être formulée par l'un des membres de cette Assemblée, dès lors qu'il y a une incidence budgétaire, il y a un rendez-vous premier, pour ne pas dire le seul, c'est le débat budgétaire. Je dois avouer que le débat que l'on a en ce moment conforte et confirme complètement le grand scepticisme qui est le mien sur la procédure des vœux, avec proposition, ou résolution, cela en revient

au même. J'ai coutume en riant un peu, en étant un peu taquin, de les appeler les « vœux pieux », mais ce débat ne fait que confirmer mon point de vue, mais qui est un point de vue personnel.

**M. CHENUT, Président** : Sur le caractère pieux ou non, on ne va pas engager un nouveau débat qu'il faudrait renvoyer en commission et qui pourrait prendre quelque temps. Je retiens que le travail en commission a permis d'arriver à une formulation consensuelle selon les retours que j'ai pu en avoir et c'est donc sur la base de ce nouveau point d'équilibre que je demande s'il y a des personnes qui s'opposent à la conclusion de la commission ? Il n'y en a pas. Y en a-t-il qui s'abstiennent ? Il n'y en a pas. Les conclusions de la commission sont adoptées à l'unanimité.

---

#### 4<sup>ème</sup> COMMISSION

##### VŒU RELATIF AU MAINTIEN D'UN BUREAU D'ACCUEIL ET D'INFORMATION DE FOGÈRES

**M. MARTINS** donne lecture du vœu suivant, déposé par le Groupe Union de la Droite et du Centre :

M. le Président, chers collègues,

*« Engagée dans un « plan de modernisation » depuis juin 2013, la Banque de France ferme petit à petit les bureaux d'accueil et d'information n'atteignant pas 500 visites annuelles. Parmi les établissements menacés figure le bureau de Fougères.*

*Pourtant, cette permanence assurée un jour par semaine dans des locaux loués par la Sous-préfecture pour une somme dérisoire, la plupart du temps par des agents de la Banque de France de Rennes habitant Fougères, ce bureau fournit un service précieux à moindre coût en dehors des grandes agglomérations.*

*La suppression du site de Fougères serait un nouvel accroc à la présence des services publics sur l'ensemble des territoires, et notamment les plus éloignés des centres urbains. Plus symboliquement, ce serait un nouvel exemple du « déménagement du territoire » auquel assistent impuissants nos concitoyens, nourrissant un peu plus un sentiment d'abandon déjà trop présent.*

***Aussi, l'Assemblée départementale, renforcée dans son rôle de garant des solidarités territoriales par la Loi « NOTRe » du 7 août 2015, interpelle le Gouverneur de la Banque de France afin que le maintien du bureau d'accueil et d'information de Fougères soit maintenu. »***

L'ensemble de la commission à l'unanimité a décidé de soutenir ce vœu qui est le maintien du bureau d'accueil et d'information du bureau de Fougères de la Banque de France un jour par semaine et peut-être même pas une journée complète, c'est une demi-journée si j'ai bien compris ce qui s'est dit à la commission. Voilà M. le Président.

**M. CHENUT, Président** : Y a-t-il des avis contraires à ces conclusions ? Il n'y en a pas. Des personnes qui s'abstiennent ? Il n'y en a pas. Le vœu est adopté à l'unanimité.

Le dernier vœu, c'est une proposition de résolution sur le financement des dépenses sociales des départements. Sans vouloir influencer votre vote, je vous dirais que je suis à l'origine du dépôt de cette résolution. M. MARTINS.

---

#### 4<sup>ème</sup> COMMISSION

### PROPOSITION DE RÉSOLUTION SUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES SOCIALES DES DÉPARTEMENTS

**M. MARTINS** donne lecture du vœu suivant :

M. le Président, chers collègues,

*« L'Ille-et-Vilaine, comme tous les autres départements, est fortement impactée depuis des années par l'évolution non compensée des dépenses sociales. Le reste à charge pour les dépenses RSA/APA/PCH (Revenu de Solidarité Active/Allocation Personnalisée d'Autonomie/ Prestation de Compensation du Handicap) a progressé sans discontinuer de 2004 à 2013, en passant de 33,9 M€ en 2004 à 99,4 M€ en 2013 soit une progression de 293 % en 9 ans. Les mesures gouvernementales décidées en 2013 ont pour la première fois permis d'inverser la tendance, en ramenant ce solde à 95 M€ en 2014 et 2015 : il convient d'en donner acte au Gouvernement.*

*Ces dispositions s'avèrent cependant de nouveau insuffisantes pour faire face à la poursuite de la croissance des dépenses sociales obligatoires : de nouvelles mesures structurelles sont donc indispensables et urgentes pour préserver durablement l'équilibre budgétaire des départements.*

*Dans le prolongement de la motion adoptée à l'unanimité par les départements lors du Congrès de l'ADF (Association des Départements de France), je vous propose de voter cette proposition de résolution qui marque notre engagement déterminé dans la recherche de solutions pérennes pour maintenir les capacités d'actions des départements dans l'exercice de toutes leurs missions, qu'elles relèvent de compétences exclusives ou partagées.*

*L'Assemblée départementale, après en avoir délibéré :*

*- donne acte au Gouvernement que les mesures décidées en 2013 ont pour la première fois permis, pendant deux ans, de stabiliser en Ille-et-Vilaine le reste à charge des dépenses sociales supportées par notre Département ;*

*- constate que ces dispositions seront de nouveau insuffisantes dès 2016 pour faire face à la croissance des dépenses sociales obligatoires, dans un contexte budgétaire marqué par la réduction importante des concours financiers de l'État ;*

*- demande que des mesures structurelles soient mises en œuvre dès 2016 pour compenser durablement les déséquilibres constatés ;*

*- reprend à son compte les termes de la motion, annexée à cette résolution, adoptée à l'unanimité lors du Congrès annuel à l'ADF les 15 et 16 octobre derniers. »*

L'avis de la commission est l'approbation à l'unanimité sur cette proposition de résolution qui colle non seulement au Président mais aussi à l'Association des Départements de France.

**M. CHENUT, Président** : Mme le CALLENNEC.

**Mme LE CALLENNEC** : Merci M. le Président. En effet cette résolution reprend in extenso la motion qu'avait votée à l'unanimité l'ADF. On en parlait ce matin en discours liminaire. Vous l'avez quelque peu personnalisée M. le Président, puisque vous avez rajouté « *les mesures gouvernementales décidées en 2013 ont pour la première fois permis d'inverser la tendance* », cette tendance que vous rappeliez ce matin, l'effet ciseau que personne n'a jamais contesté M. le Président, contrairement à ce que vous disiez tout à l'heure en ramenant le solde à 95 M€ au lieu de 99 M€.

Nous voterons cette résolution parce que nous sommes tout à fait partants pour rechercher les solutions pérennes au maintien des capacités d'action des départements, mais je voudrais quand même juste rappeler ce que vous avez omis ce matin qui est tout simplement de dire qu'il y a quand même eu depuis trois ans une baisse significative des dotations de l'État aux collectivités, y compris à notre département. Or, vous évoquez ces 4 M€, il faut savoir que cette année, c'est 15 M€ en moins que nous avons. L'année prochaine, ce sera probablement la même chose et vous venez d'ailleurs de parler des moins 10 % et je ne parle pas des cinq premiers millions qu'on n'avait pas eus il y a trois ans. C'est donc une réalité qu'il faut rappeler, la baisse des dotations de l'État aux collectivités. Vous évoquiez le temps d'avant, ce n'était pas la baisse drastique, c'était un gel des dotations. On a eu ces débats, c'était un gel, ce n'était pas une diminution drastique. Je pense qu'il faut aussi de temps en temps rappeler les faits et la réalité.

C'est donc une baisse des dotations de l'État, c'est un constat que je fais et je pense qu'il faut aussi qu'on le rappelle et c'est aussi une dépense locale qui augmente. Les décisions qui sont prises au niveau de l'État nous impactent directement dans notre département. Je voudrais simplement rappeler quelques hausses des dépenses : les rythmes scolaires nous concernent un peu aussi, s'agissant du transport scolaire et la Cour des Comptes a estimé le coût de ces dépenses qui résultent des décisions de l'État. La réforme des rythmes scolaires, c'est compris entre 350 et 620 M€ en plus sur le budget qui pèse sur les collectivités. Les normes techniques en matière de transports publics, cela nous concerne, c'est 453 M€ en plus jusqu'en 2019. Les décisions nationales sur les dépenses de personnels, on vient d'évoquer le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) dans les établissements qui accueillent des personnes âgées et des personnes handicapées des collectivités territoriales, cela fait 450 M€ en plus chaque année et c'était après 1 milliard d'euros en 2014 et on a parlé en préambule de la revalorisation du Revenu de Solidarité Active, c'était 450 M€ en 2015.

Je crois qu'il faut pour la sérénité de nos débats rappeler l'ensemble de ces données qui nous impactent aussi dans le département et s'agissant du RSA, vous ne nous avez toujours pas dit, M. le Président, si vous étiez plutôt favorables ou pas à une renationalisation du RSA puisque la Ministre de la décentralisation nous a annoncé que s'il y avait renationalisation, en effet, il faudrait rendre des recettes dynamiques. Vous l'avez évoqué, CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) ou DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux). On doit donc avoir le débat. Vous nous avez expliqué ce matin que vous attendiez plutôt qu'il y ait un débat au niveau national au niveau de l'ADF et vous êtes membre du bureau de l'ADF, donc, et qu'ensuite on se détermine. Je trouverais assez intéressant qu'on mesure l'impact sur notre Département d'Ille-et-Vilaine de ces choix à faire dans les années qui viennent, étude d'impact pour reprendre les propos de tout à l'heure de M. ROGEMONT, et qu'à partir de là on fasse des propositions au niveau national, mais que ce ne soit que descendant. Et, je le dis d'autant plus librement que le Président de l'ADF est plutôt

aujourd'hui de ma sensibilité politique. Je trouve que c'est aussi à nous de mesurer sur le territoire l'impact qu'auront ces décisions au niveau national, renationalisation ou pas du RSA, CVAE ou DMTO. Je pense que c'est aussi à nous de mesurer l'impact, on en discutera certainement au moment des orientations budgétaires. Pour diminuer le nombre de bénéficiaires du RSA, il faudra essayer les uns et les autres de lutter sans doute plus efficacement contre le chômage qui reste quand même l'inégalité majeure dans notre société. Merci.

**M. CHENUT, Président :** Vous avez raison de dire que pour débattre de ces éléments, il faut toujours les globaliser, les objectiver, les mettre en perspective et je suis tout à fait d'accord sur ce point. Il faut aussi le faire avec beaucoup de précision si possible. Vous évoquez des baisses de dotation depuis trois ans, c'est faux. La première année de baisse de dotations, c'est 2014, c'était l'année dernière donc on n'a pas trois ans de baisse de dotation derrière nous. On était encore dans des gels de dotation sur la période antérieure.

Vous évoquez certes le fait qu'antérieurement on a été sur un gel, ce qui est vrai, mais que sur la même période on a assisté à une dégradation catastrophique de la situation budgétaire de l'État, ne l'oublions pas. Et, que sur la période 2007-2012 notamment, le niveau de la dette publique a été accru de 600 milliards d'euros, ce qui produit effectivement les conséquences difficiles que l'on connaît aujourd'hui donc je suis vraiment pour la globalisation du débat, mais à condition principalement de ne pas oublier dans quel contexte on se trouve aujourd'hui et la nécessité de rétablissement des comptes publics avant de crier haro sur ceux qui essaient de les résorber. Il faudrait d'abord regarder qui les a creusés parce qu'entre les résorber ou les creuser, ce n'est pas le même genre de responsabilités auxquelles nous avons à faire. Je tiens donc à rappeler ces éléments-là.

Sur la question du financement du RSA. Je ne peux pas vous dire, parce que tout est dans tout. Je suis pour telle solution parce que c'est un tout. Soit on recentralise, mais que prend-on en face ? Ce débat n'est pas clos. Si c'est de nous dire on vous réduit d'autant vos dotations, je ne suis pas contre parce que la dynamique des dotations est ce qu'elle est. Si c'est la CVAE ou les droits de mutation, je suis beaucoup plus perplexe. Ce débat est en cours, mais demander : est-ce que vous êtes pour la recentralisation sans savoir comment on la finance, non, c'est bien les deux éléments du balancier qu'il faut regarder. Ce débat est engagé, je serais très réservé si cela devait impacter lourdement nos dernières recettes dynamiques parce que certains peuvent aussi faire le calcul, peut-être une inversion de courbe du RSA. Il ne faudrait pas qu'on transfère au moment où ça nous coûte le plus cher et après la compensation serait sur la base du coût historique le plus élevé, ou alors il faut avoir des garanties de désindexation de la compensation donc vous voyez que c'est un peu plus compliqué que de répondre par oui ou par non. C'est l'ensemble de ces éléments qu'il faut que l'on continue de regarder et je vous assure qu'on regarde tout cela dans des débats qui sont intéressants parce que l'Assemblée doit être force de proposition dans ce dispositif, qu'il y a un calendrier de discussion qui se poursuit de façon active, mais il y a différents scénarios possibles à chaque fois et c'est bien la neutralité durable qui nous intéresse. M. ROGEMONT.

**M. ROGEMONT :** Juste un mot. Vous avez abordé M. le Président, une question qui devrait faire réfléchir chacun d'entre nous. C'est quelle position on a relativement à la dépense liée au RSA. Si on regarde bien les choses, et si comme, je pense, chacun d'entre vous, on pense qu'à un moment donné, cela va aller mieux, et qu'éventuellement cela risque d'aller pas plus loin que plus mal actuellement.

Imaginons cela. Auquel cas, si jamais on recentralise, si jamais on renationalise le RSA, on va perdre énormément d'argent par une telle décision parce que l'amélioration potentielle de la situation économique profitera à celui qui aura l'argent in fine c'est-à-dire l'État si c'est centralisé. C'est-à-dire que pendant tout le temps où il a fallu faire un effort parce que le RSA croissait, ce sont les collectivités locales et les départements qui les financent et au moment où, potentiellement, il pourrait y avoir une inversion, non pas de la courbe du chômage, une croissance un peu plus supérieure, voilà que l'État récupère les choses.

Auquel cas c'est perdant/perdant, c'est-à-dire qu'on aura perdu pendant toutes les années où le RSA se sera accru et au moment où il pouvait baisser, c'est l'État qui ramasse la mise donc je pense que sur la question du RSA, et notamment si vous siégez à l'ADF – j'y ai siégé pendant quelques années – vous devriez attirer l'attention de l'ensemble de nos collègues du Département pour dire que ce n'est peut-être pas le meilleur cheval de bataille dans le combat que l'on a nécessairement pour essayer de faire en sorte que la dépense sociale qui pèse sur les Départements soit pour une part prise en charge par l'État. Je pense qu'il faut être très attentif à cela.

**M. CHENUT, Président** : M.MARTINS.

**M. MARTINS** : Pour complexifier les choses, juste rappeler qu'en effet, 38 M€ c'était les dépenses de RMI en 2004. 83 M€ aujourd'hui. Le solde net pour le Département d'Ille-et-Vilaine est d'à peu près 40 M€. Même quand l'activité économique s'est relevée où a été au plus haut, on a rarement connu de baisse de ces dépenses de RSA ou de RMI sauf entre 2007 et 2008, on est passé de 44 millions à 43 millions. Autrement, c'est du continu. Et ce n'est pas seulement le cas ici dans le Département d'Ille-et-Vilaine, c'est continu partout sur tous les départements de France donc cela rend le débat compliqué.

Sur la CVAE, Mme LE CALLENNEC, le solde à charge pour le Département d'Ille-et-Vilaine, c'est à peu près 40 M€ ; la CVAE c'est 100-110 M€. On nous en enlève 50 pour le transport, il y aura peut-être des mécanismes de redistribution parce que cela nous coûte moins de 50 %, mais si on enlève 50 % de 110 M€, cela fait 60 M€. À 60 M€, il en reste 45, c'est pile le montant du RSA. Ce n'est donc plus de CVAE du tout. En deux dépenses transférées, c'est pour cela que ce n'est pas facile de se positionner aujourd'hui, de dire au Président : dans quel sens allez-vous ? Est-ce que c'est oui ? Mettre une croix définitivement sur la CVAE, qui je l'espère pour le Département d'Ille-et-Vilaine, et c'est l'un des départements où la CVAE est la plus dynamique parce que c'est encore là où il y a le plus d'activité économique, mais en « deux coups de cuillère à pot », on peut passer de 115 à zéro.

**M. CHENUT, Président** : Je pense aussi que l'une des premières mesures, celle au moins qui devrait nous redonner un peu de lisibilité, serait un dispositif de neutralisation a minima de l'évolution du reste à charge. Ce serait une première mesure de stabilisation même si aujourd'hui, il est considérable. On ne peut pas faire de démagogie parce que, y compris au congrès national, j'ai entendu des choses un peu abusives, mettant en demeure le gouvernement de régler en quelques mois onze années de non-compensation.

Je n'ai pas dit que vous contestiez l'effet de ciseaux, vous l'aviez acté, mais vous ne vous y êtes pas opposés avec beaucoup de conviction pendant toute cette période antérieure. Vous l'actez, je crois qu'il était incontestable, mais nous étions parfois un peu isolés lorsqu'il s'agissait d'alerter les gouvernements, notamment sur la période 2004 à 2012 sur l'amplification et l'aggravation donc ce n'est pas sur le constat

de la réalité, c'est sur l'attitude des uns et des autres pendant cette période pour pointer ce problème dont on mesurait bien que l'effet cumulatif à un moment donné atteindrait un seuil tout à fait insupportable.

Je rappelle, parce qu'entre 15 ou 17 Départements devraient faire l'objet de mesures d'urgence dans le cadre d'un collectif budgétaire pour 2015, on a à peu près la proportion nationale : deux tiers sont plutôt des Départements de droite, et pas simplement de droite depuis peu donc ce n'est pas la question de l'héritage de l'ancienne gestion qui peut être mis en avant dans ces situations. Cela prouve véritablement qu'il y a fondamentalement un problème structurel qui nécessite des réponses dans la durée, à la fois des réponses en urgence et des réponses dans la durée. Mais, très sincèrement, je suis preneur des contributions à cette réflexion et on le voit, elle est plus complexe, et il faut se méfier des fausses bonnes solutions. Tous ceux qui pensent avoir quelque chose à dire sur ce sujet, bien évidemment, je suis ouvert parce que je ne prétends pas avoir à proposer la solution type, mais on voit bien, y compris dans la mise en perspective et y compris s'il y a transfert, je pense que la question qu'il y ait ou non une clause d'indexation si on revenait à meilleure fortune me semble nécessaire parce que sinon on pourrait véritablement être perdants en ayant ce transfert au plus mauvais moment en termes d'évaluation du coût de l'opération.

Voilà ce que l'on pouvait dire à ce stade, me semble-t-il, sur ce dossier. Je vais donc néanmoins demander si l'Assemblée reprend à son compte les conclusions unanimes de la commission. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des personnes qui s'abstiennent ? Il n'y en a pas. Cette résolution est adoptée à l'unanimité. Elle sera donc transmise au Premier ministre et aux Ministres en charge de ces questions, notamment ceux qui ont en charge les collectivités et plus globalement les budgets parce qu'on voit bien que le problème au cœur, ce sont des questions budgétaires.

---

## QUESTIONS ORALES

**M. CHENUT, Président** : Nous arrivons donc au terme de cette Assemblée que nous avons pu conduire me semble-t-il collectivement. Les questions orales, je m'en voudrais de les oublier.

Elles sont au nombre de deux. M. PAUTREL, n'y voyez pas malice de ma part, j'ai bien reçu votre question en temps et heure, je vous en donne acte. Je vous dis même que sans l'accusé de réception, je l'aurais traitée dès lors qu'elle était bien arrivée dans les délais.

Je rappelle la question qui porte sur le positionnement du Département d'Ille-et-Vilaine par rapport au projet de création d'un établissement public de la Baie du Mont-Saint-Michel donc dispositif qui fait l'objet d'études actuellement et dont la vocation serait essentiellement la gestion des ouvrages hydrauliques de ce dispositif et notamment du barrage qui a été mis en service il y a déjà cinq ans.

Comme vous le savez, le Département d'Ille-et-Vilaine avait fait le choix de ne pas être membre du syndicat mixte, mais il a été associé à un certain nombre de dispositifs et il avait donc gardé la liberté de financer certains travaux, mais sans être impliqué en tant que membre associé et donc soumis aux règles de contribution du syndicat mixte. Un processus de dissolution à terme du syndicat mixte est engagé. Pour revenir précisément à votre question, et mon prédécesseur, Jean-Louis TOURENNE avait eu



l'occasion comme il avait été sollicité dès le mois de février dernier de répondre négativement à la sollicitation donc du préfet coordinateur, le Préfet de Basse-Normandie, en disant que nous considérons que ceci n'était pas dans le cœur des compétences départementales. Je ne peux que vous confirmer que nous n'avons pas changé d'orientation et que nous n'envisageons pas de nous intégrer dans cet établissement public, ce qui n'interdit pas, par ailleurs, de participer à différentes instances de concertation notamment pour toutes les problématiques globalement d'aménagement et de développement de l'ensemble de la Baie, notamment dans ses dimensions touristiques, mais pas dans la gestion des ouvrages hydrauliques. Donc à votre question, je réponds précisément nous n'envisageons pas d'adhérer à cet établissement public en projet de constitution.

Une seconde question orale du groupe Union de la Droite et du Centre portait sur la question du dispositif d'accueil des migrants et notamment il était à rapprocher de l'opération conduite par les services de l'État en lien avec la commune de La Guerche. Même si c'est un peu spécifique, cette opération, elle ne s'inscrit pas dans le cadre général, mais elle relève du dispositif de résorption qui se passe autour de Calais sur le secteur de Sangatte. Je tiens d'ailleurs à saluer les deux collègues Conseillers départementaux qui ont participé aux réunions de travail, donc nous avons aussi été interrogés sur la disponibilité des agents de l'agence qui ont répondu présents et j'avais pu avoir un échange avec le nouveau Sous-préfet de ce secteur, le matin même, lui redisant la disponibilité de l'institution départementale en tant que de besoins.

J'ai aussi adressé un petit message de soutien à notre ancien collègue maire de La Guerche, parce qu'il a pris toutes ses responsabilités dans un dossier dont on sait que ce n'est pas toujours facile à expliquer à nos concitoyens, donc je le lui ai écrit, mais cela ne me surprend pas de lui, on connaît ses engagements humanistes et j'ai tenu à le lui dire.

Sur les éléments de réponse plus précisément, globalement l'organisation et la gestion du droit d'asile sur le territoire national relèvent pleinement de la compétence de l'État donc c'est un principe qui est réaffirmé. D'ailleurs, ce principe a été conforté par une loi récemment adoptée pour ce qui concerne notamment l'accélération et l'amélioration des procédures. L'actualité récente dans notre département, c'est notamment l'accueil de 48 réfugiés demandeurs d'asile en provenance de Calais sur la commune de La Guerche. Ils bénéficient d'un accompagnement spécifique. Le tout, je le redis, sous le portage et la responsabilité de l'État donc qui délègue l'animation de ce dispositif à l'association COALLIA, dûment mandatée à cette fin. Pour bénéficier et mobiliser l'ensemble des aides réglementaires prévues lorsqu'il s'agit bien de demandeurs d'asile, ce qui est établi, me semble-t-il, d'ores et déjà pour leur immense majorité des personnes concernées. La collectivité départementale continuera d'apporter une contribution à ce dispositif selon des modalités et un périmètre dans le M. le Préfet a indiqué hier qu'il nous proposerait de le formaliser dans le cadre d'une convention-cadre. Je pense que c'est une excellente chose donc on attend sa proposition de convention-cadre.

Dans l'immédiat, nous nous sommes engagés à délivrer un certain nombre de cartes de transport notamment pour toutes les démarches qui sont tournées vers l'agglomération parce que dans d'autres cas, on peut avoir des démarches internes au dispositif de délégation de transport propre à Vitré communauté, mais cela ne concerne pas les liaisons vers la métropole rennaise. Or on sait qu'une bonne partie des formalités notamment seront à réaliser sur le territoire de Rennes, donc attribution d'un certain nombre de cartes. Par ailleurs, disponibilité des agents des CDAS (Centre

Départementale d'Action Sociale), sachant que les sollicitations ne devraient pas être considérables parce que nous n'avons pas de personnes relevant notamment des questions relatives à la protection de l'enfance. Dans le cas d'espèce, la totalité des personnes présentes sont des personnes adultes qui relèvent d'autres approches.

Par ailleurs, vous informer qu'on vient de confier à notre collègue Catherine DEBROISE une mission de coordination pour être élue référente dans la gestion de ce dispositif. Voilà donc les éléments factuels. Sachant bien sûr, je le redis, que je reste à l'écoute des attentes préfectorales, mais le Préfet lui-même pour l'instant n'a pas d'élément nouveau particulier. Dès qu'il en aura, le principe est acté d'une réunion d'information à l'attention des élus départementaux et des élus du Département qui solliciteraient ce besoin d'information. Voilà donc ces éléments de réponse.

La séance est levée.